

YVELINES ENVIRONNEMENT

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique



Assemblée Générale

Rapport Moral pour l'Année 2015

Sommaire

1 Avant-propos	p.4
1-1 Le Grand Paris	p.4
1-2 Point sur le CDT (Contrat de Développement Territorial)	p.5
2 Réalisations pendant l'année 2015	p.7
2-1 Cycle d'Education à l'Environnement	p.7
2-2 Journées de formation dans le cadre du cycle d'éducation à l'environnement 2015-2016	p.7
2-3 Brèves	p.8
2-4 Commissions, réunions et enquêtes publiques	p.8
3 Dossiers et Commissions suivis par Yvelines Environnement pendant l'année 2015	p.9
3/A – les Dossiers	
3-1 La Plaine de Versailles	p.9
3-2 Quels projets pour Versailles ?	p.9
3-3 L'OIN de Saclay – l'EPAPS – les CDT	p.10
3-4 L'OIN Seine Aval	p.13
3-5 Conseil Départemental Environnement Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)	p.13
3-6 Le Schéma de Services Portuaires d'Ile-de-France – Port Seine Métropole Ouest	p.13
3-7 Les conséquences du Schéma Régional Eolien dans les Yvelines	p.14
3-8 Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique	p.15
3-9 Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de Chantiers (PREDEC)	p.15
3-10 Les rivières d'Ile-de-France – Agence de l'eau Seine Normandie	p.15
3/B – les Commissions et Comités départementaux	
3-11 Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Chavenay	p.17
3-12 Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome des Mureaux	p.17
3-13 Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole	p.17
3-14 Commission Consultative de l'Environnement de la Base aérienne 107 de Villacoublay	p.18
3-15 Commission Consultative des Services Publics Locaux de la CAMY	p.19
3-16 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel (SIAVRM)	p.19
3-17 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles (SMAROV)	p.20
3-18 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et de Saint Cloud (SMGSEVESC)	p.21
3-19 Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitudes aux fonctions de commissaire enquêteur	p.22
3-20 Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)	p.22
3-21 Commission Départementale d'Implantation des Antennes relais de radiotéléphonie mobile	p.22
3-22 Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)	p.22
3-23 Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)	p.22
3-24 Commission Départementale de la Nature, de Paysages et des Sites (CNDPS)	p.23
3-25 Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)	p.23
3-26 Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)	p.23
3-27 Commission Locale d'Information (CLI) des Installations nucléaires du plateau de Saclay	p.24
3-28 Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) de la Mauldre - CO.BA.H.MA	p.24
3-29 Commission de Suivi de Site de la Société ITON SEINE à Bonnières sur Seine	p.25
3-30 Commission de Suivi de Site de l'installation de traitement et de stockage de déchets exploitée par la Société EMTA à Guitrancourt	p.25
3-31 Commission de Suivi du Site (CSS) Seine Aval – SIAAP	p.25
3-32 Commission de Suivi de Site de SITA Ile-de-France à Brueil en Vexin	p.26

3-33	Commission de Suivi de Site (CSS) pour le centre de traitement et de valorisation des déchets « AZALYS » à Carrières-sous-Poissy Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SIDRU	p.27
3-34	Commission de Suivi de Site pour l'usine d'incinération «CRISTAL» à Carrières-sur-Seine Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SITRU	p.29
3-35	Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) du site STORENGY – Gaz naturel	p.30
3-36	Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Régionale de la Boucle de la Seine	p.30
3-37	Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Régionale du site géologique de Limay	p.30
3-38	Comité Consultatif de la Réserve Nationale de l'Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines	p.31
3-39	Comité Consultatif Scientifique et des usagers de la Forêt de Rambouillet	p.31
3-40	Comité Départemental de suivi des épandages de boues	p.32
3-41	Comité de gestion patrimoniale de la forêt domaniale de Marly	p.32
3-42	Comité de gestion patrimoniale de la forêt de Saint Germain en Laye	p.32
3-43	Comité de gestion patrimoniale de la forêt domaniale de Versailles	p.33
3-44	Comité de Suivi de Site inter entreprises à Porcheville	p.34
3-45	Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) de la Société TRAPIL à Coignières	p.34
3-46	Comité technique départemental de la SAFER	p.34
3-47	SPI Vallée de Seine (Secrétariat permanent - Pollutions industrielles)	p.35

4 Projets d'Yvelines Environnement pour 2016 **p.36**

4-1	Le Cycle d'Education à l'Environnement	p.36
4-2	Les réunions d'information	p.36

5 Résolutions et conclusions **p.37**

5-1	Résolutions	p.37
5-2	Conclusions	p.40

6 Activités des associations adhérentes d'Yvelines Environnement en 2015 **p.41**

6-1	ACURDI	p.42
6-2	ADERIS	p.42
6-3	Amis de la Forêt de Saint Germain et de Marly	p.42
6-4	Association de la Haute Vallée de l'Orge (AHVO)	p.44
6-5	Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (AAVRE)	p.45
6-6	Association des Naturalistes des Yvelines (ANY)	p.50
6-7	Association La Ferme des Moulineaux	p.52
6-8	Association La Saint Lambert	p.54
6-9	Association pour la Protection de l'Environnement de Plaine de Versailles (APEPV)	p.55
6-10	Association pour la Protection de Prunay en Yvelines (APPY)	p.59
6-11	Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à Jouars-Pontchartrain (APPEJP)	p.59
6-12	Association SAUVER	p.62
6-13	Association Villepreux Environnement	p.62
6-14	Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans la Boucle de Montesson (CADEB)	p.62
6-15	DELTA Commune des Essarts le Roi	p.63
6-16	Maisons Paysannes de France - Délégation des Yvelines	p.63
6-17	Maurepas d'Hier et d'Aujourd'hui	p.64
6-18	Patrimoine et Avenir de Rambouillet et sa Région (PARR)	p.68
6-19	Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)	p.68
6-20	Sauvegarde et Animations de Versailles et Environs (SAVE)	p.69
6-21	Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)	p.71
6-22	Syndicat d'Initiative et de Défense du site du Vésinet	p.73
6-23	Syndicat pour la Défense des Intérêts de Porchefontaine (SDIP)	p.73

Conformément à la législation, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport moral de notre Association Yvelines Environnement pour l'année 2015 approuvé par notre Conseil d'Administration en date du 26 mai 2016.

L'année 2015 a été marquée par la poursuite des développements de projets importants qui marqueront durablement l'environnement du département des Yvelines et de la région Ile-de-France.

Yvelines Environnement a participé aux concertations et enquêtes publiques de nombre de ces projets.

NB : Comme précisé dans nos statuts, Yvelines Environnement tient à réaffirmer son indépendance vis-à-vis de tout Parti Politique, et autres groupes professionnels ou confessionnels.

1-1 Le Grand Paris

Un projet qui vous promet « Une approche environnementale unique »

En réduisant la circulation automobile, le Grand Paris Express contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre en Île-de-France. Cependant, ce ne sera pas sa seule contribution à la protection de l'environnement. Pour la première fois, les enjeux environnementaux du projet sont pris en compte dès sa conception.

Qualité de l'air, ressource en eau, nature des sols, gestion du bruit, protection des milieux naturels, des paysages, du patrimoine architectural... Une connaissance approfondie de l'environnement permet à la Société du Grand Paris de choisir des méthodes de construction adaptées et réalistes.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre

La Société du Grand Paris a mis au point CarbOptimum®, un outil de management environnemental spécifique. CarbOptimum® permet d'estimer l'impact du projet en termes d'émission et de consommation de CO2 afin d'identifier les opportunités de réduction possibles.

Pour plus d'information : CarbOptimum : Mesurer l'empreinte carbone d'un projet pour mieux décider.

Éliminer les déblais de chantier de manière responsable

La Société du Grand Paris entend évacuer les terres issues du creusement des tunnels dans le respect maximum des riverains et de l'environnement. Les choix du mode d'évacuation (fleuve, rail, route), des lieux de stockage et de traitement font l'objet d'une réflexion amont détaillée. Les évacuations par la route se feront sur les plus courtes distances possibles.

Pour plus d'information : *Les essentiels environnement* n°1 : Futurs chantiers du Grand Paris Express, anticiper l'évacuation des déblais pour limiter les nuisances.

Adopter une gestion durable de la consommation d'énergie et d'eau

Pour chaque site de maintenance ou de remisage des rames, la Société du Grand Paris étudie le recours aux énergies renouvelables comme la géothermie ou le photovoltaïque. Le traitement ou la réutilisation des eaux usées issues du lavage des trains sont également étudiés pour chaque site.

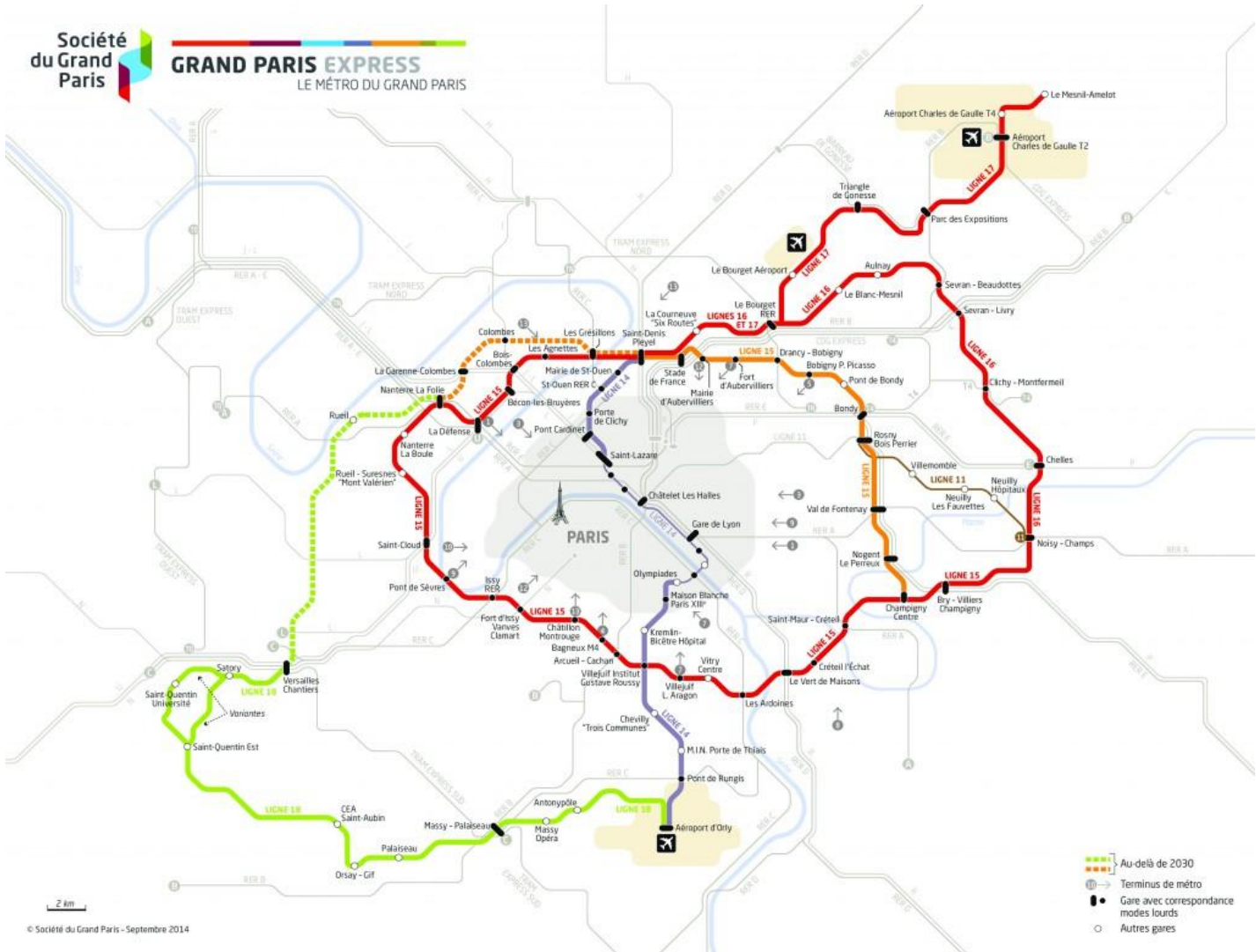
Pour plus d'information : « Le Grand Paris Express ou l'ambition d'un développement soutenable pour la région capitale »

« Une concertation continue », ou une simple information ?

On constate les difficultés de mettre en œuvre un véritable « métro express »

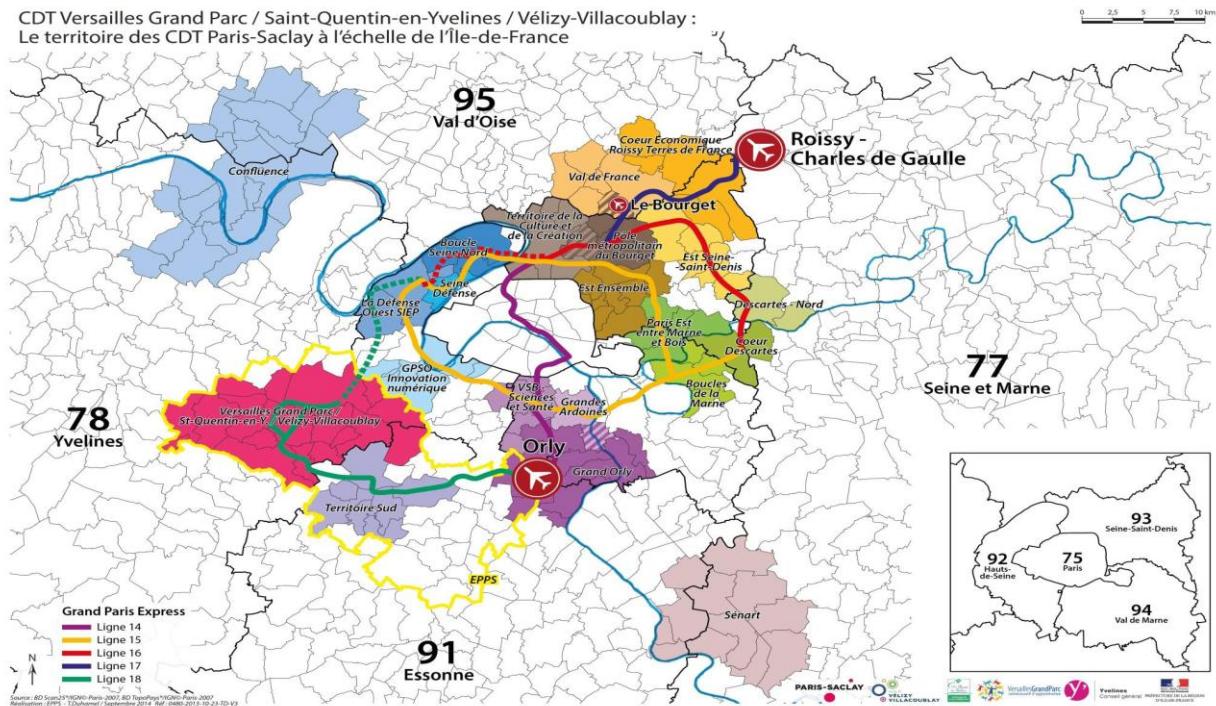
*

La ligne 18 : Enquête publique en mars / avril 2016



1-2 Point sur les CDT (Contrats de Développement Territoriaux)

CDT Versailles Grand Parc / Saint-Quentin-en-Yvelines / Vélizy-Villacoublay :
 Le territoire des CDT Paris-Saclay à l'échelle de l'Île-de-France



L'EPPS (voir § 3-3) a été mandaté par les collectivités et l'Etat afin d'assurer l'ingénierie de l'élaboration des CDT sur son périmètre de compétence. Il n'est pas signataire du contrat. Deux CDT en cours de finalisation sur le périmètre Paris-Saclay :

- Essonne (7 communes de la CAPS)
- Yvelines (7 communes de la CASQY, 10 de VGP et Vélizy)

• **Contrat de développement territorial « Paris-Saclay territoire sud »**

- La commission d'enquête a rendu un avis défavorable sur ce CDT le 23 avril 2015
- Les contractants travaillent en ce moment à l'actualisation du contrat
- Une enquête publique complémentaire est prévue à l'automne 2015

• **Contrat de Développement Territorial de Paris-Saclay Versailles Grand Parc / Saint-Quentin-en-Yvelines / Vélizy-Villacoublay**

Enquête publique du jeudi 29 janvier au vendredi 27 février 2015

- La commission d'enquête a rendu unanimement un avis favorable sur ce CDT le 4 mai 2015
- Le comité de pilotage a adopté le CDT le 8 juin
- Il doit à présent être soumis aux délibérations de l'ensemble des conseils municipaux, des communautés d'agglomérations, du conseil départemental des Yvelines pour une signature définitive en septembre 2015.

2- Réalisations d'YVELINES ENVIRONNEMENT pendant l'année 2015

2-1 Cycle d'Education à l'Environnement 2015

Notre Cycle d'Education à l'Environnement a été organisé en liaison avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines, sous le haut patronage du ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Il a été mis en place grâce au soutien de nombreux partenaires : le Conseil Départemental des Yvelines, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles-Yvelines, l'INRA, l'ONF, la Réserve Naturelle de Saint Quentin en Yvelines, le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), la SEVESC, et a été diffusé grâce à la SNCF et « Toutes les Nouvelles ».

Ce cycle 2014/2015 avait pour thème : « **Nos Amis les haies et les bosquets** ».

Il était destiné aux scolaires de 5 à 15 ans du département des Yvelines. Les individuels ont pu également participer car les bulletins de notre jeu concours étaient mis à leur disposition dans toutes les gare SNCF du département.

L'objectif de cette manifestation est de sensibiliser les jeunes, scolaires ou individuels, aux questions concernant l'environnement, de susciter un travail collectif dans les classes sur le thème retenu.

Ce cycle a débuté par les journées de formation organisées : l'une à l'IFS78 de Versailles pour les enseignants le mercredi 1^{er} octobre 2014 et l'autre à l'INRA de Versailles-Grignon pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs le jeudi 2 octobre 2014

Le lancement Presse du concours s'est effectué le jeudi 8 janvier 2015 à l'INRA.

Le concours s'est déroulé jusqu'au 17 avril 2015 pour les élèves de maternelle, du primaire, les collèges et les accueils de loisirs ainsi que pour les individuels.

Comme toujours de nombreux participants et tous ne peuvent être lauréats, aussi Yvelines Environnement leur a délivré un diplôme de participation pour le travail réalisé.

La remise des prix a eu lieu au Palais des Congrès de Versailles le 19 mai 2015, honorée de la présence à la fois de Mme Samar ACHKAR, Chef de la Division des Elèves et des Etablissements (DEET) - Responsable du service de scolarité, représentant M. Serge CLEMENT, Directeur académique des services départementaux de l'Education Nationale, Nicolas GARRIDO, Chef de service DEET 3, Appui et conseil aux collèges et lycées, ainsi que M. Bernard PRIOUL, Conseiller pédagogique, Mme Stéphanie LE NOURS-ARLET, Conseillère jeunesse à la DDCS 78, de Mme Catherine THABUT, Directeur de l'Environnement au Conseil Départemental des Yvelines, représentant M. Pierre BEDIER, Président du Conseil Départemental des Yvelines, de M. Guy GIQUELLO, membre de la CCI Versailles-Yvelines, représentant M. Gérard BACHELIER, Président de la CCI Versailles-Yvelines, de M. LAUGIER, Maire de Montigny le Bretonneux, de M. LEMAIRE, Maire de Gargenville, de Mme Marine CHABOT représentant Mme Chrystel DELABIE, Directeur d'Etablissement SNCF, de Mme Agathe NEDELEC, chargée de mission pour RTE Ile-de-France, de M. Ambroise GRAFFIN de l'Office National des Forêts, de M. Cyril FLEURY de la Réserve Naturelle de Saint-Quentin en Yvelines, de M. Pedro SAIZ de l'Arboretum de Chèvreloup, de M. le Vicomte de LA PANOUSE, pour le Parc et Château de Thoiry.

Les prix décernés aux lauréats s'inscrivent dans un suivi pédagogique à l'environnement et leur mise en œuvre au sein des entreprises car les récompenses sont des visites de sites et des livres sur des thèmes environnementaux. Ces récompenses ont pu être offertes aux lauréats grâce à la participation à ce concours de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France, l'APR2, ASTRIUM-AIRBUS GROUP, la Base de Loisirs de St Quentin en Yvelines, la Bergerie Nationale de Rambouillet, le Domaine de Madame Elisabeth (CD 78), EBS Le Relais Val de Seine – l'Espérance, l'Espace Rambouillet (ONF), l'Etablissement Public – Château de Versailles, la Ferme de Gally, la Fondation de Coubertin, le Groupe Bolloré (Autolib'), l'Imprimerie Wauquier, Lafarge Granulats, la Lyonnaise des Eaux, le Muséum National d'Histoire Naturelle - l'Arboretum de Chèvreloup, le Musée National de Port-Royal des Champs, le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, le Potager du Roi, la Réserve Naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), Séquoïa, la Serre aux Papillons, la SEVESC et le SIDOMPE.

Les livres sont gracieusement offerts par le Conseil Départemental des Yvelines, l'Ecole des Loisirs et la SHARY.

2-2 Journées de formation : Cycle d'éducation à l'environnement 2015-2016

En juin 2015, une réunion préparatoire du 27^{ème} cycle d'éducation à l'environnement a eu lieu et le nouveau thème de ce cycle pour l'année scolaire 2015-2016 a été défini avec nos partenaires : « NOS AMIS LES ARBRES, LEUR INFLUENCE SUR LE CLIMAT ».

Deux journées de formation avec les interventions de personnalités scientifiques compétentes ont eu lieu à l'INRA Versailles-Grignon :

- pour les enseignants, depuis la maternelle jusqu'au collège, le mercredi 7 octobre 2015 de 13h30 à 16h30 ;
- pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs le jeudi 8 octobre 2015 de 9h30 à 13h30.

Pour débiter la journée du 8, une animation a été organisée à la Maison de la Forêt Hamadryade à Trappes avec le concours de l'ONF notre partenaire.

Des fiches pédagogiques réalisées par nos intervenants pour ces journées de formation seront accessibles sur le site de l'association : <http://www.yvelines-environnement.org/cycle-deducation-a-lenvironnement-2015-2016/>

Le jeu-concours se déroulera du 7 janvier (date du lancement Presse à l'INRA, partenaire fidèle de nos actions) au 9 avril 2016. Il est destiné aux jeunes de 5 à 15 ans, ainsi qu'aux foyers d'hébergement, et diffusé dans les écoles, collèges et accueils de loisirs, du département des Yvelines. Les individuels pourront eux aussi participer car les bulletins seront mis à leur disposition dans toutes les gares SNCF du département.

2-3 Brèves

Des "Brèves" sont disponibles sur le site d'Yvelines Environnement. Celles-ci sont à la fois un lien entre les associations et un moyen de mieux faire connaître leurs actions.

Elles offrent aussi l'opportunité de diffuser des informations sur des thèmes environnementaux publiées par des spécialistes.

Dans un souci de préservation de notre environnement et d'économies, nos brèves ne sont plus diffusées sur papier et par courrier, mais par courriel et sur notre site <http://www.yvelines-environnement.org/les-breves/>

Les associations et les scientifiques membres d'Yvelines Environnement sont périodiquement appelés à communiquer des articles pour leur diffusion dans les Brèves.

2-4 Commissions et réunions

a) Commissions :

Les représentants d'Yvelines Environnement désignés par le Conseil d'Administration, siègent dans de nombreuses réunions ou commissions au niveau départemental et régional concernant les sites classés, les déchets, l'eau, les routes, l'agriculture, l'aménagement foncier, les aérodromes (CCE), Natura 2000... et les commissions locales d'information (CLI, CLIS, CLIC,...), certaines remplacées par des commissions de suivi de sites (CSS).

Yvelines Environnement propose aux associations riveraines ou aux personnalités dont la compétence est reconnue d'y siéger.

b) Réunion :

Une très intéressante réunion d'information a eu lieu à l'usine de production d'eau potable de Louveciennes samedi 10 octobre 2015. M. François DOUSSIN Directeur Général de la Société des Eaux de l'Ouest Parisien (SEOP), anciennement SEVESC, nous a fait l'honneur et l'amitié de sa présence et nous a autorisés, à titre exceptionnel, à visiter les installations de l'usine, propriété du SMGSEVESC.

Ceci nous a permis de mieux comprendre les **différentes étapes du traitement de l'eau** ainsi que le coût que cela représente.

Un grand merci aussi à l'équipe de la SEOP qui était présente lors de la réunion.

A cette occasion, nous ont été dévoilés les enjeux de la future **décarbonatation collective**, la technique et l'échéancier pour la mise en service.

A la suite des exposés de la matinée, un buffet réunissait les participants avant qu'ils ne soient conviés à la visite de l'usine.

c) Enquêtes publiques :

Yvelines Environnement a participé et soutenu ses associations membres dans le cadre des différentes enquêtes publiques dans lesquelles elle est intervenue.

3- Dossiers et Commissions suivis par YVELINES ENVIRONNEMENT pendant l'année 2015

3/A --- les dossiers

3-1 La Plaine de Versailles, Zone Naturelle d'Equilibre du Château de Versailles à Septeuil

L'Union des associations et des usagers de la Plaine de Versailles, créée en 1972, connu sous le nom « les Amis de la Plaine de Versailles », avait rassemblé quinze associations sur le territoire défini en 1975 comme la Zone Naturelle d'Equilibre (ZNE) de la Plaine de Versailles qui s'étendait du Parc du Château de Versailles à l'ouest jusqu'à Septeuil à l'est, de l'A13 au nord à la N12 au sud.

Depuis une dizaine d'année, l'Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles (APEPV) a succédé à cette Union, toujours sous l'appellation « Les Amis de la Plaine de Versailles »

L'essentiel du Patrimoine historique et rural de cette zone, tant bâti que naturel, a pu être sauvegardé à l'exception de sa partie nord dans le secteur de Villepreux/Plaisir où l'on voit de nombreuses constructions, et de nombreux centres commerciaux, se développer sur des centaines d'hectares de terres agricoles.

Depuis plusieurs années, des travaux continuent de porter atteinte à l'environnement de cette Zone Naturelle d'Equilibre, tel ce stockage de déblais de chantiers, dits « inertes », de plusieurs millions de m³ sur plusieurs dizaines d'hectares à Thiverval-Grignon, sous couvert d'un projet de golf, ou ces millions de m³ de déblais du tunnel A86 déposés sur des terres agricoles à Thoiry et Villiers-le-Mahieu transformés en collines dans l'attente d'une extension du « Parc animalier ».

Quant au site classé, triplement classé, dans la perspective du château de Versailles, à l'inventaire de l'UNESCO, au décret du 15 octobre 1964, périmètre de protection du château et des Trianon, au décret du 7 juillet 2000, du parc de Versailles à Chavenay, que devient-il ?

Une étude de restauration des espaces classés situés au-delà du Parc sur les communes de Bailly, Noisy-le-Roi, Fontenay-le-Fleury, Villepreux et Saint-Cyr-l'Ecole a été engagée avec la Direction Régionale de l'Environnement dès 2001, avec la participation de l'APEPV, membre d'Yvelines Environnement.

L'Etat a ensuite délégué ses responsabilités d'aménagement du site classé à une association composée principalement d'élus et d'agriculteurs, l'APPVPA, qui développe des projets différents des objectifs initiaux.

Hormis l'extension de la station d'épuration du Carré de la réunion, le projet d'installation d'une plate-forme de traitement des déchets verts, qui « bétonne » plusieurs hectares, alors que cet endroit devrait être rendu à une activité agricole pose problème.

Que dire de l'avenir du Domaine de la Faisanderie, à l'abandon, mais toujours propriété de l'Arabie Saoudite.

Dans ce contexte, les associations, inquiètes des rumeurs de vente, au PSG, du domaine de Grignon, Patrimoine inestimable et lieu de Mémoire, se sont mobilisées pour sa conservation.

3-2 Quels projets pour Versailles ?

SAVE, association membre d'Yvelines Environnement, a participé aux différentes enquêtes publiques concernant des dossiers du Grand Paris touchant notre région, notamment : le CDT Yvelines, le CPER 2015-2020 mais également la révision du PLU de Versailles et l'élaboration du nouveau Règlement local de Publicité (RLP), ainsi qu'à de nombreuses réunions au sujet de la mise en place du Pôle d'Echanges Multimodal des Versailles Chantiers et le projet de la ligne 18.

Le fonctionnement des divers conseils de quartier de Versailles a fait l'objet d'une enquête qui a mis en évidence de grandes disparités entre les quartiers. A l'évidence le fonctionnement insatisfaisant de certains conseils de quartier ne semble pas mobiliser sérieusement nos élus.

Des courriers concernant notamment le CDT Yvelines, la fibre optique FTTH, le RLP, SVP Jeunes ont été adressés aux autorités compétentes pour attirer leur attention sur ces différents dossiers et formuler des propositions constructives. SAVE a contribué aux enquêtes publiques ouvertes sur les dossiers locaux.

Le détail de ce travail ainsi que les documents concernant ces sujets sont mis en ligne sur le site de SAVE dont la fréquentation traduit l'intérêt des contenus affichés.

Les groupes de travail de SAVE ont poursuivi leurs activités :

- Groupe Vision VGP 2020 :

- Le groupe a produit une étude des évolutions annuelles des dépenses sur 4 ans afin de situer où les priorités ont été mises. Ce travail réalisé avec l'aide nécessaire de l'administrateur VGP n'a curieusement pas été fait par les élus qui semblent éloignés de cette logique d'analyse. Nos élus en général restent lointains de ces mécanismes pourtant élémentaires et indispensables à l'organisation d'une gestion compréhensible.
- **SAVE souligne la part encore essentielle, dans les dépenses, consacrée à la gestion des ordures ménagères (plus de 50% du total annuel du fonctionnement). Aucun dispositif de suivi de la DSP sur ce marché important n'est mis en place.**
- Le fonctionnement de la communauté d'agglomération reste encore bien confidentiel.
- Des analyses comparatives avec SQY seraient bien utiles d'autant que les deux communautés seront inmanquablement appelées à collaborer sur des projets prochains.

- Groupe Sûreté : 3 visites au commissariat central de Versailles et à la Direction départementale de la Sécurité publique des Yvelines (centre d'appel du 17) ont été organisées cette année à l'intention des membres de SAVE.

- Groupe pollutions (air, bruits, vision-affichage) : ce groupe maintient des contacts avec Airparif pour tenter d'améliorer les protocoles et méthodes de mesure de la pollution de l'air dans nos quartiers. Une action d'information exploitant les dossiers ONF a également été lancée dans le domaine de la sensibilisation des scolaires à la nécessaire protection des espaces forestiers. Le groupe doit définir et déployer une communication vers tous nos membres en vue de faire connaître ses thèmes de réflexion et ses propositions.

- Groupe en création sur déplacements et infrastructure de transports : l'année 2015 a mis en avant plusieurs dossiers importants sur ces sujets. Le CA a décidé d'une création d'un groupe de travail avec des volontaires motivés sur ces dossiers. Le groupe a devant lui de multiples dossiers qui l'attendent. (TGO, TTMA, Lignes RER, Contrats Autobus,...)

L'association, les élus et les administrations sur nos territoires :

En 2015 une lettre au Préfet des Yvelines au sujet de l'enquête publique sur le CDT Yvelines a donné lieu à une réaction au moins partielle.

SAVE, délégué d'YE, a été invité par l'EPPS à contribuer au séminaire de janvier 2016 consacré aux prémices du lancement de la **ZAC de Satory**. Les échanges parmi les 15 présentateurs puis avec la salle ont permis d'ouvrir un peu la problématique d'un projet qui va demander de nombreuses années avant sa mise en œuvre. La presse locale a rendu compte de nos positions et nous avons pu ouvrir à des questions de fond sur ce dossier.

Le Site internet de SAVE (<http://www.save1.fr>) continue de s'enrichir des nombreux documents publics concernant les grands dossiers du moment, mais également de documents de travail et de réflexion à l'usage des associations membres.

Perspectives pour 2016 et 2017 :

Les nouveaux dossiers qui attirent déjà notre attention et sur les quels nous allons continuer à nous mobiliser sont entre autres :

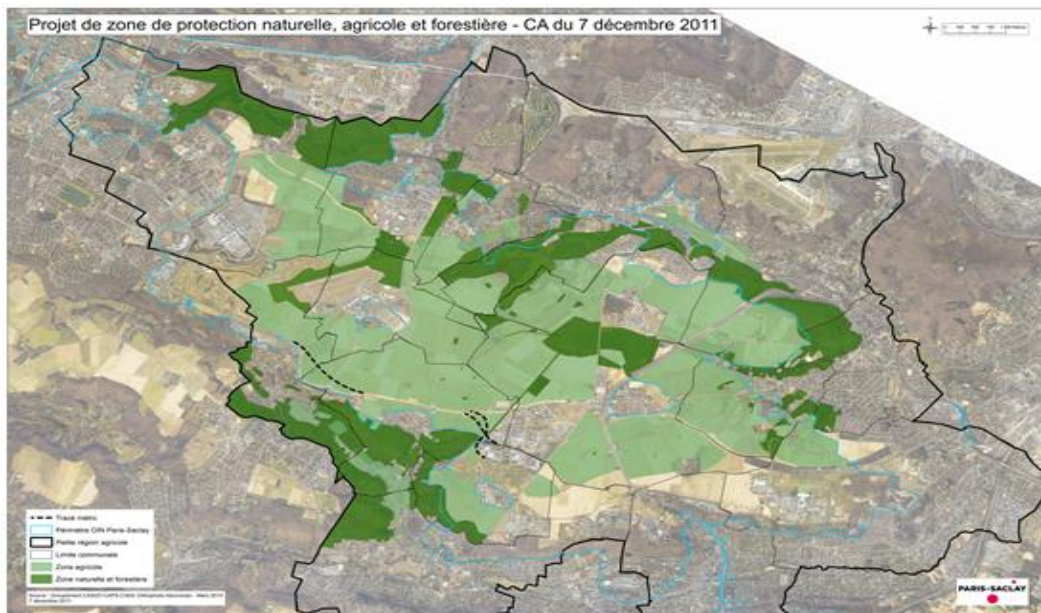
- le PEM chantiers,
- la ZAC de Satory,
- la ZAC de Viroflay,
- le RLP,
- le CPER,
- la ligne 18
- et bien évidemment la fibre optique.

Sans oublier les groupes de travail et notamment le groupe de travail sur les transports et déplacements.

3-3 L'OIN du Plateau de Saclay – l'EPAPS

La ZPNAF :

La zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF) a été instituée par décret n°2013-1298 du 27 décembre 2013 publié au Journal officiel le 31 décembre 2013.



Carte de la ZPNAF

La commission d'enquête avait émis clairement la nécessité d'établir un règlement pour la ZPNAF

Malgré les demandes répétées des associations, ce règlement n'est pas établi à ce jour car le groupe de travail n'a pas été mis en place par l'Etat.

Etat d'avancement des projets : *Voir le site de l'EPAPS*

Une carte interactive des chantiers a été créée et mise sur le site de l'EPPS en juin 2014, elle est accessible sur : http://www.epps.fr/carte_des_chantiers/

Des réunions du comité de suivi de chantiers et des visites ont été organisées par l'EPPS en 2015

Comité de suivi des chantiers pour les quartiers de Moulon et de l'école Polytechnique :

- **12 et 13 janvier**
- **16 et 17 mars**
- **29 et 30 juin**
- **16 novembre** concernant les travaux d'aménagement des espaces publics et de voiries et plus particulièrement ceux du quartier du Belvédère, de l'Ecole Centrale, de la résidence étudiante Serendicity
- **7 décembre** concernant les travaux des espaces publics et des voiries, de l'IPVF (Institut Photovoltaïque d'Ile-de-France), les travaux hydroécologiques (réalisation et restauration de 7 mares).

Rappel des sujets abordés lors des réunions de concertation, dites « d'information et d'échange » en 2015 (Sources EPPS)

Réunion du 3 février 2015

Points traités :

- Avancement opérationnel des travaux d'aménagement du campus urbain
- Consultation et concours d'architectes
- Les Liaisons Plateau/Vallée
- Point sur le Contrat de développement territorial « Paris-Saclay territoire sud » et sur le Contrat de développement « Paris-Saclay Versailles Grand Parc / Saint-Quentin-en-Yvelines / Vélizy-Villacoublay

A noter ce que dit l'EPPS : « La lisière du sud plateau se développe sur une dizaine de kilomètres d'ouest en est et sur environ 3 km du nord au sud. L'EPPS a la volonté d'y créer un espace multi-usages (biodiversité, gestion des crues, récréatif, mobilité douce, agriculture, boisements, zone humide, terrains de sport...) en se basant sur les contraintes réglementaires liées aux aménagements de la ZAC du Moulon :

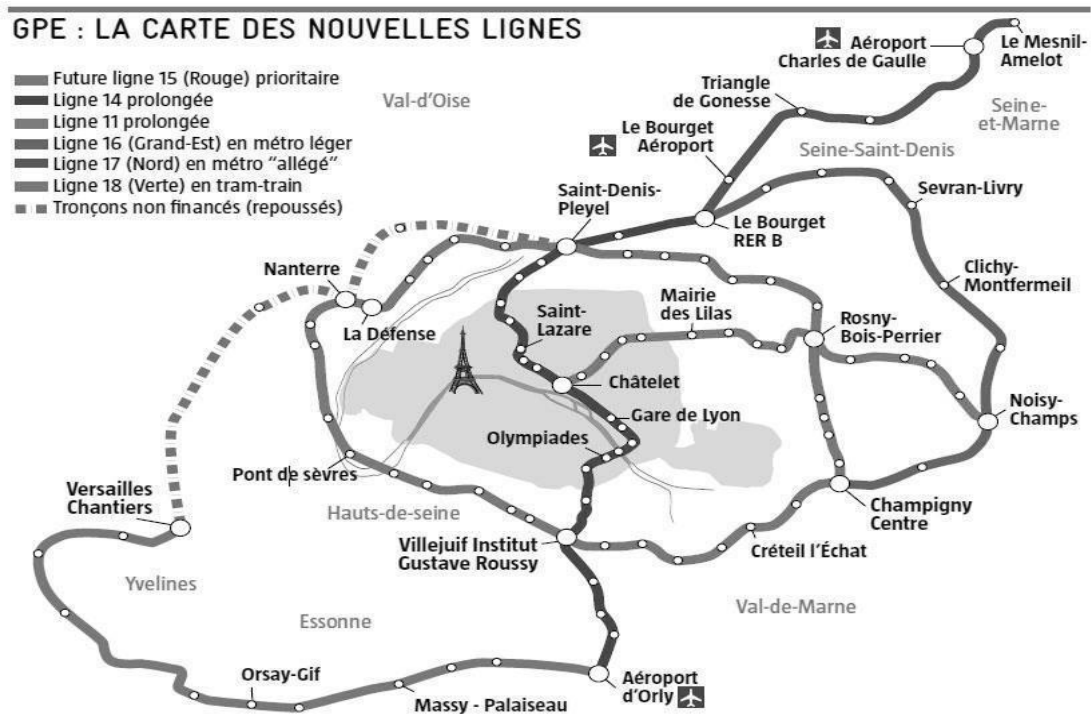
- créer une zone humide de 4,23 ha,
- créer un boisement de 2,1 ha,
- créer un boisement pour permettre le franchissement de la RN118 par la faune, conserver une surface de 26 ha pour les terres de l'IDEEV (INRA),
- créer un corridor écologique à l'ouest du Quartier de l'école polytechnique (9,34 ha).

En l'état actuel du projet, une surface de 51 ha n'est pas dans l'emprise de ces différentes contraintes. L'EPPS s'engage à échanger avec les acteurs du plateau (agriculteurs, collectivités, chercheurs, écoles,...) sur les usages qui seraient pertinents de mettre en place sur ces parcelles »

Réunion du 9 avril

Points traités :

- Présentation par la Société du Grand Paris des modalités de concertation préalable à l'enquête publique de la ligne 18 du métro du Grand Paris
- Point d'information sur l'enquête publique relative à la déclaration d'utilité publique de l'opération d'aménagement du secteur de Corbeville.
- Inscriptions à l'atelier de travail sur l'étude « liaisons Plateau/Vallée ».
- Agenda /actualité



Ligne 18 : Orly - Versailles

- 35,4 km de ligne
- 13,8 km en aérien (39%)
- 25,6km en souterrain (61%)
- Concertation : Mai 2015
- Dossier d'Investissement validé par la SGP : Octobre 2015
- Début AVP : Fin 2015
- Enquête publique d'Utilité Publique: Début 2016
- Déviation des réseaux: 2017
- Enquête publique Loi sur l'eau : 2017
- Travaux de la Ligne : Mi-2018
- Mise en service : 2024 et 2030

Réunion du 22 juin 2015

- Approbation du compte rendu de la réunion d'information et d'échanges du 9 avril 2015
- Point d'information et retour sur l'atelier cartes sur table « plateau/vallée » du 22 mai et sur la réunion d'échanges sur les chemins de randonnées du 4 mai
- Point d'information et retour sur la journée d'information, d'échanges et de travail autour de la pratique du vélo à Paris Saclay le 7 mai
- Point sur les deux Contrats de développement territorial
- Présentation du projet et des modalités de concertation de la ZAC Satory ouest.

Projet de la ZAC Satory ouest



• Les modalités de concertation de la ZAC Satory ouest

L'Etablissement public Paris-Saclay (EPPS) engage une concertation en vue de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur la commune de Versailles.

Cette concertation se déroulera selon les modalités suivantes, approuvées par le conseil d'administration de l'Etablissement Public Paris-Saclay du 27 juin 2014 :

- Parution d'un avis d'engagement de la concertation préalable dans deux journaux locaux ;
- Affichage en Mairie de Versailles de la délibération d'engagement de la concertation préalable ;
- Organisation d'une exposition publique de présentation du projet de ZAC ;
- Organisation de deux séminaires publics :
 - o sur l'urbanisme et l'environnement ;
 - o sur l'architecture ;
- un atelier « Cartes sur table » avec les usagers du site de Satory Ouest ;
- Organisation d'une réunion publique de synthèse sur le projet

Réunion du 8 octobre 2015

- Présentation par Terre et cité des modalités de concertation du programme d'actions de la ZPNAF
- Point d'information sur le projet de la Lisière
- Point d'information sur les Contrats de développement territorial, « Paris-Saclay territoire sud » et « Contrat de Développement Territorial de Paris-Saclay Versailles Grand Parc / Saint-Quentin-en-Yvelines / Vélizy-Villacoublay »
- Présentation du projet de réseau de chaleur
- Présentation du projet et des modalités de concertation de l'échangeur de Corbeville
- Dématérialisation des registres d'enquêtes publiques

Réunion du 9 décembre

Réunion de restitution de la phase 1 de l'étude Liaisons Plateau-vallée :

- les avancées,
- les liaisons prioritaires,
- le calendrier des prochaines étapes.

Contrats de Développement Territoriaux : voir § 1-2

3-4 L'OIN Seine Aval

Quoi de neuf en OIN Seine Aval en 2015 ? Aucune réunion spécifique à ce sujet. L'évolution majeure est la création du GPSO en décembre 2015, sans pour autant que les PPA aient été conviées à son élaboration (pas à notre connaissance en tout cas).

Extraits du RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DES YVELINES [N° 85 du 14 Septembre](#)

DDT78 – SPACT : Arrêté prenant en considération la mise à l'étude de la zone 1AU au Nord-Est de la commune d'Ecquevilly située dans le périmètre de l'OIN Seine-Aval.

3-5 Conseil Départemental Environnement de Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)

Durant l'année 2015 les projets d'arrêtés préfectoraux ont concerné pour environ 67% des problèmes liés à l'eau, que ce soit sur des installations industrielles (SARP Industrie, LAFARGE granulats, PORT de LIMAY, etc.) ou des problèmes particuliers comme le stockage de gaz de Beynes.

Quelques dossiers ont porté sur des autorisations de prélèvement d'eau pour la consommation humaine, sur des stations d'épuration (Carré de Réunion, SIAAP à Achères...). Onze communes sur la Mauldre ont été concernées par un arrêté préfectoral de modification de l'autorisation de travaux relatifs à la renaturation des berges de la Seine.

Le CODERST a examiné, dans 15% des cas, des projets d'arrêtés préfectoraux portant sur des sols pollués, dans 11%, des projets d'arrêtés directement liés, soit aux rejets d'une cimenterie, soit à la réduction des PM 10 en période de pollution, soit à la dérogation de l'implantation de plantes qui absorbent les nitrates (CIPAN)

Enfin un grand nombre de communes a été destinataire d'arrêtés identiques qui portent sur l'établissement de servitudes d'utilité publique relatives à la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de matières dangereuses dans les Yvelines.

Il n'y a pas eu de dossiers vraiment polémiques, mais un sujet souvent évoqué reste sans réponse : celui des normes de rejet qui sont différentes suivant qu'il s'agit d'une installation industrielle ou d'une collectivité territoriale.

3-6 Le Schéma de Services Portuaires d'Ile-de-France – Port Seine Métropole Ouest

Projet de Port Seine Métropole Ouest (source www.port-seine-metropole-ouest.fr)

Situé à la confluence de la Seine et de l'Oise sur la plaine d'Achères, à proximité de la gare de fret d'Achères-Grand-Cormier et desservi par la RN184, Port Seine-Métropole Ouest (PSMO) constitue un carrefour modal idéal pour le transport de marchandises.

Réunion du 19 juin 2015 en préfecture à Versailles : Comité de lancement de la concertation

Objet de la réunion :

- Lancer officiellement la concertation post-débat public sur le projet
- Informer du bilan du débat public, des suites du projet et du cadre général de la concertation
- Cadrer les modalités de la concertation
- Préfigurer le comité de pilotage (COFIL) de la concertation

Chiffres annoncés :

- 110 Meur d'investissement
- - 65 camions/jours
- 500 à 1000 emplois directs à terme
- 15% du projet végétalisé
- 1 km de berges renaturées

Instances de pilotage et de concertation du projet

- Comité de pilotage
- Groupes de travail
- Comité de suivi partenarial :
 - consultatif sur les engagements pris par le maître d'ouvrage
 - opérationnel de cadrage de la concertation, modalités et thèmes,

Calendrier de la concertation période 2016-2018

- Grands principes
- Usages de la Seine en lien avec PSMO
- Prescriptions paysagères, architecturales et environnementales
- Charte d'exploitation à destination des entreprises.

Réunion du 21 septembre 2015 à Achères : Comité de suivi partenarial de la concertation PSMO

Cette réunion a, en particulier, pour objet d'élaborer la charte de concertation sur la base d'une trame proposée par Ports de Paris.

Réunion du 30 septembre 2015 à Achères : Réunion publique de concertation PSMO

A noter l'inquiétude ou le questionnement des riverains sur le projet.

Réunion du 16 décembre en préfecture à Versailles : Comité de Pilotage PSMO.

Yvelines Environnement (YE) s'est enquis d'un inventaire des zones humides – il reste à faire, avec l'étude Faune/Flore
Présentation du calendrier 2016 des ateliers.

A la question d'YE à la SNCF concernant les projets de la Tangentielle Ouest en relation avec le projet PSMO, la réponse suivante a été fournie par la SNCF le 14 janvier 2016 :

« *Toutefois, la Grande Ceinture (GC) étant classée comme un itinéraire stratégique pour le développement du fret par l'Etat, le projet respecte un certain nombre de mesures conservatoires visant à éviter des reprises critiques de l'infrastructure dans le cas où l'Etat porterait un projet de réouverture de cette ligne au trafic fret : profil en long, gabarit des ouvrages d'art, électrification, charge à l'essieu. »*

3-7 Les conséquences du Schéma Régional Eolien dans les Yvelines

Yvelines Environnement en liaison avec la FED (Fédération Environnement Durable) rappelle, comme de nombreuses associations qui ont le souci de protéger l'environnement et en particulier les paysages qui font partie du Patrimoine de la France, qu'elle déplore que la distance minimum de 1000 m pour l'implantation d'éolienne n'ait pas été votée par le Parlement votée par le Sénat puis rejetée par les Verts à l'Assemblée.

Yvelines Environnement rappelle qu'elle soutient les associations locales contre le permis de construire un parc d'éoliennes à Allainville dans le sud des Yvelines par un recours au TAV.

Yvelines Environnement confirme le contenu du texte qu'elle a publié

« **L'EOLIEN ...**

La question de l'éolien, qui n'est qu'une partie du volet de la transition énergétique, pose de ce point de vue un certain nombre de questions majeures qui alimentent le débat public. Car il s'agit bien de débattre en toute conscience de ces solutions techniques et de réfléchir aujourd'hui aux conséquences que ces choix auront demain : l'avenir dure longtemps et avant de s'engager, il convient de refaire un point sur la faisabilité et les conditions techniques d'un parc éolien, la réalité de la production électrique et les aspects sur sa réversibilité

L'article 7 de la Charte de l'Environnement annexée à la Constitution française pose le principe que « toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »

- *Cette invitation civique à se poser les bonnes questions doit permettre de se projeter concrètement sur le terrain d'un parc éolien pour en analyser toutes les dimensions. Détailler les divers éléments qui composent une éolienne est au principe même de cette invitation à la réflexion et, au-delà, rejoint la volonté d'être acteur du changement tout en le maîtrisant*

Une éolienne c'est quoi ? C'est un mât qui s'élance vers le ciel jusqu'à 120 à 180 mètres de haut (moitié de la hauteur de la Tour Eiffel) et pèse 150 tonnes. A son sommet, une nacelle de 80 tonnes contient l'alternateur auquel est arrimé le rotor avec ses 90 mètres de diamètre et pesant 30 tonnes. Pour tenir debout, ce géant nécessite une fondation à la hauteur de ses dimensions : un massif de 20 mètres de diamètre d'emprise au sol composé de 1000 tonnes de béton et 100 tonnes de ferraille. Le creusement de la fondation de ce massif implique sur le plan du génie civil une totale modification des sols.

Ce gigantisme n'est pas sans modifier l'environnement et le cadre de vie. Le paysage et le patrimoine sont impactés car les éoliennes se voient de très loin et le relief perd son amplitude apparente. Le déboisement en souligne davantage leur présence, ajouté au fait que ces éoliennes sont balisées par des signaux lumineux de jour comme de nuit donc encore plus visibles

Concrètement, on observe un défrichage de 10 à 20 ha pour 5 éoliennes. Les répercussions de ce bouleversement du paysage s'en ressentent sur les migrations aviaires, mais surtout par les nuisances sonores dues au brassage de l'air par les pales est sensible.

La qualité de vie des habitants dans les zones d'implantation est perturbée. On observe que la réglementation retient une distance d'éloignement de 500 mètres des habitations alors que l'académie de médecine recommande 1500 m. L'impact sonore ne peut être nié. De plus en plus, des médecins alertent sur des effets néfastes sur la santé.

Le facteur de charge d'une éolienne terrestre est de l'ordre de 25 %, à savoir qu'une éolienne produit, en moyenne, un quart du temps à pleine puissance.

En pratique, une éolienne fournit une puissance très variable au cours du temps, puisqu'elle est soumise aux conditions météorologiques. Donc l'énergie produite ne l'est pas nécessairement au bon moment, c'est-à-dire qu'elle est très peu corrélée de la demande en électricité.

Les éoliennes de grande dimension (une centaine de mètres de hauteur) installées ces dernières années ont une puissance nominale unitaire de l'ordre de 4 MW. A titre de comparaison le réacteur nucléaire en construction à Flamanville, pour lequel il faut compter un facteur de charge de l'ordre de 75 %, aura une puissance électrique nette de 1630 MW.

En énergie sur l'année, un réacteur de type EPR équivaut donc à 1222 mâts éoliens.

Le bilan coût/bénéfice implique aussi de se poser la question de la production d'énergie du parc éolien pour en constater le double caractère aléatoire et intermittent, par rapport à son coût d'investissement. En particulier, le raccordement des éoliennes à un coût. Celui-ci est réparti entre les producteurs et les gestionnaires de réseau. A l'horizon 2020, pour le seul réseau de transport, les coûts projetés sont de l'ordre du milliard d'euros. A l'échelle d'un projet d'implantation d'éolienne(s), le raccordement coûte de l'ordre de 1 à 10 millions d'euros.

Les subventions sont payées par les consommateurs d'électricité, via une taxe, la CSPE. Celle-ci augmente régulièrement depuis quelques années et son accroissement est dû en majeure partie à l'installation d'éoliennes sur le territoire.

Outre les aspects environnementaux, la critique la plus courante à l'égard de l'énergie éolienne concerne leur économie. En effet, cette filière de production n'a reposé jusqu'à présent, de même que la filière photovoltaïque, que sur des subventions massives ainsi que sur l'obligation, de par les directives européennes, d'injecter en priorité l'énergie éolienne sur les réseaux lorsque le vent souffle, au détriment des autres types de production.

Enfin, les aspects liés au démantèlement d'une éolienne sont loin d'être neutres et comportent trop d'aspects non résolus et surtout non chiffrés.

*Ces divers constats invitent à ne pas tenir pour acquise la pertinence dans le temps et la faisabilité de ces projets un peu vertigineux et en tout état de cause, nous placent devant la nécessité de bien réfléchir avant de défigurer nos paysages et altérer nos cadres de vie. Il s'agit d'un geste lourd de conséquence que Marguerite Yourcenar résume bien dans une formule simple et de bon sens : « **Construire, c'est collaborer avec la terre : c'est mettre une marque humaine sur un paysage qui en sera modifié à jamais.** » »*

3-8 Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Voir : www.srce-idf.fr

3-9 Plan Régional d'Elimination des Déchets de Chantiers (PREDEC)

Source CESER : www.ceser-iledefrance.fr/travaux/plan-regional-delimitation-des-dechets-de-chantiers-dile-de-france-predec

3-10 Les rivières d'Ile de France – Agence de l'eau Seine Normandie

Voir : www.eau-seine-normandie.fr

3/B --- les Commissions et Comités départementaux

3-11 Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Chavenay

Rappels : Depuis l'établissement de la Charte, signée en 1996, les avions écoles ont été équipés de silencieux.

La Charte a défini des plages de silence : entre le 1er avril et le 30 septembre de chaque année, les vols « de tours de piste » sont interdits sur les circuits nord de l'aérodrome de Chavenay les samedis, dimanches et jours fériés, avant 9h00 du matin, entre 12h30 et 14h00 et après 19h30.

Charte entre les usagers et les riverains, révisée en 2011 :

www.audace-chavenay.fr/userfiles/files/articles/11%20Charte%20de%20Chavenay.pdf

La réunion de la CCE a eu lieu le 3 mars 2015

Ordre du jour :

- Bilan de l'activité (ADP) : 73609 mouvements en 2014, dont 66700 avions dont 66% en « tours de piste »
- Bilan des contrôles (Gendarmerie des transports aériens),
- Bilan d'avancement de la procédure du PEB (DGAC Nord),
- Bilan des actions pour l'environnement (Audace),
- Bilan des journées découvertes des métiers de l'aérien Audace.

Problèmes de bruit, en particulier à cause des voltiges – demande de suppression le dimanche.

Bilan des contrôleurs basés à Toussus : 38 contrôles et 11 PV.

PEB : Reprise des études en 2015, prévision de présentation du PEB de Chavenay au second semestre 2015.

En attente du compte-rendu.

3-12 Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome des Mureaux

Réunion du 21 Septembre 2015 à la Sous-préfecture de Mantes-la-Jolie.

Le projet de PEB a été présenté à la commission. Les zones de bruit du PEB ont fait l'objet d'un vote.

3-13 Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole

NOTA : La CCE prévue en novembre 2015 a été reportée au 14 janvier 2016

. le trafic avion, après avoir atteint son maximum de 76 000 mouvements en 2011, a sensiblement décliné en 2012 et 2013 pour remonter très légèrement ensuite et atteindre près de 67 000 mouvements en 2015.

. le trafic hélicoptère, qui représentait plus de 15 000 mouvements en 2010, n'a cessé de chuter (90 % de baisse) pour atteindre 1 493 mouvements en 2015.

. le trafic ULM est en augmentation constante pour atteindre 4 919 mouvements en 2015.

En 2015, le trafic avion a progressé légèrement (+1,4 %), le trafic hélicoptère poursuit sa forte baisse (-10,8 %) et l'activité ULM continue de croître (+28 %).

L'école de pilotage avec les tours de piste représente 59 % de l'activité, 24 % sont des vols locaux, c'est-à-dire principalement des vols d'entraînement, et 17 % des vols dits de voyage.

La PAF a effectué 23 contrôles sur l'aérodrome – aucune infraction relevée.

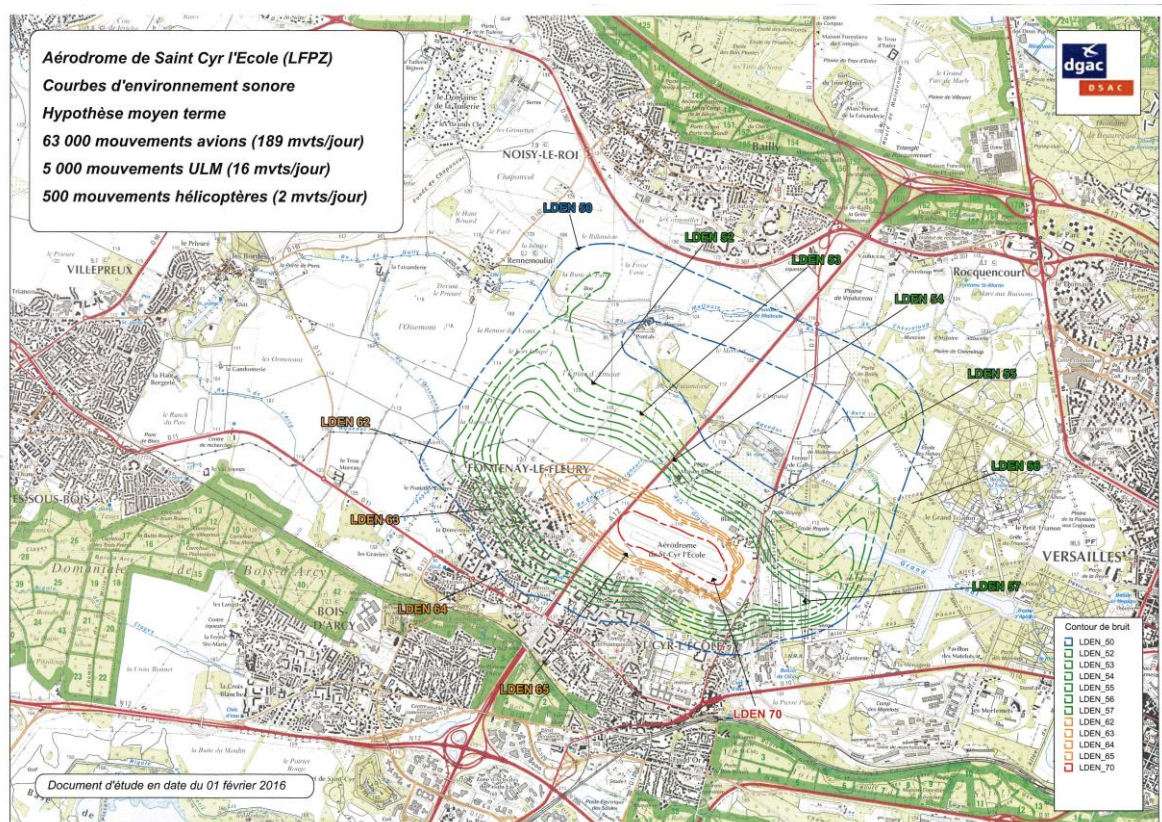
Les plaintes ont diminué depuis la baisse de l'activité hélicoptère, toutefois les plaintes sont encore nombreuses sur certains secteurs, à Bailly, Noisy-le-Roi, Les Clayes-sous-Bois/Plaisir, Fontenay-le-Fleury et Saint-Cyr-l'Ecole. Les causes sont principalement dues au non respect des trajectoires.

Le rapport du Comité de Suivi de la Charte (CSC) met en évidence les difficultés de fonctionnement du CSC par défaut de présence de 3 associations qui contestent les règles de fonctionnement.

Il n'y a pas eu de réunion depuis mai 2015.

Le courrier du Président de l'APEBN (VPt d'YE) au Préfet, souligne ces difficultés, rappelle les nuisances subies par les riverains, et demande son intervention pour une remise en marche sur la base de propositions.

Exposé par la DSAC sur l'avancement de la révision du Plan d'Exposition au Bruit (PEB)



Carte de bruit de la DGAC

Préparation des mesures de bruits avec BruitParif

Plusieurs réunions de présentation et de préparation ont eu lieu avec BruitParif pour définir la méthode d'enregistrement et du choix des lieux d'implantation des capteurs.

Le choix des lieux et les enregistrements auront lieu en 2016.

3-14 Commission Consultative de l'Environnement de la Base Aérienne 107 de Villacoublay

Résultats de l'étude menée par BruitParif accessibles sur le site Internet de BruitParif, sur la plateforme RUMEUR

CSC du 24 mars 2015

ODJ :

- Survol de la vallée aux loups
- Itinéraire d'arrivée et de départ des hélicoptères
- Présentation des plaintes
- Point sur le PEB

CSC du 5 novembre 2015

Sujets discutés :

- Trafics hélicoptères : répartition entre les axes Nord/Sud et Est/Ouest ; nouveau cheminement pour les hélicoptères en provenance ou à destination de Villacoublay,
- Point sur le PEB : en attente de l'arrêté préfectoral de mise en révision du PEB,
- Proposition Stop Hélico : nouveau contournement du Val d'Albion,

Yvelines Environnement 20 rue Mansart - 78000 Versailles

Tél : 01 39 54 75 80 Fax : 01 39 54 61 66 e-mail : yvelines.environnement@orange.fr

18/75

- Divers à présenter en CCE : Transits N/S le WE ; relever les hauteurs de vol.

- **La CCE de décembre 2015 a été reportée au 2 février 2016 :**

Point 1 : Approbation du PV de la séance précédente (15 décembre 2014)

Point 2 : Bilan des mouvements aériens pour l'année 2015 et bilan des plaintes reçues par la BA 107

Point 3 : Etat d'avancement du projet de révision du PEB

- Impact du zonage du projet de PEB sur le quartier des Metz à Jouy-en-Josas

Point 4 : Bilan du Comité de Suivi de la Charte (CSC)

- Ouverture du transit Nord/Sud le WE
- Elévation des hauteurs de survol sur W112-W113

1) Bilan de activités aériennes ; bilan des mouvements pour l'année 2015

En 2015, les mouvements totaux, avec Toussus-le-Noble, sont d'environ 25000 du même ordre qu'en 2014, avec une légère diminution du trafic hélicoptère.

En 2014, les mouvements totaux se rapprochent de ceux de 2011. Les chiffres étant arrêtés au 1^{er} décembre 2014, on peut s'attendre à un total général de l'ordre de 27 000 ou 28 000 mouvements.

constatons un gros pic au mois de juillet et une accalmie au mois d'août (le mouvement aérien est divisé par deux). On voit toujours le prorata entre les trafics de jour et les trafics de nuit aux alentours de 12 %.

2) Bilan des plaintes sonores : 12 plaintes en 2015

3) Etat d'avancement du projet de révision du PEB : un projet sera présenté courant 2016.

3-15 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la CAMY

Réunion du 29 Juin 2015 :

Ordre du Jour :

- Examen des rapports annuels 2014 des délégataires de service Public.
- Examen des rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement et des déchets.

Le président de la CAMY nous a reçu avec ½ heure de retard, et a mené cette réunion au pas de course.

Pas moins de 25 délégations de service public, portant sur la livraison d'eau potable, l'assainissement les déchets et leurs comptes rendus d'activités ont fait l'objet de cette réunion.

Changement de DSP, à l'avenir 1 seul délégataire sera choisi pour les 2 piscines (Aqualude et Aquasport)

Réunion du 16 novembre 2015 :

Projet de contrat de DSP pour l'exploitation de la pépinière et l'hôtel d'entreprise « INNEOS ».

3-16 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel (SIAVRM)

Pour info, voir : www.etaso.fr

Réunion de la CCSPL du 9 juin 2015 :

- Examen du rapport établi par le délégataire du service public – Exercice 2014,
- Examen du rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du Service – Exercice 2014,
- Examen du rapport d'activités du SIAVRM.

Rapport annuel exercice 2014 :

Superficie d'environ 2700 hectares

Environ 10,96 millions de m³ facturés par an (hausse de 2,4%)

14866 clients – Hors SQY

Environ 211000 habitants raccordés

Exutoire = émissaire du SIAAP et usine de traitement d'Achères.

Faits marquants de l'exploitation :

- Volumes assainis en 2014 = 6787546 m³
- Volumes transitant dans les réseaux = 14524829 m³
- Volumes transitant par le bassin = 342933 m³
- Volume déversé en Seine = 0

3-17 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles (SMAROV)

Pour info, voir www.etaso.fr



Les stations d'épuration sur le ru de Gally

L'assainissement de la région ouest de Versailles est délégué par le SMAROV à la SEVESC.

Collectivités desservies : Bailly, Bois-d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Le Chesnay, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'École, Versailles, et une partie de la CASQY.

- Une superficie d'environ 4000 ha pour le bassin versant du ru de Gally,
- 44 km de réseau : 14853 ml en unitaire, 21703 ml en séparatif d'eaux usées, 7781 ml en séparatif d'eaux pluviales

Réunion du 17 juin 2014

Présentation des rapports 2014 suivants :

- Rapport annuel du délégataire, la SEVESC,
- Rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du service,
- 8,3 millions de m³ facturés en 2014,
- 14739 clients en 2014.

Faits marquants en 2014

SMAROV

- Démarrage des travaux de réhabilitation des collecteurs, 5, 7, et réhabilitation du collecteur 4,
- Etude de l'aménagement du ru de Gally dans le domaine de la Faisanderie,
- Poursuite des Travaux de mise aux normes de la STEP du Carré de la Réunion,
- Obtention de l'arrêté préfectoral ICPE d'autorisation d'exploiter une unité de traitement de sables et de boues de curage, dans l'enceinte de la STEP.

SEVESC

- Divers travaux sur le réseau
- Accompagnement du SMAROV dans les travaux sur la STEP,
- Exploitation de la STEP avec des rejets conformes à l'arrêté préfectoral,
- Suivi de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel,
- Divers travaux,
- Démantèlement du parc à boues et création d'un nouveau poste de chargement des bennes à boues,
- **Sensibilisation dans les écoles sur le thème de l'assainissement.**

La STEP du Carré de la réunion :

- 13863556 m³ d'eau traité,
- 15547 t de boues produites,
- 1138t de déchets divers.

Concentration de rejets en moyennes annuelles en sortie de traitement :

- MES = 6 mg/l norme < 35
- DBO5 = 5 mg/l norme < 25
- DCO = 22 mg/l norme < 125
- NGL = 10 mg/l norme < 10
- NTK = 5 mg/l norme < 5
- PT = 0,7 mg/l norme < 1

Les valeurs 2014 sont supérieures à celles de 2013, des efforts sont nécessaires pour abaisser les rejets azotés et phosphorés.

Calendrier des travaux sur la STEP :

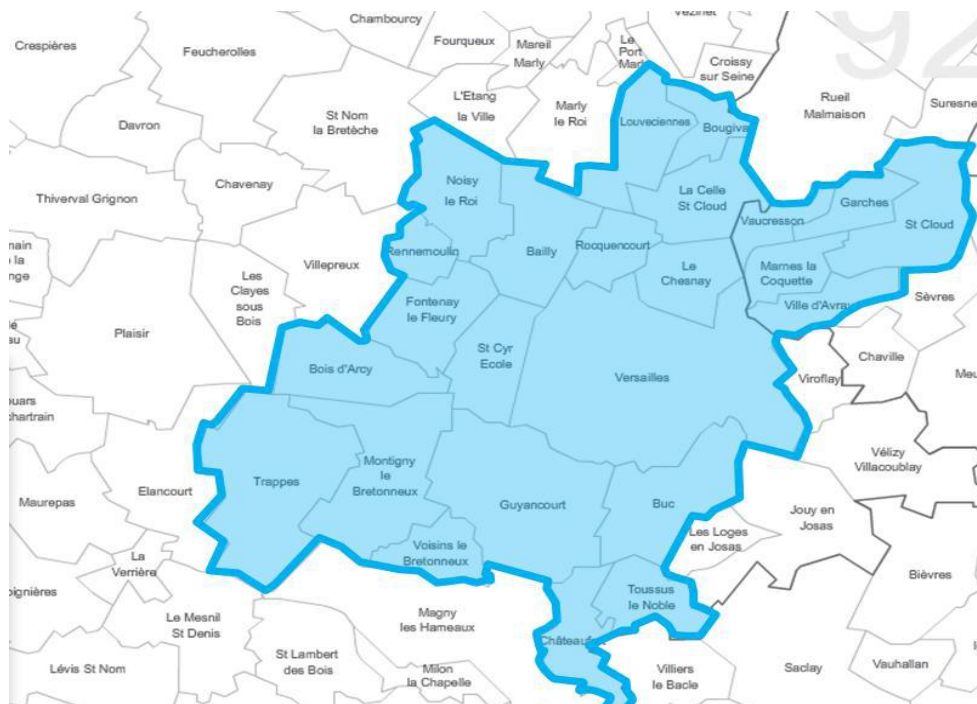
- Mise en service configuration 2 (filière eau) 2015
- Mise en service du bassin de pollution 2015
- Mise en service digestion + cogénération + Hydrolyse 2016
- Mise en service configuration 3 2016
- Réception finale 2017

23 septembre 2015 : Inauguration de la plus grande filière membranaire d'Europe, à la Station d'Épuration du Carré de Réunion.

3-18 Commission Consultative des Services Publics Locaux, du Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC)

Pour info, voir www.etaso.fr

Le SMGSEVESC est le Maître d'ouvrage du service de production et de distribution d'eau potable de 24 communes, 1040 km de réseau, 398500 habitants, 45500 abonnés.



- Rappel** : Le système d'alimentation en eau potable sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat est aujourd'hui délégué à :
- la SEVES (Société des eaux de Versailles et St Cloud) pour 22 communes,
 - Veolia pour 2 communes (Fontenay le Fleury et Bois d'Arcy),
 - la Lyonnaise des Eaux (LdE) pour 1 commune (Châteaufort),
 - la SAUR pour 1 commune (Bougival).

Réunion CCSPL du 26/06/2015

Le réseau géré par la SEVES :

- 22 164 423 m³ distribués en 2014
- 39 662 branchements
- 2715 bouches ou poteaux incendies
- 361 909 habitants desservis
- 914 km de réseau

3-19 Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitudes aux fonctions de commissaire enquêteur

C'est sur la base de deux réunions par an que cette commission sélectionne les candidats aux fonctions de commissaire enquêteur et revoit tous les 4 ans comme le demande la loi les commissaires enquêteurs en exercice. 70 commissaires sont nommés au titre du département des Yvelines.

3-20 Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)

Cette commission ne s'est pas réunie en 2015.

3-21 Commission Départementale d'implantation des antennes relais de radiotéléphonie mobile

Cette commission n'a pas été convoquée depuis de nombreuses années.

3-22 Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)

Cette commission s'est réunie 4 fois durant l'année 2015.

C'est une commission consultative. Elle émet un avis, préalable aux décisions du préfet, en matière :

- d'aides à l'installation des jeunes agriculteurs ;
- de modernisation des exploitations agricoles,
- de boisement,
- de mesures agro-environnementales ;
- d'investissements dans les coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole,
- de prêts bonifiés,
- de mesures de redressement et de suivi,
- de réinsertion professionnelle,
- de demandes d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures agricoles, en cas de concurrence entre les demandes.

3-23 Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)

La Commission s'est réunie 2 fois :

En juin 2015 pour :

- projet d'arrêté de classement des espèces nuisibles du 2^{ème} groupe dans le 78 : espèces retenues pour le département = renard, fouine, corbeau freux, corneille noire, pie bavarde. Classement faisant l'objet d'un arrêté ministériel.
- bilan des destructions (piégeage et autorisations individuelles). Nous déplorons toujours le faible pourcentage de retours des bilans des piégeurs, ce qui empêche toute évaluation de l'impact de ces pratiques.

- proposition de classement, périodes et modalités de destruction des espèces sanglier, lapin de garenne et pigeon ramier (espèces du groupe 3) ce qui fera l'objet d'un arrêté préfectoral. A noter que ces espèces sont à la fois gibier chassable et nuisibles.

Rappelons que sur l'ensemble du territoire métropolitain, un certain nombre d'espèces exogènes peuvent être détruites toute l'année : Chien viverrin, Vison d'Amérique, Raton laveur, Ragondin, Rat musqué, Bernache du Canada : chasse à tir jusqu'à la clôture au 31 mars, puis des autorisations individuelles préfectorales.

En décembre 2015 pour :

- bilan à la mi-saison de la campagne de chasse 2015/2016 : plan de chasse pour les cervidés et prélèvements minima de sangliers à réaliser.
- bilan définitif des dégâts agricoles par le grand gibier (les seuls indemnisés) :
- Environ 500.000 € pour 506,20 ha détruits + prairies (sangliers) = environ 540 ha. Noter une augmentation des dégâts sur prairies.
- analyse des efforts de pression de chasse en tir d'été, particulièrement dans les communes « points noirs », c'est-à-dire celles où les plans de chasse ne sont pas suffisamment respectés, ce qui entraîne une trop forte densité du grand gibier et les plus gros dégâts agricoles.

A titre indicatif : IKA (indice kilométrique d'abondance)

- en augmentation pour le lièvre : indice 6 en 1996, environ 13 en 2015
- en baisse pour le renard : indice 0,9 en 2000, 0,45 en 2015

Nous pouvons dire que la gestion du lièvre par les chasseurs est raisonnable et que l'espèce se porte bien dans les Yvelines ; par contre, la population de renards dont l'IKA a été divisé par 2 en 15 ans, fait toujours l'objet de la même pression de destruction.

A cela, il faut ajouter une forte pression depuis 3 ou 4 ans, de la part des piégeurs et agriculteurs, pour la destruction des **blaireaux**, sous prétexte qu'« il y en a beaucoup » (sic !), bien qu'aucune preuve d'une quelconque nuisibilité n'ait été apportée. Par ailleurs, le blaireau ne figure pas sur la liste nationale des espèces susceptibles d'être classées nuisibles. La demande se dirige donc vers une augmentation de la période de chasse, notamment par déterrage ; mais là aussi il faut apporter des preuves de dégâts. Ce doit être ce que l'on appelle la protection de la biodiversité !!

3-24 Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)

Cette commission a pour objet de définir les droits à construire dans les espaces classés. Elle se réunit plusieurs fois dans l'année selon l'importance des dossiers.

Ceux-ci sont présentés, soit par l'inspecteur des sites, soit par l'ABF, qui établissent un rapport sur lequel la commission devra donner son avis.

Celui-ci n'est que consultatif et seul le Ministre est habilité à donner un accord définitif sur le projet.

3-25 Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

Cette commission consultative a changé d'intitulé (anciennement Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles – CDCEA) et inclus maintenant les espaces naturels et les forêts. Elle devient la **Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers**.

La CDPENAF donne son avis sur les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) au regard de la consommation des terres agricoles avec toutes les difficultés de résoudre le conflit entre urbanisation et maintien des terres agricoles.

2 réunions CDPENAF se sont déroulées en 2015. 4 PLU, deux SCOT.

3-26 Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)

Cette commission qui se réunit une fois par an émet un avis sur l'élaboration du schéma Départemental de la Prévention des Risques Majeurs.

Pour les Yvelines, les risques majeurs suivants ont été retenus :

- Retrait-Gonflement de l'argile ;
- Inondation ;
- Eboulement (carrières, falaises).

Ce schéma s'impose aux PLU qui doivent signaler les risques afférents à la commune.

3-27 Commission Locale d'Information (CLI) des Installations Nucléaires du Plateau de Saclay

En particulier pour ce qui concerne les zones de protection et d'intervention :

Distinction de trois zones :

- o Une zone de servitude dans les documents d'urbanisme
- o Une zone préparée à une situation de crise : zone du Plan Particulier d'Intervention (PPI)
- o Une zone d'information de la population : périmètre d'action de la CLI

Voir l'impact de ces zones sur les projets de constructions en cours sur le Plateau de Saclay et sur la ligne 18.

Réunion du 4 mai du pôle Sciences et Société

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Point d'avancement de la mise en conformité incendie de l'INB 29 (suite à la mise en demeure et à la consignation financière de l'exploitant CIS Bio International),
- Revue des événements de niveau 1, INB 29

Nota : CISBIO international est un producteur de produits radiopharmaceutiques qui nécessitent un radionucléide qui était produit par le réacteur OSIRIS. D'autres réacteurs à l'étranger vont bientôt fermer.

Cette situation inquiète les sociétés productrices de radiopharmaceutiques. Elles craignent une pénurie sérieuse de la molécule. Cette pénurie est également soutenue par les médecins et à l'Académie nationale de médecine.

Réunion plénière du 8 décembre 2015

Ordre du jour et déroulé de l'assemblée plénière du 8 décembre 2015

- Présentation des rapports Transparence et Sécurité Nucléaire (TSN) 2015
- Arrêt définitif du réacteur OSIRIS
- Déclassement de l'INB 106 LURE
- Actions des pôles de la CLI :
 - o Bilan budgétaire 2015 et activités prévisionnelles 2016,
 - o Présentation des activités du pôle Information, Formation et Gouvernance,
 - o Présentation des activités du pôle Sciences et société,
- Discussion avec la salle et questions ouvertes.

3-28 Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Mauldre Le Comité de Bassin Hydraulique de la Mauldre et de ses affluents (CO.BA.H.M.A.)

Assemblée générale de la Commission Locale de l'Eau de la Mauldre du 18 juin 2015 à l'Hôtel du Département.

Compte-rendu :

- Adoption du compte rendu de la réunion du 27/11/14
- Adoption du rapport d'activité de la CLE 2014,
- Désignation du représentant du Conseil départemental au bureau de la CLE,
- Révision du SAGE de la Mauldre :
 - o Bilan de l'enquête publique complémentaire,
 - o Présentation du projet de SAGE de la Mauldre révisé,
 - o Adoption par la CLE du projet de SAGE révisé.

La commission d'enquête a émis un avis favorable « sous réserve » sur le projet de SAGE révisé, à savoir la présentation de l'évaluation économique dans le PAGD.

L'annexe 8 du PAGD complétée est présentée.

Le SAGE révisé est soumis au vote de la commission.

*« L'assemblée n'ayant émis aucune abstention ni opposition, le projet de SAGE révisé constitué du PAGD, du règlement, de l'atlas cartographique et de la déclaration environnemental est approuvé à l'unanimité. ...
... Le projet de SAGE révisé va être transmis au Préfet pour approbation ».*

3-29 Commission de Suivi de Site (CSS) de la Société ITON SEINE à Bonnières-sur-Seine

Réunion du 16 décembre 2015 :

- Rapport d'activité.
- Action de l'inspection. Pas d'incident notoire ni d'accidents à déplorer.
- Projet de dragage de la Seine au droit des appontements.

3-30 Commission de Suivi de Site de l'installation de traitement et de stockage de déchets exploitée par la Société EMTA à Guitrancourt

Réunion du 22 octobre 2015

Ordre du jour :

- bilan des activités 2014,
- mise en place d'une centrale de cogénération,
- action de l'inspection des installations classées,
- visite du site.

Projet de cogénération, présentation du projet qui vise à transformer le biogaz produit par le site en production électrique pour sa réalisation en 2016.

3-31 Commission de Suivi du Site de Seine Aval - SIAAP



Site du SIAAP à Achères

Pour infos sur le SIAAP Seine-Aval, consulter www.siaap.fr/nos-equipements/les-usines/seine-aval

17 avril 2015 : Arrêté préfectoral portant création de la Commission de Suivi de Site pour la Station d'Épuration Seine Aval.

15 juin au 17 juillet 2015 : Enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par le SIAAP en vue de procéder à la refonte de la file biologique dans le cadre de la refonte globale du site Seine-aval.

Observations de l'Association YVELINES ENVIRONNEMENT.

L'association prend en compte les améliorations qui seront apportées à la qualité de l'environnement du site Seine Aval, en particulier au niveau des nuisances olfactives et sonores, ainsi que la démarche HQE proposée pour les travaux et pour l'exploitation.

Plusieurs remarques sont cependant formulées concernant les paysages et les milieux naturels.

Au titre de la première remarque, il est demandé de redonner une homogénéité au site et d'établir une continuité entre la forêt et le fleuve. Concernant la seconde, il est observé une insuffisance d'explications relatives aux enjeux du site en matière de biodiversité.

L'association demande que soit clairement explicité l'ensemble des moyens qui seront mis en œuvre pour assurer la protection de la flore et de la faune.

La question est posée enfin du devenir des terrains libérés par la réduction d'emprise du site et de la possible restitution de ces terrains par la ville de Paris pour compenser des emprises occasionnées par des opérations d'intérêt public.

Commentaires.

Il est exact qu'au plan paysager, le dossier manque d'illustrations alors que c'est précisément dans ce domaine qu'elles auraient été utiles.

Concernant les milieux naturels, l'association fait référence à l'avis de l'autorité environnementale qui mentionne un déficit d'explications sur certains sujets, mais qui relève cependant que la zone concernée par la refonte de la file biologique ne présente pas de sensibilité écologique particulière. Le problème est donc à traiter au niveau de l'ensemble du site.

Enfin, par rapport à la question des terrains libérés susceptibles d'être utilisés pour compenser des espaces détruits ailleurs, il semble à la commission que cette question n'a pas de lien direct avec l'objet de la présente enquête publique, s'agissant de la finalité du programme global de refonte du site Seine aval.

17 septembre 2015 : Réunion de la Commission de Suivi de Site Seine-Aval

- **Adoption du règlement intérieur**
- **Désignation des membres du bureau**
- **Présentations**
 - o **SIAAP**
 - Sécurité : engagement du SIAAP.
 - Suivi des installations classées : l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2010 impose des contrôles sur les rejets atmosphériques des ICPE. En 2014, 24 contrôles ont été réalisés -17 imposés – et l'ensemble des installations a été contrôlé.
 - Les boues : la production diminue ce qui correspond à une baisse du débit d'eau en entrée de station.
 - Ressources : les effectifs ont augmentés. Economie d'énergie et des dépenses de fonctionnement.
 - Refonte de l'usine.
 - o **Actions des installations classées**
 - Actions : deux inspections en 2014. Six exercices POI en 2015 ; Une inspection, la prescription de révision de l'étude de dangers et un arrêté de prescriptions complémentaire en 2015/2016.
 - Etat d'avancement du PPI : en cours d'instruction pour finalisation en 2016.
 - o **Questions diverses**
 - Malgré l'amélioration constante depuis la création de l'usine, les résultats mensuels du suivi environnemental montre souvent un résultat médiocre de la situation olfactive.
 - « Une Directive gouvernementale précise qu'en terme de sûreté, l'ensemble de ICPE seuil haut et seuil bas du département devra être visité d'ici la fin 2015 ».

3-32 Commission de Suivi de Site de SITA Ile-de-France à BRUEIL en VEXIN

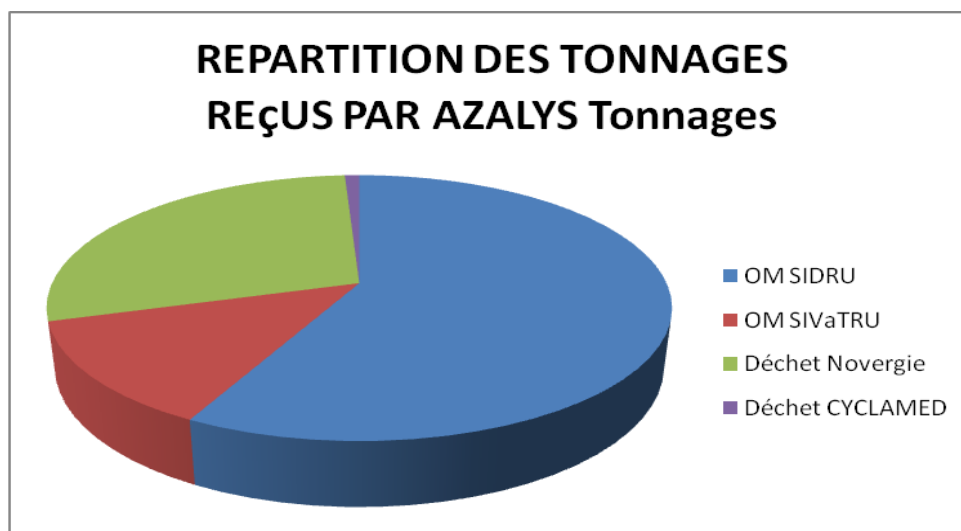
Depuis l'arrêté préfectoral de mars 2015, la CSS étant mise en veille, une seule association locale a été nommée membre de cette CSS, mais Yvelines Environnement demande à rester informée de l'activité de ce site.

Réunion du 10 juin 2015 de la CCSPL du SIDRU

Ordre du jour :

- I. Présentation du Syndicat
- II. Les indicateurs techniques
- III. Le coût de l'incinération
- IV. Le coût des autres traitements
- V. Le bilan de l'année 2014
- VI. Les indicateurs économiques
- VII. Détail des versements de recettes aux communes

En 2014, le tonnage total réceptionné par l'usine AZALIS a été de 124167 tonnes (soit beaucoup plus que la capacité des 115 000 tonnes, sachant que NOVERGIE a complété les 100 000 tonnes du SIDRU à hauteur de 19466 tonnes.



La part des déchets apportés par les communes du SIDRU a légèrement baissé, cela est dû à la baisse des tonnages collectés par les adhérents du SIDRU.

En revanche, l'année 2014 voit une augmentation des tonnages apportés par le SIVaTRU qui est passés de 10 939 tonnes en 2013 à 19 792 tonnes en 2014.

Bilan de l'année 2014

En 2014 s'est poursuivie une baisse, amorcée en 2009, des tonnages incinérés produits par les ménages.

En 2014 le recyclage des emballages ménagers des communes du SIDRU a permis d'économiser :

- 425 tonnes de minerai de fer,
- 140 tonnes de coke,
- 50 tonnes de bauxite,
- 2800 tonnes de bois,
- 460 tonnes de pétrole brut,
- 190 m³ de gaz naturel,
- 3200 tonnes de sable,
- 152794 m³ d'eau, en sachant que la consommation domestique est en moyenne de 55m³/hab./an, l'économie représente la consommation annuelle de 2780 habitants,
- 48767 MWh d'énergie, en sachant que la consommation domestique est en moyenne de 10,3 MWh/hab./an, l'économie représente la consommation annuelle de 4730 habitants.
- 5410 T éq CO₂, en sachant que l'émission moyenne domestique est de 1,68 T/an/hab. L'économie représente l'émission annuelle de 3220 habitants.

L'usine AZALYS, site du SIDRU, exploitée par NOVERGIE IdF.

Réunion de la CSS du 30 septembre 2015

L'ordre du jour porte sur deux sites :

- Le site de l'ancienne décharge exploité par EMTA,
- Le site de l'usine d'incinération des ordures ménagères Azalys exploité par Novergie.

Présentation :

- Des activités 2014 par l'exploitant,
- De l'action de l'Inspection des installations Classées.

1) Stockage des déchets non dangereux de Triel-sur-Seine (EMTA)

- Présentation de la société EMTA :
Contrôles environnementaux :
 - Obtention en 2014, pour une durée de 3 ans, du label Stratégie Nationale pour la Biodiversité (S.N.B.), avec comme actions la formation du personnel, la consultation d'experts, la réintégration d'espaces, la création de groupes de travail, la gestion des plantes invasives...
 - Affiliation en 2015 au programme national « Les jardins de Noé » (sensibilisation et accompagnement dans la mise en place d'actions en faveur de la biodiversité)
 - Suivi Faune-Flore en cours depuis 2014
 - Contrôles des eaux souterraines et eaux de surface
 - Supervision du réseau de gestion et destruction du biogaz
 - Suivi topographique
- Présentation de l'inspection des Installations classées :
A noter « Arrêté préfectoral du 9 avril 2014 portant dérogation pour l'atteinte aux espèces protégées » : pas d'information sur les mesures compensatoire.

2) Usine d'incinération AZALYS

- Présentation par l'exploitant : Bilan de l'activité 2014
 - Répartition des déchets reçus :
 - 18380 t de déchets industriels
 - 105786 t de déchets ménagers
 - Production d'électricité : 59086 MWh produits, 39612 MWh vendus
 - Répartition des sous-produits :
 - Mâchefer : 25249 t
 - Refioms : 3362 t
 - CaCl : 1121
 - Rejets gazeux : inférieurs aux valeurs des arrêtés préfectoraux,
 - Performances environnementales correctes ;
NOTA : YE a toujours fait remarquer que les valeurs relevées dans l'environnement sont impactées par d'autres sources de pollution, et qu'à son avis, seules les mesures enregistrées en sortie de cheminées sont représentatives de l'impact de l'usine.
- Action de l'Inspection
 - Inspection du 8 janvier 2015
 - Contrôle inopiné le 28 juillet 2015 : aucun dépassement sur les valeurs limites d'émission.

Surveillance de l'impact sur l'environnement

Lors de la campagne 2013 de suivi des retombées atmosphériques, les teneurs en dioxines-furanes sont toutes inférieures à 5pg I-TEQ/m² /jour (comme en 2012).

L'ensemble des valeurs mesurées sont toutes inférieures aux valeurs limites de référence (Suisse, Allemagne : valeurs limites d'émission).

Les valeurs mesurées sont tout à fait acceptables compte tenu de la situation géographique des différents points de mesures.

Métaux lourds : on constate que les valeurs mesurées sont, pour tous les points, toutes inférieures aux valeurs limites de référence.

Inspection DRIEE du 23 avril 2014

Valorisation énergétique :

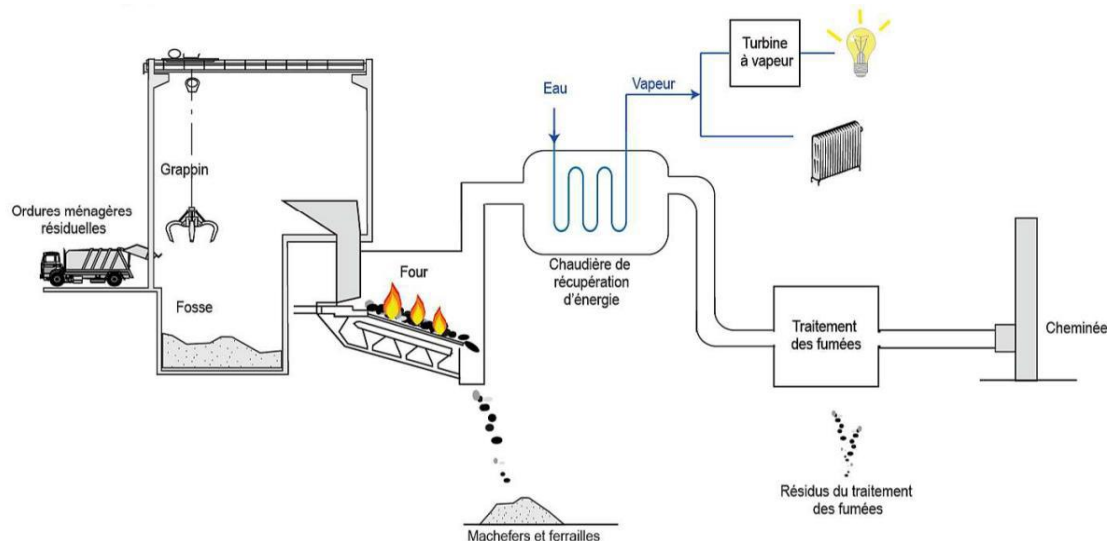
Production totale vendue à EDF : 24 132 MWh en 2013 contre 11 760 MWh en 2012, contre 36 239 MWh en 2011, contre 35 285 MWh en 2010, contre 35 747 MWh en 2009, contre 41 156 MWh en 2008, contre 40 294 MWh en 2007 (soit - 10% par rapport à 2008).

3-34 Commission de Suivi de Site (CSS) de Carrières sur Seine – Usine d’incinération « CRISTAL »
Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SITRU

Juin 2014 : En application du décret n° 2012-189 du 7 février 2012, la Commission de Suivi de Site de Carrières-sur-Seine se substitue à la CLIS.

Arrêté préfectoral n° 2014316-0002 du 12 novembre 2014.

La commission de suivi de site est composée de cinq collèges : Etat, collectivités locales, riverains et associations protection environnement, exploitant, salariés.



Principe de fonctionnement d'une installation d'incinération de déchets avec récupération et valorisation de l'énergie

Déchets:123000t/an
PCI=2370kcal/kg(5xmoinsqueleFOD)

Electricité : 21 000 MWhproduit et 11 000 MWhvendus à ERDF
Soit 18 000 habitants éclairés

Réseau de chaleur : 44 000 MWh
Soit 3 550 eqlogements chauffés

Réunion de la CSS du 2 octobre 2015

Ordre du jour :

- **Présentation par l'exploitant**
 - o Du bilan de fonctionnement de l'année 2014,
 - o Des modifications des installations réalisées ou projetées avec le planning des réalisations,
- **Présentation par le SITRU**
 - o Des résultats de l'étude sur la performance énergétique des installations
- **Présentation par l'Unité Territoriale des Yvelines, de la DRIEE**
 - o De l'action de l'inspection des installations classées,
- **Points divers, dont dépôts sauvages**

Chiffres de l'exploitation 2014 :

- o Tonnage traité :
 - 88862 tonnes du SITRU,
 - 39955 tonnes autres,
- o Production électrique :
 - Energie consommée : 21196 MWh
 - Energie vendue à EDF : 11387 MWh
- o Production de vapeur :
 - Totale produite : 255198 MWh
 - Vendue au réseau : 40496 MWh

- Production et valorisation des résidus d'incinération :
 - Machefert : 24073 tonnes évacuées ont fourni 1475 tonnes de produits ferreux sur site, 753 tonnes sur plate-forme IME et 224 tonnes de non-ferreux,
 - REFIOM : environ 4619 tonnes évacuées en centre technique de classe 1,
 - Déchets dangereux évacués en filières de traitement.
- Résultat du suivi environnemental :
 - Rejets atmosphériques :
 - Poussières < 2 mg/Nm³ (Norme = 10 mg/Nm³)
 - CO < 20 mg/Nm³ (Norme = 50 mg/Nm³)
 - HCl < 4 mg/Nm³ (Norme = 10 mg/Nm³)
 - SO₂ < 11 mg/Nm³ (Norme = 30 mg/Nm³)
 - NO_x 60 mg/Nm³ (Norme = 80 mg/Nm³)
 - NH₃ < 6 mg/Nm³ (Norme = 10 mg/Nm³)
 - Dioxyne et Furannes < 0,01 (Norme = 0,1 mg/Nm³)
 - Acide fluorhydrique < 0,4 mg/Nm³ (Norme = 1 mg/Nm³)

Surveillance de l'environnement :

- **Air :**
 - Analyse des retombées atmosphériques par jauges OWENS (récupération des eaux de pluie autour du site – analyse des taux de dioxyne et métaux lourds)
 - Résultats d'octobre et décembre 2014 : Les niveaux en dioxines et furannes sont compris entre 1,6 et 2,5 pg I-TEQ/m²/j. et inférieurs aux teneurs retrouvées en zone rurale (valeurs comprises entre 5 et 20 pg I-TEQ/m²/j.)
- **Eaux :**
 - Consommation annuelle d'eau de ville 2014 : 27673 m³, en nette diminution.
 - La qualité des eaux pluviales est contrôlée semestriellement selon les exigences de l'arrêté préfectoral
- **Biodiversité :**
 - L'année 2014 a vu la naissance de 5 fauconneaux crécerelles comme en 2012 et 2013.



3-35 Commission de Suivi de Site pour le stockage souterrain de gaz naturel de BEYNES – site exploité par la Société STORENGY

La première réunion était prévue le 08/01/2015 mais a été annulée en raison des attentats de *Charlie Hebdo*... depuis aucune nouvelle.

Un courrier d'YE du 21/01/2015 a été adressé à la préfecture de Versailles, demandant le respect des réglementations du PPRT de Storengy qui devaient être appliquées à partir du 08/05/2014.

Pas de réponse à ce jour.

3-36 Comité Consultatif de Gestion la Réserve Naturelle Régionale de la Boucle de la Seine

29 Septembre 2015

Validation du plan de gestion.

3-37 Comité Consultatif de Gestion la Réserve Naturelle Régionale du site géologique de Limay

1^{er} Octobre 2015

CR activité. Embauche d'une conservatrice, entrée du PNRVF en co-gestion de la réserve.

En projet : inventaires sur les batraciens, flore, avifaune et insectes.

3-38 Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Nationale de l'Etang de St-Quentin-en-Yvelines

Rappelons tout d'abord que la Réserve Naturelle Nationale a été créée le 14 Mars 1986 par décret ministériel et qu'elle a une superficie de 87 ha inclus dans l'Ile de loisirs de St-Quentin-en-Yvelines.

Cette réserve est également classée « site NATURA 2000 » depuis le 23 Décembre 2003. Elle est aussi incluse dans une ZNIEFF de type 1 de 233,10 ha dont elle représente 37%.

Sa gestion a été confiée au « Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs » créée le 25 Juin 1974. Pour être en conformité avec l'ordonnance relative aux réserves naturelles du 5 Janvier 2012, une révision des statuts du Syndicat a été effectuée le 21 Mars 2013. Ce dernier a donc dans ses missions « la protection du patrimoine naturel que représente la réserve ».

Le gestionnaire est assisté d'un « Comité consultatif de gestion » et d'un « Comité scientifique de la réserve naturelle ».

ANNEE 2015

Le premier plan de gestion de la réserve (2002 – 2006) a été signé le 16 Juillet 2014 par le représentant du Préfet des Yvelines.

Le second plan de gestion (2015 – 2019) doit être validé par le CNPN (Conseil National de Protection de la Nature) avant toute acceptation ; pour cela il devra avoir satisfait à toutes les recommandations faites par ce dernier (pour le maintien de l'intérêt faune et flore), ce qui n'est pas totalement acquis à l'heure actuelle. Ces recommandations sont :

1/ Signature du règlement d'eau signé le 3/02/2014

2/ Signature de la convention SMAGER – Syndicat signé le 24/05/2013

3/ Signature de la convention CASQY – Syndicat en cours de signature

4/ Réalisation des travaux sur la circulation des eaux dans les bassins de végétation

Travaux réalisés par le SMAGER hiver 2011-2012 et automne 2013

5/ Réalisation des premiers travaux pour l'amélioration de la qualité des eaux - Etude commencée en Octobre 2014, restitution prévue mi-février 2016

Le gestionnaire a 3 ans pour présenter le second plan de gestion (débuté en 2015), ce qui n'est pas possible actuellement, le point 5 n'étant pas entamé. Le problème de l'eau a deux composantes :

1°/ Les niveaux de l'eau pour la réserve : en effet, des vasières doivent être découvertes au printemps et surtout en automne pour fournir des zones d'escale et de nourrissage pour les limicoles en migration. Une courbe consensuelle des niveaux sur l'année a été acceptée par l'ensemble des usagers du plan d'eau, ce qui fait que ce problème semble résolu, aux aléas climatiques près.

2°/ La qualité des eaux qui, actuellement, reçoivent diverses pollutions, d'origine agricole et urbaine. Pour remédier à cela, des travaux d'engurgure et coûteux sont nécessaires, d'où le retard accumulé.

L'équipe de la réserve a travaillé en 2015 pour élaborer et rédiger ce second plan de gestion, en utilisant la nouvelle méthodologie mise au point par le « Réseau des réserves naturelles de France ». Le Comité scientifique, réuni 2 fois en 2015 (Juin et Novembre), a validé le travail réalisé. Le document a également été présenté à la direction générale de l'Ile de loisirs en Décembre 2015 pour validation. L'équipe espère que le plan pourra être présenté dès 2016 au CSRPN (Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) puis au CNPN pour validation.

L'équipe de la réserve, composée de la Conservatrice, un Chargé de mission, un Garde technicien, un Animateur + un Aide-animateur, ne peut réaliser la totalité des objectifs fixés dans le plan de gestion ; le nouveau plan préconise l'embauche d'un technicien supplémentaire pour une mise en œuvre optimale des opérations, mais le gestionnaire n'envisage pas de recrutement (!).

Cette réserve naturelle a été créée avant tout pour protéger une escale migratoire sur la voie continentale empruntée au printemps et à l'automne par les petits échassiers (limicoles) et les anatidés, sans oublier son rôle dans l'hivernage de certaines espèces et celui de zone de nidification. Mais en dehors des oiseaux, il y a d'autres espèces animales (mammifères, batraciens, reptiles, poissons, insectes) et la flore, le tout formant une communauté à la biodiversité remarquable. Les suivis faunistique et floristique doivent être assurés, ainsi que l'entretien, la gestion et la surveillance d'un milieu aussi artificialisé, ce qui nécessite des moyens et du personnel ; le gestionnaire se doit de faire en sorte de remplir ses missions, conformément à ses statuts.

3-39 Comité Consultatif Scientifique et des usagers de la Forêt de Rambouillet

Ce comité réunit deux fois par an l'ensemble des acteurs publics et privés (ONF, propriétaires privés, fédération de chasseurs, associations de protection de l'environnement et d'usagers), impliqués dans la gestion du massif forestier de Rambouillet, le comité consultatif a permis de dresser un état des lieux des différentes thématiques intéressant la gestion

de ce massif protégé, le 2^{ième} plus important de France après la forêt de Fontainebleau, mais également l'un des plus fréquentés, avec plus de 10 Millions de visiteurs estimés par an.

Deux thèmes sont régulièrement abordés : l'accueil du public et la gestion sylvicole « forêt régulière ou irrégulière ».

3-40 Comité Départemental de Suivi des épandages des boues des stations de traitements d'affluents

Cette commission ne s'est pas réunie en 2015.

3-41 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Marly

La forêt domaniale de Marly est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2011-2018.

Surface : 1.749 ha

La totalité de la forêt est en **ZNIEFF** (Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique Floristique et paysager).

La forêt est réputée au niveau national pour sa richesse entomologique avec certaines espèces remarquables notamment parmi les coléoptères forestiers. Les oiseaux y sont bien représentés avec plus de 80 espèces. Mais aussi par une cinquantaine de mares qui apportent un grand intérêt pour la faune (populations intéressantes d'amphibiens) et la flore.

La production de bois est d'environ 11 000 m³ / an.

Vendredi 25 septembre 2015

Tournée en forêt pour le prochain Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Marly

Lors de cette tournée, l'Office National des Forêts a présenté des travaux de régénération naturelle et artificielle de la forêt avec l'exemple de deux plantations

Démontage de 2 parcours santé vétustes :

- Val de Cruye - commune de Marly le Roi
- Rocquencourt - commune de Rocquencourt

LES DÉCHETS EN FORÊT

Un constat alarmant avec des chiffres en hausse.

+ 60 % sur la forêt de Marly entre 2014 et 2015

Politique et actions de l'ONF

- Application du devoir de surveillance et de police de l'ONF en forêt
- Sensibiliser le public et les collectivités
- Ramasser les déchets selon les budgets disponibles
- Organisation d'un groupe de travail

Curage de la mare parcelle 5 à l'automne 2015, dans le cadre de la convention avec le Conseil Départemental des

L'ONF va réaliser une plantation de chênes en forêt domaniale de Marly.

Des interventions sylvicoles sont prochainement programmées sur la parcelle 6 de cette forêt, située sur le territoire de Saint-Nom-La-Bretèche. La plantation est programmée au 1^{er} trimestre 2016.

La communication : site internet www.onf.fr

3-42 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye

Réunion du comité de gestion patrimoniale le 23 septembre 2015.

Suite au dépérissement de la forêt de St-Germain, l'ONF est conduit à **modifier le document d'aménagement de la forêt ; ce nouveau document sera présenté lors de cette réunion.**

Il intègre les recommandations de l'étude paysagère et les décisions du schéma d'accueil présentées lors du comité du 18 mars 2015.

Rappel du contexte : L'aménagement en vigueur a succédé à d'autres aménagements. La tempête a provoqué un véritable traumatisme pour la forêt. Un constat réalisé par l'ONF avec le département « santé des forêts » a montré des dépérissements alarmants sur les chênes et les hêtres.

Suite au diagnostic des peuplements sur les chênes et hêtres, 21% d'arbres sont morts ou ont perdu 50% de feuilles.

Toute la forêt est touchée.

Un faible pourcentage des peuplements de la forêt peut se régénérer naturellement en chêne ou hêtre : il ne reste plus assez d'arbres semenciers.

Parallèlement, on a regardé ce qui poussait en forêt. On observe des essences invasives comme le prunus sérotina ou colonisatrices comme l'érable.

L'ONF a réfléchi aux différentes actions possibles pour renouveler la forêt face au dépérissement tout en étant attentif à la préservation des paysages.

La carte de l'étude paysagère a permis d'identifier des zones sensibles de la forêt.

Une solution pour maintenir le paysage est le traitement en « futaie irrégulière » qui permet de maintenir le couvert forestier.

Mais la « futaie irrégulière » n'est pas possible partout. Notamment sur les parcelles où les arbres ont tous le même âge.

Il faut également qu'il reste assez d'arbres semenciers et que les essences soient adaptées.

Par exemple, l'érable colonise la forêt mais cette essence n'est pas adaptée dans le temps, contrairement au chêne qui est une essence de pleine lumière, bien adaptée au bassin parisien.

Lorsque le traitement irrégulier n'est pas possible, la forêt doit être traitée en « futaie régulière » : cela signifie qu'en 3 ou 4 coupes réparties sur environ 10 ans, tous les arbres sont exploités.

Pour limiter le traumatisme paysager, on prend des précautions préconisées par l'étude paysagère avec étude de contours, formes arrondies, maintien d'îlots. Les carrefours sont étudiés particulièrement avec une unité de gestion circulaire pour, lorsque l'état des peuplements le permet, respecter l'unité paysagère du lieu.

A des fins écologiques, des îlots de vieux bois sont implantés : on garde de vieux arbres afin de maintenir des continuités écologiques et l'habitat de la faune/flore inféodée aux vieux arbres. De même, des milieux ouverts sont entretenus généralement au profit des papillons, des reptiles et également d'une certaine flore.

Il est décidé de régénérer en priorité les peuplements limites en densité de semenciers (si on attend plus longtemps on aura perdu d'autres semenciers : on ne pourra plus régénérer naturellement la parcelle et il faudra passer par la plantation).

Pour certains peuplements pauvres en semenciers, on va procéder à des plantations.

Selon les sols (variés sur la forêt) : plantation de pins dans le nord et chênes sessiles dans le sud.

Conclusions :

Les réalités sylvicoles et le niveau de dépérissement sont croisés avec les attentes paysagères dans les zones sensibles. Il a fallu définir des priorités face à l'ampleur des surfaces qu'il serait urgent de mettre en régénération. Certains peuplements seront mis en attente, d'autres seront régénérés, certains seront traités en futaie irrégulière.

3-43 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Versailles

Une forêt urbaine de 1035 hectares.

Réunion du comité de gestion patrimoniale le 28 mai 2015.

Bilan 2014 et perspectives 2015 de la forêt domaniale de Versailles :

Massif morcelé et périurbain

- Le château de Versailles est omniprésent ;
- Forêt vieillissante ;
- Retard de gestion forestière ;
- Régénération indispensable ;
- Forêt touchée par la tempête ;
- Aménagement 2009-2028.

Objectifs sylvicoles mais aussi d'accueil et de préservation de la biodiversité.

L'aménagement de Versailles : 2009 – 2028 prévoit

- un important effort de régénération dû au vieillissement excessif de la forêt,
- la préservation et l'amélioration des éléments constitutifs de la biodiversité forestière comme la restauration des mares.

Site de l'étang du moulin à renard :

- démolition du hangar désaffecté de l'ancien centre nautique - automne 2014
- travaux de mise en lumière et reprofilage de berges de l'étang de la Geneste – automne 2014

Les déchets en forêt

Type de déchets trouvés en forêt :

- Détritus diffus (canettes, papier...)
- Dépôts sauvages :
 - gravats
 - pneus
 - matériel électroménager
 - déchets verts
 - ...

La politique de l'ONF

- Suppression des poubelles en forêt
- Application du devoir de surveillance et de police de l'ONF en forêt
- Sensibiliser le public et les collectivités
- Ramasser les déchets

Chasse : Population de chevreuils qui augmente et qui doit être régulée.
La chasse permet de trouver un équilibre entre la forêt et les animaux.
Pour les sangliers, des battues sont organisées pour des raisons de sécurité.

3-44 Comité de Suivi de Site inter entreprises à Porcheville

5 mai 2015

Ordre du jour :

Total : bilan activité 2014 /actions inspection (bilan et perspectives). Pas d'incidents ni d'évolution notable.

EDF : bilan activité 2014 /actions inspection (bilan et perspectives). Mise en place des exigences Seveso. Evolution vers une activité réduite au soutient en cas de pic de consommation. Suppression de 2 cuves, évolution vers la fermeture du site.

3-45 Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) de la Société TRAPIL à Coignières (Réservoirs de carburants – Site SEVESO)

Ce comité a contribué à l'élaboration du PPRT qui devrait faire l'objet d'une enquête publique en 2015.
L'arrêté préfectoral d'application devrait être signé en 2016 clôturant ainsi 15 ans de réflexions.

3-46 Comité Technique Départemental de la SAFER

Ce comité se réunit normalement 10 fois par an pour examiner les acquisitions amiables et par préemption puis les projets de rétrocessions des espaces agricoles. Il est évoqué également le rôle de la SAFER dans les plans Etat-Région.

3-47 SPI Vallée de Seine (Secrétariat permanent – Pollutions Industrielles)

9 Avril 2015 à Magnanville : Réunion SPI VDS commission « Nature et Paysages »

« Espèces protégées et protection du patrimoine naturel » salle du conseil de la CAMY.

A cette occasion, Monsieur Philippe Dress, chef du service Nature, Paysages, Ressources à la DRIEE, a abordé :

- les enjeux de ces thématiques et l'état des lieux de la biodiversité,
- le panorama des outils composant le dispositif de protection,

- la procédure "espèces protégées",
- l'évaluation des incidences,
- les perspectives attachées à l'autorisation unique.

6 Juillet 2015 à Poissy : SPI Commission EAU

Dans les locaux de l'entreprise PSA à Poissy.

Nous ont été présentés le RSDE (= Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau) et le TRI (= Territoire à Risques Importants d'inondation).

Une réunion fort pédagogique.

10 Septembre 2015 : SPI Commission Risques Servitudes d'Utilité Publique (SUP) « canalisations »

Réunion d'information sur l'évolution de la législation sur les contraintes liées aux canalisations.

1^{er} Octobre 2015 à la Sous-préfecture de Mantes la Jolie : SPI Etude de Zone

Huitième comité de pilotage de l'étude de zone en Vallée de Seine.

Bilan de la période précédente et présentation des actions futures, en particulier recherche de sites préférentiels pour poser des capteurs dans le cadre de cette étude.

7 Octobre 2015 à la Sous-préfecture de Mantes la Jolie : Projet d'extension du Port de Limay

Présentation du projet et validation du comité de concertation et de suivi de l'opération.

14 Octobre 2015 : Réunion SPI Associations

Questions réponses sur les sujets suivis par la DRIEE notamment les ICPE.

5 Novembre 2015 à Mantes-la-Jolie : Conseil d'Orientation du SPI Vallée de Seine

Bilan des activités du SPI depuis le dernier Conseil d'Orientation de 2011.

Orientations et axes de travail du SPI pour les quatre années à venir.

4 - Projets d'YVELINES ENVIRONNEMENT pour l'année 2015

4-1 Le Cycle d'Education à l'Environnement 2015

En juin 2015, une réunion préparatoire du 27^{ème} cycle d'éducation à l'environnement a eu lieu et le nouveau thème de ce cycle pour l'année scolaire 2015-2016 a été défini avec nos partenaires : « NOS AMIS LES ARBRES, LEUR INFLUENCE SUR LE CLIMAT ».

Deux journées de formation avec les interventions de personnalités scientifiques compétentes ont eu lieu à l'INRA Versailles-Grignon :

- pour les enseignants, depuis la maternelle jusqu'au collège, le mercredi 7 octobre 2015 de 13h30 à 16h30 ;
- pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs le jeudi 8 octobre 2015 de 9h30 à 13h30.

Pour débiter la journée du 8, une animation a été organisée à la Maison de la Forêt Hamadryade à Trappes avec le concours de l'ONF notre partenaire.

Des fiches pédagogiques réalisées par nos intervenants pour ces journées de formation sont accessibles sur le site de l'association : <http://www.yvelines-environnement.org/cycle-deducation-a-lenvironnement-2015-2016/>

Le jeu-concours se déroulera du 7 janvier (date du lancement Presse à l'INRA, partenaire fidèle de nos actions) au 9 avril 2016. Il est destiné aux jeunes de 5 à 15 ans, ainsi qu'aux foyers d'hébergement, et diffusé dans les écoles, collèges et accueils de loisirs, du département des Yvelines. Les individuels pourront eux aussi participer car les bulletins seront mis à leur disposition dans toutes les gares SNCF du département.

Yvelines Environnement délivrera à ceux qui ne sont pas lauréats un diplôme de participation pour le travail réalisé.

La remise des prix aura lieu le mardi 17 mai 2016 à 18h au Palais des Congrès de Versailles.

4- 2 Réunion d'information

En octobre 2015, une réunion d'information a eu lieu à l'usine de production d'eau potable de Louveciennes grâce au concours de la Société des Eaux de l'Ouest Parisien (SEOP), anciennement SEVESC.

A cette occasion, nous ont été dévoilés les enjeux de la future **décarbonatation collective**, la technique et l'échéancier pour la mise en service.

A titre exceptionnel, à la suite des exposés de la matinée, nous avons pu visiter les installations de l'usine, propriété du Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC). Ceci nous a permis de mieux comprendre les **différentes étapes du traitement de l'eau** ainsi que le coût que cela représente.

5 - Résolutions et Conclusions

5-1 Résolutions

Résolution n°1

L'Assemblée Générale, ayant entendu le rapport moral, approuvé lors du Conseil d'Administration du 26 mai 2016, y compris l'ensemble des actions engagées au cours de l'année écoulée, ainsi que les orientations proposées en vue de la poursuite des objectifs de l'association, l'approuve à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

Résolution n°2

Ayant entendu le rapport financier, approuvé lors du Conseil d'Administration du 26 mai 2016, l'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité des personnes présentes ou représentées :

- le rapport financier,
- les comptes arrêtés au 31 décembre 2015 et le budget prévisionnel de l'exercice 2016,
- donne quitus au trésorier et approuve le budget,
- décide de maintenir inchangé le taux de cotisation pour 2017.

Résolution n°3

Election du Conseil d'Administration

Les personnes ci-dessous désignées, approuvées lors du Conseil d'Administration du 26 mai, sont élues ou réélues à l'unanimité des personnes présentes ou représentées :

Au titre des associations adhérentes :

- Corinne **DUMONT** au titre de l'ASEE,
- Christine **GAUTIER** au titre de l'APPEJP,
- Claude **DUCAROUGE** au titre de SAVE,
- Bernard **DUHEM** au titre de Maisons Paysannes de France,
- Patrick **MENON** au titre de l'APEPV et de l'APEBN,
- Jean-Marc **RABIAN** au titre de DELTA,
- Pierre-Emile **RENARD** au titre des Amis de la Forêt de St Germain et de Marly.

Au titre des adhérents directs : Michel **CHARTIER**

Résolution n°4

Yvelines Environnement a demandé que les terrains du site classé du Domaine de Versailles, mis à la disposition de l'Etat par l'Etablissement Public du Château de Versailles, dans le cadre du concours international SOLAR DECATHLON, soient aménagés selon les projets établis par l'architecte paysagiste Pierre-André LABLAUDE afin que la restauration initialement prévue de cet espace soit effectuée.

Où en est-on de ce réaménagement ?

Résolution n°5

Yvelines Environnement dénonce à nouveau les vastes chantiers de stockage de déblais de chantiers qui défigurent la Plaine de Versailles, en consommant encore plus de terres agricoles, et condamne particulièrement la réalisation, en cours, du stockage de Thiverval Grignon – réalisé sous couvert d'un projet de golf.

Yvelines Environnement demande que les sites de stockage des Yvelines, définis dans le cadre du PREDEC, en particulier celui de Thiverval-Grignon, fassent, d'une part, l'objet d'un contrôle particulièrement efficace quant aux matériaux déposés et, d'autre part, que les résultats de ces contrôles soient rendus publics.

Résolution n°6

Yvelines Environnement demande que le classement de la plaine de Jouars-Ponchartrain au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages aboutisse enfin.

Résolution n°7

Yvelines Environnement réitère sa demande de classement de la Plaine des Essarts le Roi en Zone Agricole Protégée.

Résolution n°8

Yvelines Environnement rappelle sa demande de classement, sous la forme la plus appropriée, de la Plaine de Versailles, au-delà du site classé en juillet 2000, dans la zone définie en 1975 comme Zone Naturelle d'Equilibre.

Dans le site classé en juillet 2000, Yvelines Environnement rappelle ses demandes :

- la restauration des zones humides du Domaine de La Faisanderie des Moulineaux et de la Ferme des Moulineaux et leur maintien en zones naturelles à vocation écologique et non touristique.
- Constatant que sa demande de 2015 n'a pas été prise en compte par l'Etat, à savoir le classement en site classé, des terrains qui avaient été sortis du site classé en 2000, au motif du raccordement A86/A12, ce motif ayant été abandonné dans le SDRIF, et constatant que l'Etat a donné l'autorisation d'installer en ce lieu une ICPE (Installation classée pour la Protection de l'Environnement), Yvelines Environnement confirme ses demandes d'obtenir de l'Etat l'ensemble des études d'impact d'une telle installation sur la qualité de l'eau et de l'air, ainsi que la démonstration de la non pollution des sols dont il est prévu le retour à l'activité agricole.

Résolution n°9

Yvelines Environnement demande à nouveau le classement en ZAP (zone agricole protégée) des espaces agricoles de la Plaine de Versailles.

Résolution n°10

Yvelines Environnement réaffirme son opposition à la vente de l'ensemble du Domaine de Grignon, lieu de Mémoire, dont la vocation de formation en agronomie a été définie par Charles X en 1827, où se trouvent des richesses patrimoniales paléontologiques de notoriété mondiale, et où a été développé un arboretum, réservoir d'écosystèmes, sans oublier l'importance de la zone inondable du rû de Gally.

Résolution n°11

Yvelines Environnement demande que la procédure de classement en forêt de protection de la forêt de St Germain soit relancée et réitère sa demande de classement de la forêt de Marly.

Résolution n°12

Le projet de liaison RN12-RN10 n'apparaît plus au SDRIF.

Yvelines Environnement demande, de ce fait, que la réserve foncière dans le périmètre de la Forêt de protection du massif de Rambouillet soit abrogée, et la surface correspondante intégrée dans le périmètre de classement.

Résolution n°13

Yvelines Environnement demande à ce qu'il soit procédé à Prunay-en-Yvelines au reboisement d'un hectare dans le bois dit "du Libéra", arbres abattus en février 2011 à la suite d'une décision doublement illégale de la mairie : non respect du schéma directeur régional d'Ile-de-France (SDRIF) et non sollicitation de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France alors que le bois se trouve aux abords d'un monument historique : l'église classée du bourg.

Résolution n°14

Yvelines Environnement réitère sa demande le classement de la Vallée de la Vaucouleurs au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages.

Résolution n°15

Concernant le projet de Tram-Train entre Saint-Germain-en-Laye et Saint-Cyr-l'Ecole, par la voie de grande ceinture, Yvelines Environnement demande :

- que le déboisement lié à la réalisation de l'antenne entre TGO et RER soit compensé par une extension de la forêt de Saint-Germain ;
- que le déboisement de 2,5 hectares pour la réalisation de la « virgule » entre Versailles et Saint-Cyr-l'Ecole soit compensé par une extension de la forêt de Versailles, en particulier sur le plateau de Satory ;

- que dans la mesure où le trajet passerait par le centre de Poissy l'emprise de la Grande ceinture non utilisée soit reconstituée en forêt et que toute nouvelle emprise de forêt soit compensée par une extension de ce même massif.

Yvelines Environnement rappelle les demandes de ses adhérents riverains de la ligne de grande ceinture entre Saint-Germain-en-Laye et Saint-Cyr-l'Ecole : que soient appliquées les promesses de non circulation de trains de fret, de mettre en place des protections phoniques et de lever les points noirs en matière de sécurité au franchissement des voies.

Résolution n°16

OIN de Saclay : Yvelines Environnement demande que les engagements pris par l'Etat par décret n° 2013-1298 du 27 décembre 2013 soient rapidement mis en œuvre, en particulier l'élaboration d'un programme d'action par l'EPPS, en concertation avec les acteurs locaux, pour favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages du plateau de Saclay.

Elle demande que soit établi un véritable règlement de la ZPNAF en concertation avec tous les acteurs locaux, dont les associations pour la protection de l'environnement.

Concernant la ligne 18 et les questions posées quant aux problèmes de sécurité au voisinage du CEN de Saclay et à la préservation des paysages dans la traversée de la ZPNAF, Yvelines Environnement demande que le tracé de cette ligne entre Massy et Versailles fasse l'objet d'une nouvelle étude, soumise à concertation et enquête publique, prenant en compte sa mise en souterrain entre Saint-Aubin et Saint-Quentin-en-Yvelines, comme cela était prévu initialement.

Résolution n°17

Yvelines Environnement rappelle ses nombreuses demandes depuis plusieurs années d'interventions de l'Etat pour que le site classé de la Plaine de Versailles, en particulier le long et à proximité de l'Allée Royale de Villepreux, soit débarrassé des caravanes, bâtiments et bétonnages des sols qui polluent les paysages, tant sur la commune de Villepreux (avec pollution du rû de Gally) que sur la commune de Saint-Cyr-l'Ecole.

Résolution n°18

Yvelines Environnement demande que l'aire d'accueil de grands passages des gens du voyage ne s'implante pas aux Essarts le Roi sur les espaces de protection de la rigole royale qui alimente les étangs des Noës sur la commune du Mesnil-Saint-Denis et l'Etang de St Quentin (dont sa Réserve Naturelle Nationale). Ce site a fait l'objet d'une acquisition par l'administration des domaines réalisée en 1966 pour, à l'époque, le Service des Eaux, dans le but de préserver des pollutions le réseau des rigoles qui date de Louis XIV.

Résolution n°19

Yvelines Environnement demande que l'espace de l'ancien site de la Sofrasem situé à Galluis en bordure de la RN12 conserve une activité en rapport avec la profession agricole afin de pérenniser la coopérative agricole à proximité par une activité compatible de type **chimie verte**, **chimie durable** ou **chimie renouvelable**, traduisant le concept du développement durable en veillant à l'équilibre économique, social et environnemental du milieu dans lequel elle s'insère.

Résolution n°20

Yvelines Environnement, aux côtés de la SPPEF, réitère son opposition à la vente du Pavillon du Butard, œuvre du Premier architecte du roi Louis XV, Ange-Jacques GABRIEL, dans la forêt domaniale de Fausses-Reposes, ainsi que des terrains qui l'entourent et de ses communs.

Résolution n°21

Yvelines Environnement réitère sa demande de rattachement des terrains de Pion au Domaine national de Versailles et leur protection au titre des Monuments Historiques, jusqu'au mur délimitant le parc de Louis XIV.

5-2 Conclusions

Voilà les principales activités de cette année écoulée.

Mais pour terminer je ne saurais oublier de remercier toutes les instances avec lesquelles nous travaillons de façon constante :

- Le Conseil Départemental des Yvelines
- La DDT 78
- La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale Yvelines (DSDEN 78)
- L'INRA
- La CCI Versailles-Yvelines
- SEOP / SEVESC
- RTE - Réseau de Transport d'Electricité
- L'ONF
- L'ensemble de nos partenaires, dont la SNCF.

Je remercie également les membres du Bureau et du Conseil d'Administration pour les travaux qu'ils ont su effectuer avec efficacité et compétence tout au long de cette année 2015 ainsi que Marie-Antoinette dans le cadre du bénévolat.

Je crois qu'à travers la diversité de ceux qui nous soutiennent dans nos actions nous pouvons en tirer la conclusion qu'Yvelines Environnement se porte fort bien de par ce lien associatif indépendant qui est le nôtre.

Ce rapport sera adressé au Ministère de l'Intérieur, à la Préfecture des Yvelines, au Conseil Départemental des Yvelines ainsi qu'aux autorités compétentes.

Document certifié conforme,

Le Secrétaire Général

Gérard GROLLEAU

La Présidente

Christine-Françoise JEANNERET

6 - Activités 2015 des associations adhérentes d'Yvelines Environnement

6 - Activités des associations adhérentes d'Yvelines Environnement

p.41

6-1	ACURDI	p.42
6-2	ADERIS	p.42
6-3	Amis de la Forêt de Saint Germain et de Marly	p.42
6-4	Association de la Haute Vallée de l'Orge (AHVO)	p.44
6-5	Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (AAVRE)	p.45
6-6	Association des Naturalistes des Yvelines (ANY)	p.50
6-7	Association La Ferme des Moulineaux	p.52
6-8	Association La Saint Lambert	p.54
6-9	Association pour la Protection de l'Environnement de Plaine de Versailles (APEPV)	p.55
6-10	Association pour la Protection de Prunay en Yvelines (APPY)	p.59
6-11	Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à Jouars-Pontchartrain (APPEJP)	p.59
6-12	Association SAUVER	p.62
6-13	Association Villepreux Environnement	p.62
6-14	Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans la Boucle de Montesson (CADEB)	p.62
6-15	DELTA Commune des Essarts le Roi	p.63
6-16	Maisons Paysannes de France - Délégation des Yvelines	p.63
6-17	Maurepas d'Hier et d'Aujourd'hui	p.64
6-18	Patrimoine et Avenir de Rambouillet et sa Région (PARR)	p.68
6-19	Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)	p.68
6-20	Sauvegarde et Animations de Versailles et Environs (SAVE)	p.69
6-21	Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)	p.71
6-22	Syndicat d'Initiative et de Défense du site du Vésinet	p.73
6-23	Syndicat pour la Défense des Intérêts de Porchefontaine (SDIP)	p.73

*Nous tenons à signaler que toutes les associations membres d'Yvelines Environnement ne nous ont pas envoyé la synthèse concernant leurs actions au cours de l'année écoulée.
Vous ne les trouverez donc pas listées ci-dessous.*

6-1 ACURDI

En ce qui concerne notre association ACURDI, nous avons l'intention de la dissoudre car son objet a disparu depuis plusieurs années (fonderie de déchets d'aluminium).

Cependant, certains adhérents sont opposés à cette démarche car il est difficile de savoir ce qui se passe sur le site de l'usine, hormis son activité officielle qui est le commerce de déchets métalliques.

Les courriels adressés à la DRIEE à propos d'anomalies n'ont pas eu de réponse et l'inspecteur chargé du dossier travaille au Ministère de l'Environnement depuis 4 mois.

En outre, l'entreprise qui officie sur le site de la Chaudière à Sonchamp (SNR sous un autre nom) est en liquidation judiciaire et personne n'a d'informations sur la question.

6-2 ADERIS

La situation a peu évolué depuis l'année dernière, les relations avec la direction d'Iton seine se limitent à assister aux CLIS organisées par la sous-préfecture avec les comptes-rendus de la DRIEE.

L'ADERIS a observé encore cette année "un consensus", du fait des difficultés de production rencontrées dues à la « conjoncture économique ».

Nous avons appris les nouvelles difficultés rencontrées par les acteurs de la filière acier à cause des importations de produits origine chine « en billettes » prêtes à laminier à des prix proches du prix de revient de Iton-Seine.

Autre nouvelle : pour tenter d'économiser sur le prix de revient de l'acier, l'industriel envisage, si ce n'est déjà fait, de travailler uniquement tous les jours de nuit et Week End pour bénéficier de tarifs EDF à prix réduits, cette annonce est d'une importance capitale pour la tranquillité des habitants de BENNECOURT qui ne manqueront pas de se plaindre ces nuits d'été à venir.

L'ADERIS signale que l'usine, est en non-conformité depuis des années, selon certains relevés acoustiques, commandés par la DRIEE, et demande quelles sont les mesures envisagées par la direction de Iton seine pour s'assurer que les nouvelles dispositions et modification des horaires de travail ne vont pas créer de nouvelles nuisances et des non conformités.

Les points ci-dessus ont été repris par M. le sous-préfet qui insiste sur la nécessité de bien pré-évaluer les impacts sur l'environnement, en particulier acoustiques, pour éviter d'être entraîné dans une situation de crise de laquelle on mettra des années à se sortir. Tout ceci sur fond de contestation du responsable QSE de Iton Seine.

Il a été noté cette année un plus grand nombre de grondements "conséquents" dus au déchargement de camions chargés de grosses pièces ferrailles (origine MRDPS).

Les émanations épisodiques aux lanterneaux semblent un problème "pratiquement insoluble"!!!

Les surveillances de la DRIEE ont mis en évidence quelques "écarts ou non conformités" eau, air, bruit, process, qui sont traitées dans le cadre "normal", nous n'intervenons pas.

6-3 Amis de la Forêt de Saint-Germain et de Marly

Préambule :

Le Conseil d'Administration de notre association va convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire le 28 janvier 2015, à l'effet de modifier les articles 2, 5, 7, 10 et 11 des statuts de l'association des Amis de la Forêt de Saint-Germain et de Marly, déclarés le 6 juin 1977. Le quorum n'a malheureusement pas été atteint lors des AGE de janvier et mars 2014.

Conformément aux statuts actuels, un quorum des deux tiers des membres présents ou représentés est nécessaire pour que l'assemblée délibère valablement sur la modification des statuts. Votre participation y est donc vivement souhaitée. Vous avez également la possibilité de donner pouvoir à un adhérent de votre choix ou au conseil d'administration en la personne de son président. Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à ces changements.

Au-delà de l'ordre du jour nécessaire et suffisant à la tenue de l'assemblée, voici résolution par résolution les raisons principales qui ont conduit les membres du bureau chargés de préparer cette modification à vous proposer les cinq modifications suivantes :

Première résolution

Elle a pour double objectif de mettre en accord le but de l'association, préservation de la forêt, et sa dénomination, amis de la forêt de Saint-Germain et de Marly, en accolant de Saint-Germain et de Marly et de préciser par l'ajout de « en lien avec ces forêts » que le but principal est la forêt.

Premier alinéa de l'article 2 actuel

Cette association a pour but de veiller par tous moyens appropriés à la préservation et à l'amélioration des espaces verts et de la forêt, à la défense de l'environnement, à la sauvegarde du patrimoine architectural et à la lutte contre les

pollutions et les nuisances. D'une manière générale, à l'amélioration du cadre et de la qualité de la vie à Saint-Germain-en-Laye et ses environs.

Premier alinéa de l'article 2 modifié

Cette association a pour but de veiller par tous moyens appropriés à la préservation et à l'amélioration des forêts de Saint-Germain et de Marly et en lien avec ces forêts, à la défense de l'environnement, à la sauvegarde du patrimoine architectural et à la lutte contre les pollutions et les nuisances, d'une manière générale, à l'amélioration du cadre et de la qualité de la vie à Saint-Germain-en-Laye, à Marly-le-Roi et leurs environs.

Deuxième résolution

Cette résolution prend acte du fait que le réseau internet est devenu l'outil principal de communication entre les membres de l'association et avec l'extérieur. A l'instar de ce qui a été fait en 2013 au niveau de la Maison des Associations Saint-Germanoise, elle autorise donc l'envoi des convocations aux assemblées générales également par courrier électronique¹.

D'autre part, elle précise que les pouvoirs établis en blanc par les membres de l'association, sont réputés favorables aux résolutions présentées par le Conseil d'Administration. En cela, elle ne fait que préciser l'usage habituel, aucune précision n'étant précisée à ce sujet dans les statuts datant de 1977.

Article 5 modifié (il est ajouté les deux alinéa suivants) :

Les convocations, avec l'ordre du jour et un formulaire de pouvoir, sont adressées aux membres de l'association, quinze jours au moins avant la date de la réunion, par courrier électronique et ou par simple lettre.

Les pouvoirs en blanc sont réputés favorables aux résolutions proposées par le Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Il s'agit de la partie la plus significative de la modification des statuts. La Loi sur les Associations de 1901 et son décret d'application disposent que

Les statuts d'une association peuvent prévoir la manière dont ces statuts seront modifiés. En l'absence de toute clause de modification, un simple vote à la majorité relative en assemblée générale ordinaire serait légal et suffisant, pourvu que la modification des statuts soit à l'ordre du jour. Pour pallier le risque d'instabilité qui en résulterait, la plupart des associations, et c'est notamment le cas de la Maison des Associations de Saint-Germain-en-Laye, prévoient une clause spécifique de modification des statuts :

Il faut convoquer une première assemblée générale extraordinaire aux fins de modifier les statuts, et le quorum de la moitié des adhérents présents ou représentés, à jour de leur cotisation, est nécessaire pour délibérer. Si ce quorum n'est pas atteint, convocation d'une deuxième assemblée, dans un délai déterminé, aucune clause de quorum n'étant requise. Le vote se déroule alors soit à la majorité relative des présents et représentés, clause fréquente, soit à la majorité des deux tiers, clause plus respectueuse à notre sens de l'importance de la modification des statuts dans la vie d'une association, et clause retenue par exemple par la Maison des Associations Saint-Germanoise.

Pour ce qui nous concerne, la clause actuelle requiert le quorum des deux tiers des membres présents ou représentés, sans prévoir de « plan B » au cas où ce quorum n'est pas atteint. Cette clause est inhabituelle et risque de bloquer les évolutions futures de notre association, c'est pourquoi nous vous proposons une évolution de celle-ci, la majorité absolue des membres présents ou représentés dans un premier temps, et en cas de deuxième assemblée générale extraordinaire l'abandon du quorum des 50% mais en contrepartie la nécessité d'une majorité des deux tiers des présents ou représentés, c'est-à-dire de ceux qui participent activement à la vie de l'association.

Article 7 actuel

Les statuts ne pourront être modifiés que par une Assemblée Générale Extraordinaire. Elle délibère valablement si la majorité des deux tiers des membres est présente ou représentée. L'association est tenue de déclarer dans les trois mois toutes modifications qui lui seront apportées.

Article 7 modifié

Les statuts ne pourront être modifiés que par une Assemblée Générale Extraordinaire. Elle délibère valablement si la moitié au moins des membres ayant droit de vote est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est à nouveau convoquée à au moins quinze jours d'intervalle avec le même ordre du jour. Cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire, compte tenu de son caractère exceptionnel, sont prises à une majorité relative des deux tiers des voix des membres actifs présents ou représentés.

¹ Les Articles 1316, 1316-1, 1316-2, 1316-3 et 1316-4 du Code Civil, ainsi que leurs décrets d'application, établissent les conditions d'équivalence de la signature écrite et de la signature électronique.

Les convocations, avec l'ordre du jour, le texte proposé par le conseil d'administration et un formulaire de pouvoir, sont adressées aux membres actifs de l'association, quinze jours au moins avant la date de la réunion, par courrier électronique et ou par simple lettre.

Les pouvoirs en blanc sont réputés favorables aux résolutions proposées par le Conseil d'Administration.

L'association est tenue de déclarer dans les trois mois toutes modifications qui lui seront apportées.

Quatrième résolution (mise à jour Art. 10 composition du bureau)

Il s'agit ici de constater qu'avec les emplois du temps chargés des uns et des autres, surtout de ceux qui ont un emploi à plein temps, une présence régulière aux réunions du Conseil d'Administration et de bureau n'est pas garantie, et qu'il convient de prévoir que le Trésorier et le Secrétaire puissent avoir un adjoint et dans un souci de continuité et d'efficacité être représentés par celui-ci au bureau.

Article 10 actuel

Le Conseil choisit parmi ses membres un bureau. Il est composé de : un Président, un ou plusieurs Vices Présidents, un Secrétaire et un Trésorier.

Article 10 modifié

Le Conseil choisit parmi ses membres un bureau. Il est composé de : un Président, un ou plusieurs Vices Présidents, un Secrétaire et un Trésorier. Il peut choisir parmi ses membres un Secrétaire adjoint et un Trésorier adjoint.

Cinquième résolution (mise à jour de l'article 11 relatif au Conseil d'Administration, dernier alinéa)

Cette cinquième résolution part également du constat que d'une part internet devient le moyen principal de liaison entre les membres de l'association, et que d'autre part des membres extérieurs au conseil d'administration sont parfois invités aux réunions de celui-ci afin d'enrichir ses travaux. Ils pourront donc assister aux CA sous réserve d'y avoir été invités par ce dernier.

Article 11 actuel

Les décisions sont prises à la majorité relative des membres présents. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Un bulletin assure la liaison entre les membres de l'association. Les membres fondateurs peuvent assister aux réunions du conseil d'administration, ils n'ont cependant pas le droit de vote.

Article 11 modifié

Les décisions sont prises à la majorité relative des membres présents. En cas d'absence de majorité, la voix du président est prépondérante. Le bulletin de l'association et ou le site internet de l'association, dont les titres et adresses respectifs sont précisés dans le règlement intérieur, assurent la liaison entre les membres de l'association. Les membres fondateurs et les personnes invitées par décision du conseil d'administration peuvent assister aux réunions du conseil d'administration, ils n'ont cependant pas le droit de vote.

6-4 Association de la Haute Vallée de l'Orge (AHVO)

RAPPORT DU PRESIDENT SUR L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION EN 2015

Les échanges de plantes

Notre partenariat avec l'Association Jardins Loisirs Culture est très actif. Nos journées d'échanges de plantes sont une réussite à chaque occasion. Toutes les activités de la branche locale de Sainte-Mesme sont présentées sur le site internet de la commune et nous reprenons le calendrier sur le nôtre.

Une menace en août 2015

Une barrière à l'entrée du chemin de Denisy - chemin rural communal à Haut bout- a été posée sans accord de la mairie. Ce chemin est répertorié au registre des promenades et randonnées, c'est un tronçon de la promenade « Sources de l'Orge » du guide officiel. L'incident a été signalé suivant la procédure, c'est un chemin protégé au même titre qu'un littoral et il n'est pas possible de barrer un tel chemin.

Suite à notre intervention, le maire a fait retirer cette barrière. Ce serait le moment de revoir le statut des chemins ruraux de la commune et leur balisage, afin de proposer des mesures de circulation -en véhicule motorisé- par exemple. Il faudrait reprendre l'action auprès de la commune, peut-être en collaboration avec les associations de randonnées.

Autre menace : le site de grand passage

Le site de Saint Martin de Bréthencourt s'est révélé inadapté.

Le SAGE – la CLE

Le Président de notre association est nommé par Yvelines Environnement comme membre du collège des usagers de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE Orge Yvette).

C. LEE est membre de la commission des zones humides. Ces zones, très importantes écologiquement, peuvent servir à retenir les eaux pendant les grandes crues que l'on redoute. « Pour info, dans notre cas il s'agit à la fois de prévoir un incident local (orage) et en cas d'intempérie régionale de retarder la descente des eaux vers la Seine ».

Le SAGE Orge Yvette est à cheval sur 2 départements : les Yvelines et l'Essonne. Un arrêté inter-préfectoral place le SAGE Orge Yvette sous l'autorité du Préfet de l'Essonne. Dans la pratique il s'agit de nommer seul celui de l'Essonne comme membre de la CLE.

Questions

Pourquoi autant d'arbres détruits sur la commune ?

La Mare Claire : haie plantée proche des lignes électriques, bouleaux coupés par EDF.

Cottereau, route de Ponthévrard : terrains appartenant aux héritiers de M. BALKANY, élagage oui, mais pourquoi cet abattage sauvage qui n'est pas un déboisement intégral ?

Plantation de haies de conifères :

Les héritiers de M. BALKANY plantent des haies de conifères, ce qui est interdit dans les PLU : Cottereau, face au poney club de Dourdan et aux alentours, son statut d'agriculteur le lui permet-il ?

La mairie devrait nous renseigner sur ce qui est permis.

6-5 Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (A.A.V.R.E)

1. Réalisation 2014/2015 du giratoire à l'intersection des RD91 et 46 à St-Lambert-des-Bois.

Notre préoccupation depuis 7 ans est d'améliorer la sécurité en sortie de la RD 91 sur les 2 carrefours, surtout avec celui du bas en Y (un accident mortel) et sans visibilité à cause des peupliers, par un réaménagement de ces 2 carrefours avec un projet sécuritaire et sans connotation urbaine, et respectueux du site classé de la vallée.

La DDT n'a pas pu réaliser son 2^{ème} projet axé sur la RD 91, similaire à celui de Buloyer, lequel nous convenait de part sa grande qualité d'intégration sur la plaine de Buloyer.

Malheureusement en raison d'un blocage dans la négociation de la vente de la parcelle à l'ouest, nécessaire au projet, la DDT a dû réaliser un 3^{ème} projet avec un rond-point tangentiel à la RD91 dans le sens Voisins vers Dampierre, ce qui à pour effet d'avoir presque une ligne droite et n'incite pas forcément à la réduction de la vitesse.

Ce 3^{ème} projet avec un giratoire plus modeste, a été validé en février 2013 par la commission des sites, pour un coût budgété 1 million d'Euro.

Les travaux ont démarré en octobre 2014 pour une livraison prévue en mars 2015, livraison réalisée 8 mois après en novembre 2015.

Le chantier a été arrêté en décembre 2014 à la demande des concessionnaires en raison de leurs réseaux situés sous l'emprise du giratoire !!!

Le coût initial du projet était de 1 million d'Euro, hors travaux des réseaux des concessionnaires avec une immobilisation du chantier pendant 6 mois pour établir les études des réseaux à dévoyer !!! Son coût final ne sera certainement pas affiché !

Pendant les 14 mois du chantier, nous avons pu constater que la sécurité a été améliorée de façon notable, en raison d'une seule sortie du village face à la rue de Vaumurier, la sortie du bas, très dangereuse avec son carrefour en Y, a été supprimée en direction de Voisin le Bx.

Remarque de Claude Nanquette : Un aménagement incompréhensible et dangereux pour les cyclistes avec des pistes cyclables de 20 m entre l'entrée des voies d'accès et le giratoire, puis l'absence de piste cyclable en périphérie du giratoire, avec des panneaux « piste cyclable » à l'entrée des 3 voies d'accès au giratoire et 20 m plus loin les panneaux « fin piste cyclable » aux 3 entrées du giratoire.

Une lettre au service des routes du CD serait à faire.

2. Arrêt de la réalisation illégale à Romainville d'une construction de 54 m² avec des travaux de terrassement et de viabilisation, pour une aire d'accueil des gens du voyage.

Ce terrain de 7 705 m² non constructible, fait partie du PNR, et relève de la zone classée N, naturelle et forestière, du plan local d'urbanisme, ainsi qu'en site inscrit sur la liste des monuments naturels ou la préservation présente un intérêt général.

Il est situé à la sortie de Milon la Chapelle en haut de la cote de Romainville sur la commune de Magny-les-Hameaux.

Les travaux entrepris depuis fin 2011, par leur objet et leur ampleur, sont de nature à constituer au moins 3 infractions :

- 2 infractions d'urbanisme, l'une au Code l'urbanisme et l'autre au PLU, et
- 1 infraction au Code l'environnement.

Historique de l'imbroglio administratif :

La propriétaire avait déposé une demande de PC le 14 avril 2011, et elle a reçu par erreur de la mairie un récépissé de demande de déclaration préalable au lieu d'un récépissé de demande de PC.

Le maire a rendu une décision de refus de PC le 28 juin 2011 qui a eu pour effet de retirer l'autorisation tacite obtenue le 14 juin 2011. **Ce retrait n'a jamais été contesté.**

La propriétaire n'avait donc plus de titre l'autorisant à construire, mais avait toujours le récépissé de dépôt de la DP.

C'est donc ce récépissé qui est affiché sur le terrain et que le pétitionnaire considère comme une autorisation tacite de construire, alors même qu'il ne correspond à aucun dossier en Mairie et que Monsieur le Maire s'est toujours opposé à une construction sur ce terrain comme le montre le retrait du PC

Le 16 juin 2014, lettre du Vice-procureur M. Emmanuel GRANDSIRE du TGI de Versailles pour répondre au Maire de Magny rappelant la dénonciation d'infractions à la législation sur l'urbanisme concernant Mme Olivia MICHELET, avec les informations suivantes :

- Mme MICHELET ne s'est pas présentée au commissariat de Strasbourg,
- le dossier est revenu à la gendarmerie de Magny pour à nouveau permettre à Mme Michelet de formuler ses éventuelles observations dans un délai d'un mois,
- à l'issue de ce délai, une convocation à comparaître devant le tribunal correctionnel lui sera délivrée.

Depuis le début de la procédure engagée en juillet 2012, Mme Michelet ne répond à rien !!!

Le 16 septembre le Président de l'aavre est convoqué devant le Tribunal correctionnel à l'audience du 9 mars 2015.

J'ai sollicité la commune de Milon pour que notre association soit représentée par l'avocat de la commune Maître Yannick LE PORT, demande acceptée par la mairie.

Délibération votée à l'unanimité lors du CA 2015 pour la prise en charge à hauteur de 1 000 €TTC de la note d'honoraires de 7 262 €TTC de Me LE PORT.

Jacques Pelletier maire de Milon nous a proposé de partager 1000 €TTC entre les 3 associations Nous avons convenu UAPNR 400 €, aavre 400 € et Viva-Magny 200 €.

Le PNR, les communes de Milon la Chapelle et de Magny-les-Hameaux se répartissant les 6 262 €.

Le responsable de cette affaire lamentable de fraude ou de passe-droits est le bureau d'instruction des permis de construire de la CASQY, que nous devrions refacturer.

Nous avons obtenu lors de l'audience du 9 mars 2015 au TGI de Versailles la culpabilité de Mme Michelet avec le jugement en correctionnel du 11 mai 2015, lequel ordonne à l'encontre de Mme Michelet la remise en état antérieur par:

- La démolition du chalet et de la dalle en béton
- L'évacuation des graves concassées et la substitution par de la terre végétale
- Le reboisement du terrain et le semis de pelouse en respectant les essences voisines et selon une densité comparable.
- 1 000 € d'amende et verser 500€ à chaque plaignant, UAPNR, Viva-Magny et l'aavre.

Mme Michelet a interjeté appel le 14 mai, nous attendons l'audience à la cour d'appel.

3. Les POS de Milon-la-Chapelle et de St-Lambert-des-Bois remplacés pour 2017 par un PLU

Pas d'information sur l'avancement les PLU

Aujourd'hui la charte du PNR s'impose aux règlements locaux des PLU.

Les PLU locaux devraient être consolidés dans le cadre du PLUI avec I pour Intercommunal.

Prise de position par le CA pour une bonne préservation et valorisation de la richesse de nos territoires ruraux:

Trouver un équilibre modéré de nouvelles constructions dans les périmètres des agglomérations et dans l'esprit architectural des villages de la vallée de Chevreuse.

L'objectif doit être dans l'intérêt général avec :

- la préservation de notre ruralité, de nos paysages, classés zones naturelles en 1980 et la valorisation des sites exceptionnels.

- Des espaces ouverts en fond de la vallée grâce aux prairies en zones humides, espaces et espèces remarquables, essentiels en termes de ressource en eau, bordées de coteaux boisés.
- La préservation de l'élevage en fond de vallée et sur le plateau,
- la préservation d'une agriculture respectueuse de l'environnement.
- Pas d'extension de zones urbaines sur les espaces naturels.

4. Le chemin Jean Racine

Le Chemin historique Jean Racine est interdit à la circulation des véhicules à moteur par l'arrêté du 16 mars 1974.

Depuis le printemps 2014 il est fortement dégradé par le passage journalier de véhicules de riverains contraint de l'emprunter à partir de son accès sur la RD46 de la commune de St-Lambert.

Le propriétaire du moulin de Fauvau bloque l'accès aux riverains sur le chemin de Fauvau dont il n'est propriétaire que pour moitié de la largeur des 5 m du chemin, alors qu'il a été confirmé par le tribunal administratif que la circulation des riverains est autorisée sur ce chemin conformément au droit de passage des riverains.

La mairie de St-Lambert laisse cette situation anormale se dégrader, malgré notre demande par courriel de novembre 2014 restée sans réponse.

L'entretien est toujours à la charge de la commune, la CCHVC intervient que dans le cadre de marchés de travaux.

L'aavre propose de faire une lettre conjointe avec la Saint-Lambert pour demander à la commune de Saint-Lambert de présenter une délibération pour établir l'arrêté d'interdit à la circulation des véhicules à moteur, comme l'arrêté du 16 mars 1974 pris par la commune de Milon.

Le propriétaire du moulin a fait établir le bornage judiciaire entre sa propriété et celle de ses cousines pour que soit définie la limite entre leurs propriétés respectives et la propriété du chemin, confirmée par le Tribunal d'instance de Rambouillet pour 1/3.

La mairie de Milon a acquis en mai 2014 des cousines, une bande de terrain contiguë au propriétaire du moulin, pour rétablir le chemin communal parallèle au chemin du moulin.

A l'audience de décembre 2015, l'expert a attribué à la commune de Milon une partie du chemin.

Le propriétaire du moulin demande que le bornage du chemin litigieux ne soit pas homologué compte tenu du caractère commun et indivis avec ses cousines.

5. Assainissement du bourg du village de Saint-Lambert

Notre lettre du 21 juin au Maire de la commune, suite à la réunion publique avec le SIAVHY et ses BET du 19 juin sur l'avancement du projet en tout collectif, pour avoir une réunion de concertation avec les adhérents de l'aavre et la commission assainissement de la commune, afin d'obtenir les réponses non données par le SIAVHY lors de la réunion publique sur le système de collecte, de traitement envisagé et son coût économique.

Notre demande est restée sans réponse.

Le projet serait une station d'épuration pour traiter 800 équivalent-habitants pour un bourg de 200 habitants, avec une implantation dans le milieu de la prairie de Launay, en raison des piquets laissés lors de l'étude de sol.

Demain pour assurer son retour sur investissement et sa rentabilité d'exploitation, le village devra s'urbaniser d'autant !!!

Si c'est le cas, la parcelle ne sera plus une prairie entretenue grâce à l'élevage de bovins.

Les inconvénients, si cette station est positionnée en haut du terrain:

- techniquement cela impliquera des pompes de relevage, avec une alimentation secourue des pompes et quid en cas de pannes ?
- Quid du reliquat de la parcelle ?
Si le projet est avec une station végétalisée du type roselière en point bas de la parcelle, sous réserve d'obtenir l'autorisation d'aménagement dans la bande de 25 m protégée de tout aménagement le long du Rhodon :
- techniquement plus simple avec une collecte gravitaire du réseau d'assainissement et
- la sauvegarde de la parcelle en prairie.

Le calendrier serait le suivant :

- en 2016 conception et consultation des entreprises,
- en 2017 réalisation des travaux.

Absence totale d'information sur les études préliminaires portant sur un assainissement collectif et sur un assainissement non collectif, elles permettent d'avoir tout ce qui est nécessaire pour l'établissement du plan de zonage obligatoire :

- les implantations des maisons à desservir.

- les longueurs des canalisations correspondantes et leurs coûts
- le choix du collectif avec les zones du non collectif au regard des coûts notamment.

Pas d'information à ce jour sur la délimitation du zonage d'assainissement ?

C'est une pièce obligatoire de l'article 2224-10 du CGCT, elle permet :

- d'obtenir les subventions de l'Agence de l'Eau, et
- de justifier financièrement auprès de l'Agence de l'Eau de l'assainissement qui s'impose (ANC ou AC) en fonction du zonage.

L'ANC est la solution technique la plus simple, la plus économique, et avec un impact environnemental moins lourd pour les rues du village, que des travaux de mise en œuvre des réseaux collecteurs et des réseaux de relevage sous pression pour les rues situées en dessous du niveau du collecteur principal raccordé à la station, via la rue de Port-Royal.

Les habitations situées en point bas du réseau collecteur communal, auront à leur charge financière pour se raccorder, leur réseau d'évacuation avec leur pompe de relevage et sa cuve de stockage.

Une pompe ne tourne que lorsqu'il y a suffisamment de liquide, d'où des problèmes d'odeur et de fermentation en contact avec l'oxygène dans l'air qui dégage du H₂S (œuf pourri) et particulièrement corrosif en milieu fermé.

Un réseau non gravitaire pour la reprise des rues la Fontaine et du Moulin par un réseau sous pression avec des pompes de relevage est plus que contestable :

- car peu fiable avec le temps, fuites des effluents dans les sols, pollution non visible des sols,
- et financier par son coût qui est disproportionné par rapport à une ANC avec ses fosses toutes eaux et ses filtres.
- et sur les risques de dysfonctionnements de la station, pour une cause jamais avouée, les débits des effluents sont insuffisants dans des stations trop petites, pour assurer la bonne marche des décanteurs-digesteurs, si station mécanisée, comme les 3 installations de 200 équivalents-habitants successives et abandonnées au Hameau de la Brosse.

Aujourd'hui à St-Lambert village, le prix de l'eau est de l'ordre de 2,01 Euro le m³,

En 2018 avec un assainissement collectif, le prix de l'eau 2015 sera à plus de 5,66 Euro le m³.

Le prix 2018 de l'eau en assainissement collectif n'assurera que le remboursement du financement de la construction de la station d'épuration (800 équivalents-habitants) et de son exploitation.

Le prix 2018 de l'eau en assainissement collectif ne comprend pas le financement des travaux des réseaux d'assainissement de collecte dans les rues du village, dont une partie sera financée par la commune, laquelle porte déjà une dette étalée sur 30 ans de 1,2 million (2014) d'Euro !!!

Le coût d'une fosse toutes eaux avec son filtre est de l'ordre de 2 500 à 4 000 Euro, cet investissement est très largement payé en moins de 3 ans par le surcoût de l'eau en 2015 à plus de 5,66 Euro le m³ et par le coût à la charge de chaque propriétaire des travaux de raccordement au réseau collectif, hors pompe de levage et sa cuve de stockage.

Les analyses physico-chimiques de l'eau du Rhodon ont démontré que la pollution des eaux d'assainissement du village n'est pas significative.

En revanche les pesticides sont la première source de pollution de l'eau du Rhodon.

Ci-dessous le tableau d'analyse de l'été 2014, avec pour origine la STEP du Mesnil à 60% et l'agriculture à 40%.

Il serait plus judicieux que les participations financières de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général soient utilisées dans la mise aux normes de la station d'épuration de La Verrière et du Mesnil-St-Denis, seule source véritable de pollution du Rhodon, et dans la mise en conformité de l'assainissement autonome des 38 habitations du village.

Le SIAVHY, comme beaucoup de Syndicats, a besoin de projets pour justifier son existence et donc protéger un certain nombre de postes de travail ou de présidence et de DG.

Le but final n'est sûrement pas une considération économique mais bien de défendre des situations confortables.

6. Assainissement du Clos de Launay à Saint-Lambert-des Bois, rejet des eaux usées non traitées depuis 1991 dans le Rhodon ?

Historique :

La commune a donné sa conformité en 1991 au PC du promoteur AVIAM, lors de la mise en service de son réseau des eaux usées avec ses 2 ou 3 cuves de stockages des effluents, boues et eaux usées, en compensation de la station d'épuration que le PC l'obligeait à construire !!!

Ce rejet des eaux usées démontrerait que les 2 ou 3 cuves sont :

- soit en sous capacité de stockage,
- soit ne seraient pas vidangées trimestriellement, comme prévu dans le contrat entre la mairie et la Lyonnaise des Eaux.

En raison de cette carence grave, qui dure depuis des années, avec le vidangeur Lyonnaise des Eaux, nous avons proposé et écrit le 13 novembre à Monsieur le maire de s'associer à notre action pour déposer une plainte avec les 2 motifs suivants:

- Pollution de la rivière le Rhodon depuis des années et,
- absence des interventions prévues au contrat malgré leurs factures payées par la mairie.

La mairie a obtenu la révision du contrat avec une vidange par mois sans augmentation de son montant, malgré cela le constat est que le rejet n'est toujours pas de l'eau claire !

7. Travaux forestiers dans la Forêt régionale de Champ-Garnier, Saint-Lambert-des-Bois, réponse de l'AEV du 18 décembre 2015

Suite à notre lettre du 9 décembre 2014 alertant la Direction de l'Agence des Espaces Verts de la mise en cause des travaux forestiers conduits par l'ONF, en raison de l'absence de précaution pour protéger le milieu forestier à vocation sociale, avec la dégradation de plusieurs allées forestières devenues impraticables et, de notre demande d'une remise en état des sols des allées forestières afin qu'elles soient à nouveau accessibles au public, l'Agence des Espaces Verts nous a répondu le 18 décembre 2015 en nous transmettant un article sur les travaux d'abattage qui auront lieu en forêt de Port-Royal, article diffusé le 21 décembre sur notre blog.

Résumé de l'article :

Ce sont des coupes dites « d'amélioration » ou « d'éclaircie ». Elles visent d'abord, à l'intérieur des peuplements, à favoriser la croissance des arbres les plus vigoureux et de meilleure qualité, par élimination des arbres les moins beaux, qui peuvent les gêner dans leur développement.

Cette sélection permettra également de conserver des arbres capables de résister aux intempéries (vent, sécheresse, attaques de parasites).

Destination des bois, selon la qualité du bois récolté, certaines grumes fourniront du bois d'œuvre (charpente, menuiserie...), les autres du bois d'industrie (confection de panneaux de particules, papeterie...) et d'autres encore, du bois de chauffage, débouché important dans ce secteur.

8. CCHVC

Les communes de Bonnelles et de Bullion souhaitent se retirer de la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yvelines pour rejoindre la CCHVC afin d'échapper à l'obligation de la loi SRU de réaliser un nombre de logements sociaux incompatible avec leur développement de communes rurales du PNR.

Contrainte qui met en péril l'avenir de ce type de commune en raison du doublement des populations en dix ans, ce qui entraînera de nouvelles structures, des réseaux de transports indispensables au quotidien des familles en logements sociaux, avec comme conséquence d'endetter les communes et de dénaturer les villages.

Le préfet du département Serge Morvan a tranché le 24 mars 2016, sans tenir compte de l'avis des maires de Bonnelles et de Bullion, de maintenir les 2 communes membres de la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yvelines.

9. Suggestion d'un « Eco geste » à l'échelle de la commune de Saint-Lambert-des-Bois

Notre lettre du 24 novembre au Maire de la commune pour soumettre au conseil municipal d'économiser l'énergie et son coût économique en d'optimisant l'éclairage public avec l'extinction d'un candélabre sur deux de nos rues sur éclairées, lettre non soumise en délibération du conseil municipal.

Il est reconnu aujourd'hui par le service des routes et de la gendarmerie que les usagers de la route se révèlent plus prudents quand l'éclairage urbain est absent.

Il est aussi reconnu avec les chiffres des délits de la gendarmerie que moins d'éclairage, c'est moins de cambriolages.

Sans dépenser un Euro, avec l'extinction d'un candélabre sur deux, une simple intervention à partir de l'ouverture du disjoncteur à l'intérieur du pied de candélabre.

10. Nuisances de la RD91 pour le hameau de La Brosse

L'aavre soutient les actions de la Saint-Lambert pour trouver une solution efficace à la limitation de la vitesse des véhicules qui génèrent un niveau de bruit et de pollution inacceptables pour la santé des habitants.

6-6 Association des Naturalistes des Yvelines (ANY)

Durant cette année, 44 activités ont été faites ; elles sont résumées dans le tableau suivant :

	Atelier	Conférence	Excursion	Exposition	Visite	Total
Botanique		1	4			5
Bryologie	1					1
Géophysique		1				1
Lichenologie			1			1
Musée					2	2
Mycologie		2	15	1		18
Ornithologie			12			12
Paléontologie			1			1
Biodiversité		3				3
Total	1	7	33	1	2	44

Les sorties et voyages naturalistes

33 sorties ont été organisées, dont :

- 1 en commun avec la RNN de Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- 1 en commun avec l'association Découvrir Autrement ;
- 1 en commun avec le Club Géologique Ile de France ;
- 1 en commun avec Les Naturalistes Parisiens ;
- 2 en commun avec la Société Mycologique de France (SMF)

Ces sorties se sont déroulées surtout dans les Yvelines, mais aussi dans l'Essonne, le Val d'Oise, la Seine et Marne, la Seine-Maritime, l'Eure, la Marne.

Un voyage ornithologique a eu lieu en janvier dans les Parcs Nationaux du Sénégal et les réserves naturelles de la Gambie.

Les ateliers d'observation et de détermination

Un atelier consacré aux mousses, a été animé par Madame Blondel.

Les conférences

Sept conférences ont été présentées à la Maison des associations de Versailles ou au Chesnay ;

Cinq par des membres de l'ANY et deux par des intervenants extérieurs, Thomas Litzer (Conseil général des Yvelines), Valérie Chansigaud (Histoire & environnement).

L'exposition annuelle de champignons

Elle s'est déroulée les 17 et 18 octobre au Chesnay. Environ 225 espèces de champignons d'Île-de-France ont été exposées à un public nombreux. Chaque jour, 2 conférences sur les champignons comestibles et sur les Hydnes ont fait le plein d'auditeurs.

Une présentation de graines et plantes automnales et des photos d'Hélène Rodriguez étaient également présentées.

L'ANY remercie la municipalité du Chesnay qui a mis à sa disposition la salle des fêtes, salle très bien adaptée.

La participation aux manifestations municipales

Comme chaque année, l'ANY a un stand aux différentes manifestations de rentrée organisées par deux municipalités dont nous sommes partenaires :

- 5 septembre : Festival des associations à Versailles
- 12 et 13 septembre : Fête des chênes verts au Chesnay

Par ailleurs nous avons eu un stand, les 3 et 4 octobre, à la Manifestation "les senteurs du Potager" au Potager du Roy, à Versailles.

La restauration de l'herbier Phillipar

Cet herbier historique, propriété de l'ANY qui comprend 12 000 planches, est en dépôt (avec une convention) au Domaine National de Versailles. La fixation des plantes et leur inventaire a continué en 2015. L'herbier est en cours de déménagement dans les locaux du *service des archives* du Château de Versailles.

L'herbier Paul Jovet

L'attachage, la détermination et la remise en état des 60 000 planches se font dans les locaux de l'Arboretum de Chèvreloup, à Rocquencourt, dans le cadre de notre collaboration avec le Muséum national d'histoire naturelle. En 2015, 1050 planches ont été qui ont été attachées.

3- Le site Internet de l'ANY

Grâce à Bertrand Mennesson, notre site Internet www.any78.org est l'outil de communication le plus efficace pour se faire connaître et recruter de nouveaux adhérents. Le site, régulièrement actualisé, en particulier avec les comptes rendus des sorties, est apprécié. Le forum est étendu à la botanique : ne pas hésiter à l'utiliser.

Les autres médias ne sont pas négligés : informations aux journaux et télévisions locales.

4- Les Bulletins

Quatre bulletins ont été diffusés.

5- Le Musée de Rueil

Daniel Ledon a fait un inventaire global de chaque tiroir des collections Faluns de Grignon et autres fossiles ; sur l'état des collections et les actions à entreprendre.

6- Les films

Geneviève Bianchi a réalisé 3 films : sortie Estremadur, sorties d'Allemagne et d'Ecosse, Espèces exotiques. Certains DVD sont disponibles à la Bibliothèque.

7- Les relations extérieures de l'ANY

Avec Natureparif

- Inventaires éclairs sur les communes de Mittainville et de la Boissière Ecole les 13 et 14 juin : 4 participants ANY.
- Adhésion à la charte régionale de la biodiversité.

Avec la RNN de Saint-Quentin-en-Yvelines

- Participation financière au livre de Gérard Arnal « Flore et végétation de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines et de ses abords ».
- Inventaire mycologique : 2 sorties en septembre et novembre.

Avec le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

L'ANY, entrée au Conseil syndical du PNR, avec voix consultative et représentée par Gérard ARNAL et/ou John ROSE, a participé en 2015 aux réunions du Comité syndical du Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse. Ce comité se réunit environ tous les deux mois. L'ANY donne son avis sur les projets à l'ordre du jour, le plus souvent de petits projets locaux d'aménagement, dans les cas où une question concernant la nature se pose.

Avec l'Office de tourisme de Saint-Germain-en-Laye

Yves Gombert et Etienne Varney ont animé une sortie mycologique en forêt de Saint-Germain, le 11 octobre.

Avec la Maison de la Nature de Meudon

Jérôme Maffert et Etienne Varney ont animé une sortie mycologique en forêt de Meudon, le 3 octobre, proposée par la Maison de la Nature de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest.

Avec Gally

Conseil pour l'aménagement du nouveau « bois des traces » et suivi des nichoirs posés depuis plusieurs années.

Avec l'AgroParisTech

Jean-Pierre Thauvin a assuré, pour le compte de l'AgroParisTech, une journée d'animation nature lors de la journée « porte ouverte » en mai de la ferme expérimentale ; plusieurs journées de conseil et des relevés ornithologiques au printemps, installation et suivi des nichoirs.

Avec EDF Chatou

Plusieurs visites dans l'année pour l'entretien et le suivi des nichoirs qui y sont posés, conseils sur de nouveaux projets pour l'amélioration de la qualité environnementale du site (éco pâturage et 3 hôtels à insectes en cours).

Avec la ville du Chesnay

J.P. Thauvin a animé une présentation d'un diaporama sur les oiseaux pour un club de retraités.

Avec la ville de Croissy-sur-Seine

A la Maison de séjour 3e âge : 2 présentations de diaporamas sur les oiseaux.

Avec la ville de Versailles

Conseils sur la pose de nichoirs dans des jardins municipaux et fourniture de modèles recommandés.

Formation à la connaissance des chants d'oiseaux.

Avec le Potager du roi à Versailles

2 journées d'animation lors de la manifestation « les senteurs du Potager ».

Plusieurs encarts sur les oiseaux du Potager rédigés pour leur journal intitulé *le Nashi* (diffusion par internet).

Diaporama sur les oiseaux du jardin.

Comité scientifique des réserves biologiques dirigées de la forêt de Rambouillet

Jérôme Maffert, membre de ce comité, a été sollicité pour participer à un inventaire mycologique dans le domaine présidentiel du Château de Rambouillet. L'ANY n'est pas directement impliqué mais suit avec intérêt ce projet.

Notre site Internet www.any78.org

6-7 Association La Ferme des Moulineaux

Les activités pour cette année 2015-2016 se sont concentrées sur les actions principales suivantes :

➤ **Une réponse étudiée à l'enquête publique concernant la modification du PLU de Bailly.**

Cette modification a pour objet « **La modification du périmètre de protection de la zone humide des Moulineaux** » que l'on peut ici comprendre et synthétiser par une réduction de ce périmètre, avec la sortie de la parcelle cadastrale au Sud-est en vue de la préparation à l'implantation des bâtiments à usage du Centre Equestre. Cette modification est justifiée par une étude agro-pédologique, réalisée peu de temps après le retrait des remblais déposés illégalement début 2013 sur ces parcelles.

Or, intégrer cette étude agro-pédologique relatif à une parcelle cadastrale dans le PLU ne répond pas à la problématique de l'environnement local mais constitue une démarche préalable pour la validation d'un projet commercial. L'ensemble de ces observations amène donc à conclure au rejet des modifications proposées au PLU concernant Les Moulineaux. Au contraire, il nous apparaît que les conditions suivantes sont préalables à toutes modifications du PLU :

- Etude d'impact de l'activité équestre sur le milieu pour l'ensemble du secteur des Moulineaux et de Pontaly
- Validation préalable par la Commission des Sites des conclusions de cette étude d'impact
- Présentation des modifications au PLU en regard de l'étude d'impact et validées par la Commission des Sites.

Cette réponse étudiée (en version longue) a été transmise au Commissaire enquêteur en avril 2016.

- **La participation à la protestation contre l'implantation du PSG sur les terres agricoles d'Agro Paris Tech à Grignon** et des actions de relais de cette action.

En effet près de 500 hectares de la Plaine de Versailles, actuellement utilisés par l'Ecole d'Agriculture de Grignon (AgroParisTech), risque de disparaître au profit d'un centre d'entraînement pour le PSG : 18 terrains de foot, parking de 1000 places, voies d'accès routes, etc. Le déménagement d'AgroParisTech a été programmé par l'Etat sous Sarkozy dans le cadre du projet Intérêt National du Plateau de Saclay.

Ce site, appartenant actuellement à l'Etat, a une valeur inestimable car il contient des éléments fossiles uniques au monde. Outre la valeur historique (par son Château classé) et géologique du site, la qualité des terres est remarquable à une époque où il est impératif de réduire la consommation des énergies fossiles en approchant l'agriculture des lieux de consommation (circuit court), réduction de l'effet de serre.

L'association La Ferme des Moulineaux s'est donc enjointe à cette contestation lancée en septembre par Yvelines Environnement, en liaison avec les Etudiants de l'Ecole AgroParis Tech, qui se sont mobilisés pour un projet de valorisation (en cours de devenir) répondant aux défis d'aujourd'hui : recherche sur l'agriculture écologique, production agricole de proximité, centre pédagogique et culturel.

Ces démarches ont aujourd'hui été reprises par une association orientant son action principalement par une action juridique.

- **Poursuite de l'aménagement des espaces collectifs**



Conclusions et orientations

Au fil des six années de fonctionnement, et en assemblée générale, les orientations suivantes avaient été annoncées :

- Soutien et protection des Initiatives d'amélioration de l'Environnement.
- Intéresser les gens à la situation passée, actuelle et à l'avenir du site.
- Poursuivre le tissage des liens avec les associations et autorités locales.
- Poursuivre notre rôle de vigilance sur les activités commerciales et ses conséquences sur l'environnement humain et naturel du lieu.
- Prendre part aux décisions sur l'orientation du site à travers les dispositifs de consultations sur le PLU.
- Créer un événement d'intérêt artistique autour de l'histoire de la Ferme.
- Réalisation du projet d'assainissement collectif.

Il s'agit là d'orientations à court, moyen et long terme et qui dépassent donc la portée annuelle.

Nuisances de la route départementale n°91

Dans les années 70, la municipalité a autorisé l'urbanisation le long de la RD91 au Hameau de La Brosse de Saint-Lambert-des-Bois. La circulation sur cette RD91 ne posait alors pas de problème.

Avec l'urbanisation croissante des villes et villages aux alentours découlant notamment du développement de la zone d'activité de Saint-Quentin-en-Yvelines, par exemple Renault à Guyancourt, et un report de trafic dû à la saturation de la route nationale 10, la circulation sur la RD91 a augmenté de façon considérable. Aujourd'hui, la situation est telle que s'insérer dans la circulation est devenu un exercice de « kamikaze » et les riverains vivent un « enfer » sonore.

Dès 2012, LA SAINT LAMBERT s'est faite le porte-parole des habitants pour demander une réduction de vitesse à 50 km/h. La Direction des routes, considérant le hameau comme un lieudit, a limité en 2013 la vitesse à 70 km/h ; ceci a certes entraîné une diminution des risques, lesquels demeurent cependant très (trop) élevés.

Un adhérent de l'Association a repris en 2014 l'étude du problème, notamment en liaison avec BRUITPARIF, et a sollicité le concours de la municipalité et, via le Conseiller Général M. Vandewalle, celui de la Direction des Mobilités. Sur sa proposition, la municipalité a réalisé en juin 2015 des mesures de trafic, de vitesse et de bruit.

Le trafic est d'environ 9 000 véhicules par jour avec des pointes matin et soir de 1 200 à 1 500 véhicules par heure. 20% des usagers circulent à plus de 80 km/h, dont sur la période de deux semaines des mesures, environ 200 à plus de 120 km/h et 7 à plus de 150 km/h.

Chaque passage produit un bruit entre 65 et 85 dB(A) avec des pointes à plus de 90 dB(A) pour un bruit de fond de 35-40 dB(A) le jour et 25-30 dB(A) la nuit (zone rurale). Les riverains subissent donc des émergences (différences entre le bruit de fond et les pointes de bruit) de 30 à 55 dB(A) plusieurs milliers de fois par jour, dont plusieurs centaines la nuit, ce qui pose un réel problème de santé publique.

Ce problème a conduit la municipalité à prendre en avril 2016 une délibération, en concertation avec la Direction des Mobilités, classant le hameau en zone urbaine, ce qui va entraîner une limitation de la vitesse à 50 km/h. Par ailleurs, une étude est en cours pour définir les aménagements nécessaires pour accompagner cette limitation de vitesse, travaux prévus au 3^{ème} trimestre 2016.

Le point sur le dossier a été fait lors d'une réunion publique suite à l'Assemblée Générale, voir ci-après.

L'action est à poursuivre pour obtenir la mise en place de protections antibruit afin de diminuer le niveau de bruit pour les riverains mais aussi sur l'ensemble du Hameau. La première étape est la réalisation d'une simulation numérique pour laquelle un budget de l'ordre de 3 500 € HT est recherché. Les Associations aavre et LA SAINT LAMBERT ont décidé de participer à cette opération à hauteur de 1000 et 1500€, elles recherchent maintenant le dernier complément.

Prairie de Port Royal

Le Parc naturel de Haute vallée de Chevreuse a entrepris de réhabiliter la prairie entre l'Abbaye de Port Royal et la RD91 en proposant des conventions très intéressantes aux propriétaires concernés.

LA SAINT LAMBERT soutient totalement cette initiative mais regrette qu'un des propriétaires refuse encore à ce jour de souscrire à cette opération pour des questions personnelles peu convaincantes.

Chemin Jean Racine

Dans les années 70, constatant la gêne provoquée par la circulation des véhicules à moteur sur le chemin de randonnée Jean Racine, un Conseiller Municipal de Milon La Chapelle a proposé qu'elle soit interdite. La décision prise par le maire de l'époque a eu pour effet d'enclaver le hameau de Fauvaux et de contraindre les habitants à passer par un chemin privé. Au décès de ce Conseiller Municipal il y a plus de 25 ans, son fils héritier a remis en cause cette interdiction.

LA SAINT LAMBERT en collaboration avec l'Association « aavre » a recueilli en quelques heures l'avis de plus de 300 randonneurs s'opposant à la circulation des véhicules à moteur sur ce chemin.

De multiples procédures et voies de fait ont donné tort à ce contestataire. De guerre lasse, la Mairie de Milon a acquis des parcelles de terres permettant de créer un chemin communal pour doubler le chemin privé et ainsi désenclaver le hameau. Cette dernière action est en cours.

Réunion publique : Dangerosité des nuisances de la D91 - Exposé de Monsieur Claude Hélie***1) Rappels***

Il est d'abord rappelé que la situation comporte trois volets :

- Le premier est la dangerosité : c'est tout simplement un miracle qu'aucun accident grave ne se soit produit sur la RD91 à La Brosse. Essayer de réduire les risques par la limitation de la vitesse et par un renforcement de la

signalisation, est une action au bénéfice de l'ensemble des habitants du hameau, de leurs visiteurs, des clients et fournisseurs des entreprises, même au bénéfice malgré eux de quelques inconditionnels de la vitesse !

- Le deuxième est un risque sanitaire : l'exposition permanente au bruit provoque, outre des séquelles auditives, des risques extra-auditifs (cardiovasculaires notamment) et pour les enfants et adolescents des altérations de leurs capacités cognitives. Sur ce point, sont également mentionnés les risques sanitaires dus à la pollution.
- Le troisième est, pour les riverains les plus exposés, la perte de jouissance des terrains et habitations (impossibilité de séjourner sur la pelouse, de vivre fenêtres ouvertes, ...). Quant aux habitants souhaitant quitter La Brosse, ils rencontrent de très grandes difficultés pour vendre, même à vil prix.

2) Limitation à 50 km/h

Une réunion sur site s'est tenue le 30 octobre 2015 entre le Conseil Municipal et la Direction des routes.

Suite à cette réunion, la Direction des Mobilités serait en train de préparer une recommandation d'aménagement pour rendre "crédible" au vu des usagers la classification en zone "Agglomération" du tronçon de RD91 au droit de La Brosse (organisation de la signalisation, pré-signalisation de la zone 50, bordures de trottoir ?, passage(s ??) piétons, etc..).

Par ailleurs, la Direction des Mobilités prêtera un radar pédagogique pendant deux semaines début février pour évaluer l'impact sur le comportement des usagers. L'utilité de cette opération n'est pas évidente vu la large expérience avec ce type d'équipement.

Il faut garder en mémoire que la Direction des Mobilités n'est pas favorable à la limitation à 50 km/h mais ne peut pas s'y opposer légalement si le Maire le décide avec l'avis du Conseil Municipal.

Monsieur Hélie a transmis à Monsieur le Maire la procédure de demande d'un radar routier ainsi qu'un projet de lettre.

3) Protections acoustiques

En ce qui concerne les nuisances sonores, une réunion s'est tenue à la Mairie le 12 novembre 2015 avec la société IMPEDANCE pour que celle-ci présente les résultats des mesures faites en juin 2015.

La phase suivante consisterait en une simulation numérique permettant de définir et de dimensionner correctement les protections acoustiques ainsi que les atténuations escomptées pour les riverains mais également la réduction du bruit de fond au sein du hameau. Coût : environ 3.500 € HT.

Pour promouvoir cette simulation, le Conseil d'Administration de LA SAINT LAMBERT a décidé de participer à son financement à hauteur de 1 500 € (Hors réunion, l'association « aavre » a décidé d'apporter une contribution de 1 000 €).

Disposer d'une telle simulation numérique semble un préalable nécessaire pour envisager la phase suivante d'évaluation des coûts de réalisation et en rechercher les modes de financement.

6-9 Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles (A.P.E.P.V.)

- Rappel des participations aux Commissions départementales suivantes, dans le cadre du mandat de membre d'Yvelines Environnement :

- **Comité Local de l'Eau et Commission du Bassin Hydraulique de la Mauldre :**
- Révision du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion) de la Mauldre.
Assemblée générale de la Commission Locale de l'Eau de la Mauldre du 18 juin 2015 à l'Hôtel du Département.
- **Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Chavenay.**
La réunion de la CCE a eu lieu le 3 mars 2015
- **Gestion du site classé de la Plaine de Versailles :**
Pas de réunion depuis 2012. Pas de participation aux groupes de travail « pilotés » par l'inspection des sites, avec « délégation » à l'APPVPA.
Demandes répétées aux Préfets de participation aux études de projets dans le site classé de la Plaine de Versailles, sans suite.
- **Commission consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole :**
 - Peu de réduction des nuisances des avions dans les secteurs sur Bailly, Noisy-le-Roi, Fontenay-le-Fleury et Saint-Cyr-l'Ecole.
 - Réduction du bruit des hélicoptères du fait du départ de la société Héli oxygène.
 - Peu d'avancée avec le GUAS (Groupement des usagers) dans les travaux de réduction des nuisances sonores, par un meilleur respect des trajectoires par les pilotes.
 - Manque de participation de deux associations aux réunions du Comité de suivi de la Charte (CSC),
Arrêt des réunions du CSC en mai 2015
 - Lancement d'une campagne de mesures de bruits par BruitParif.

Plusieurs réunions de présentation et de préparation ont eu lieu avec bruitParif pour définir la méthode d'enregistrement et du choix des lieux d'implantation des capteurs.
Le choix des lieux et les enregistrements auront lieu en 2016.

- Principales actions de l'APEPV

- **Site classé** : Action de surveillance des projets développés par l'APPVPA et VGP sous le « pilotage » de l'inspection des sites.
 - Aménagements de la zone des Fermes des Moulineaux et de Pontaly inscrits dans le projet de PLU de Bailly. (Recours au TAV par Yvelines Environnement)
 - Agrandissement et mise aux normes de la station d'épuration du Carré de la réunion – en cours
 - Actions contre l'implantation, d'une station de compostage des déchets verts près de la cueillette de Gally et du ru de Maltoute, génératrice de pollutions de l'eau et de l'air et de nuisances diverses.
 - Aménagement de l'allée de Villepreux dans la perspective du château et du grand canal.
 - Passage du train dans la perspective du château et aménagement d'un rond-point au passage du CD7 sous la voie ferrée. Désaccord sur le projet proposé par VGP et le STIF.
- **Secteur de Thiverval-Grignon** :
 - Stockage des déchets inertes : des mouvements curieux ont été constatés. Qu'en est-il des matières qui entrent sur ce « site lunaire » de 25 hectares ? Question a été posée au Préfet – réponse peu convaincante et pas de transmission des résultats des contrôles de déchets sur le site, et aux entrée/sortie de camions.
 - Domaine de Grignon – site de l'école d'agronomie Agro-Paris Tech, vouée à un transfert sur le Plateau de Saclay – quel devenir pour ce Patrimoine avec une ZNIEFF, un arboretum et une falunière mondialement connue.
Action dans les médias suite à l'information que le PSG pourrait acquérir le domaine.
Les anciens élèves de l'école d'ingénieurs agronomes, implantée sur ce site, veulent y voir établi un centre international consacré à l'agronomie.
Un secteur de découvertes archéologiques dans le domaine : la Falunière, est en cours de classement : l'association « l'Arbre de fer » demande aussi une protection pour l'Arboretum ;
Une pétition est en cours.
- **Gens du voyage** : Les questions ne sont toujours pas réglées par l'Etat malgré des années de discussions. Les implantations des gens du voyage en zone rurale, voire en sites classés – acquisition de terrains non constructibles – Les aires d'accueil demandées par la loi ne sont pas développées par les communes.
Les problèmes empirent à certains endroits comme à Villepreux où l'on pense pouvoir masquer par des plantations. les surfaces bétonnées et les constructions
- **Eoliennes** : La Plaine de Versailles semble protégée, mais Rappel des tentatives aux Alluets-le-Roi. Un projet a été autorisé par le Préfet dans le sud Yvelines (recours au TAV par YE)
Rester vigilants.
- **Antennes relais de radiotéléphonie mobile** : Il faut rappeler que l'on reconnaît enfin les effets des ondes électromagnétiques sur la santé – mais plus le principe de précaution ni la responsabilité des maires dans leurs autorisation d'installations – la radiotéléphonie mobile est d'intérêt général dit-on, donc de la responsabilité de l'Etat.
Les projets fleurissent sans concertation avec les populations, malgré la Charte
Le recours au TAV par l'APEBN pour les implantations à Noisy-le-Roi a été perdu.
Un recensement reste à faire sur différents secteurs de la Plaine.
- **Nuisance des aéronefs** :
 - Actions de surveillance des trajectoires des avions, en particulier dans le secteur du Domaine du Parc à Noisy-le-Roi, et près de la D307 à Bailly et Noisy-le-Roi – Un « amer » devrait être positionné à quelques centaines de mètres au sud afin de servir de repère aux pilotes.
 - Pour les hélicoptères, la société Héli oxygène a quitté l'aérodrome de St-Cyr. Les nuisances proviennent principalement des hélicoptères qui ne sont pas basés sur cet aérodrome.
 - Recensement à faire dans le secteur de Beynes.
- **Urbanisme** :
 - On constate un regain de constructions dans la Plaine, en particulier entre Villepreux et Plaisir - Les aménagements routiers en particulier la D307, avec la déviation de St-Nom-la-Bretèche, risque d'accroître la tendance – Rester vigilant sur les PLU et révisions de PLU.
 - Recours d'Y.E. pour soutenir l'APEBN contre le PLU de Bailly.
 - Des constructions le long de la D307 à Noisy-le-Roi n'ont pas respecté les règles du document de gestion associé au décret de classement du 7 juillet 2000, mais ont obtenu l'accord des bâtiments de France (???)

- **La protection des milieux naturels et des sites :**

C'est une préoccupation constante, en particulier les paysages et les zones humides, garantes de la biodiversité, la qualité de l'eau des rivières et de l'air.

Lutte contre les dépôts sauvages en forêts et sur les chemins ruraux et contre les tags.

- **Dépôts de terre illégaux dans la Plaine :**

Rappel des actions de l'APEPV:

- à Thoiry et Villiers-le-Mahieu contre les dépôts des déblais du tunnel A86 (1000000m³, au moins) sur les terres agricoles derrière le Parc animalier sous prétexte d'une extension de ce parc avec développement de nouvelles activités, que personne ne voit venir !
- à Thiverval-Grignon, contre le stockage de déblais « inertes » de chantiers - Quantité prévue = 3500000 m³ - sur plusieurs hectares des terres agricoles, sous prétexte d'un futur Golf.
- Contre les dépôts de déblais de chantier de Bailly dans la zone humide de la ferme des Moulineaux.

- **Les infrastructures routières et ferroviaires :**

- Elargissement de l'A13, inscrite au SDRIF, dans la forêt de Marly : nuisances de bruits, de pollution, coupes d'arbres importantes en forêt de Marly,
- Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre, souhaitée par le Conseil général,
- Aménagement (élargissement) de la D307, après la déviation de Saint-Nom-la-Bretèche -en cours, transformant la D307 en autoroute bis, avec éventuel futur échangeur avec A12 dans le secteur de Bailly,
- Les voies rapides, comme des saignées en territoire agricole, dans la Plaine de Versailles
- La voie ferrée St-Germain / St-Cyr, élément de la tangentielle Achères / Melun-Sénart, objet d'une DUP pour l'utilisation de « tram-trains » entre la gare RER A à St-Germain et la gare SNCF/RER à St-Cyr, qui deviendra à terme un élément des transports de marchandises depuis la plateforme multimodale d'Achères – aucune protection des riverains contre le bruit.

Informations sur les activités des associations locales

- **Bailly / Noisy-le-Roi :**

Suite au rejet du recours YE contre le PLU par le TAV, un appel a été porté par l'avocat.

Entretemps, le projet de plateforme de compostage des déchets verts a obtenu, malgré les questions et les oppositions soulevées, l'accord des commissions des sites et du CODERST. Suite à l'avis favorable du Ministère de l'Environnement, un permis de construire a été délivré en juillet 2015 par le maire de Bailly.

Une réclamation a été faite au Préfet par YE concernant les questions du respect de la loi sur l'eau du projet, rappelant de plus que sa capacité aurait dû faire l'objet d'une demande d'autorisation et non de simple demande d'enregistrement – Pas de réponse.

L'APEBN reste très inquiète du sort que connaîtront les arbres remarquables, issus de l'ancien arboretum de la Pépinière, lors des travaux et après la construction des immeubles dans l'ancien bois classé près de la mairie de Bailly.

L'APEBN continue de s'étonner des accords donnés par les ABF pour les projets de constructions en bordure de la D3067, face au site classé de la Plaine de Versailles, sur la ZAC Montgolfier à Noisy-le-Roi, en complète ignorance des dispositions du document de gestion associé au décret de classement de juillet 2000.

Il est étonnant que Monsieur le maire de Noisy-le-Roi, membre de l'APPVPA, délivre de tels permis de construire qui portent préjudices au Patrimoine classé de la Plaine de Versailles.

L'APEBN s'inquiète aussi de l'impact sur le site classé de la Plaine de Versailles d'un projet de construction de logements sur l'actuel site des serres Moreux – projet Chaponval.

L'APEBN a été déboutée de ses recours au TAV contre les Pylônes, contenant de nombreuses antennes de radiotéléphonie mobile, implantée sur le stade et le golf à Noisy-le-Roi – n'ayant pas les moyens de poursuivre l'action juridique.

Il sera toutefois nécessaire de vérifier l'impact sanitaire des ondes électromagnétiques sur les riverains en particulier au niveau de l'école maternelle voisine.

Concernant la ligne TGO et le projet Tram-train entre ST-Germain-en-laye et St-Cyr-l'Ecole, les riverains réclament toujours des protections antibruit.

Concernant les nuisances des avions, l'APEBN a continué ses contrôles de trajectoire, et a étudié la mise en place d'un « amer » avec le GUAS et la commune de Bailly.

Elle a collaboré à l'étude de la campagne de mesures de bruits avec BruitParif.

L'APEBN participe aux réunions du Comité de gestion de la Forêt de Marly avec l'ONF – voir le site web.

- Association « La Ferme des Moulineaux » :

La ferme des Moulineaux est située dans le site classé de la Plaine de Versailles

- **Création d'une ASA et réalisation de l'assainissement**
Les négociations n'ont pas abouti.
Un mail envoyé à la sous-préfecture le 23 septembre 2014, communiquant les divers évènements est resté sans réponse.
Ce dossier reste depuis en suspens.
La décision est entre les mains du Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye.
- **Dépôt des déblais de chantier dans la « zone humide » de la ferme des Moulineaux**
Malgré les promesses de l'inspecteur des sites, après les contrôles réalisés par les Services de l'Etat, les déblais et terres déposés par une entreprise construisant des immeubles à Bailly n'ont pas été totalement enlevés.
A noter que la biodiversité locale a été perturbée depuis plusieurs années par des apports de terre et déblais dont l'objectif n'est que de permettre la réalisation d'un centre équestre.
- **Le projet d'aménagement du secteur des Fermes de Moulineaux et Pontaly** présenté par Versailles Grand Parc proposé à la Commission des sites et suivi d'une visite n'a pas encore eu de suite.

- Beynes :

- Inquiétude sur l'avenir du site de Grignon. Celui-ci serait en vente, et l'école Agronomique serait transférée sur le Plateau de Saclay.
- Rappel des intérêts patrimoniaux du domaine de Grignon : Historique (Château et Halle) et Mémoire suite au don par Charles X du domaine à l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie en 1827 ; Naturel avec l'Arboretum et la ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) ; Scientifique avec le site paléontologique de la Falunière
- Les travaux de GRT GAZ distribution continuent, Ils devront être terminés fin 2016. Ceux de Storengy (stockage souterrain) ont durés 5 ans.
- La salle des fêtes de la ville sera démolie en mai 2017. Le projet de remplacement est en attente d'info.

- Crespières :

- Concernant l'environnement de Crespières, le projet de construction de maisons individuelles au lieudit "Les Tilleuls" avance. Les permis de construire pour 28 maisons et non plus 31 devraient être déposés dans les jours qui viennent.
- A nouveau, les gens du voyage ont fait parler d'eux; en effet un dimanche sur plusieurs kilomètres les uns derrière les autres ils ont bloqué la RD 307 en attendant de pouvoir envahir un terrain situé à l'entrée de Mareil sur Mauldre en venant de St Nom mais les habitants, voisins au terrain, les ont empêchés. La gendarmerie est venue sur place et a dévié la circulation en partant du feu de Crespières. Le préfet avait donné l'autorisation de s'installer sur le terrain de Mareil, terrain qu'ils avaient déjà occupé l'année dernière. Finalement les gens du voyage sont partis s'installer à Triel sur Seine.

- Villepreux :

- Un projet de renaturation du ru de Gally est en cour, cela devrait se produire entre Rennemoulin et Chavenay. Gens du voyage : la question est soulevée d'établir un dossier synthétique afin de le présenter à M. CARENCO, Préfet de région.
- Les constructions des Hauts du Moulin le long de la déviation RD12 sont maintenant terminées. Une révision du PLU avec enquête Publique est imminente en vue de construire la parcelle restante.

- Saint-Nom-la-Bretèche :

- L'enquête publique pour la modification du PLU s'est déroulée. Le rapport du commissaire enquêteur reste à récupérer.
- La déviation du village est en voie de finition. Les délais semblent respectés Concernant le bruit, des murs anti bruits ont été élevés (de 4 m à 4m50). il reste environ 300 mètres de mur à construire. Le relevé de bruit 60 dB doit être respecté. De la zone d'activité jusqu'au rond-point, un talus de 3 mètres doit être élevé.
- Le deuxième combat contre le super marché a été gagné. Le terrain accueillera de petits appartements et maisons de résidence seniors. Ce terrain étant en zone humide, une étude de faisabilité est en cours.
- Un projet de revalorisation de la rue du Général de Gaulle est à l'étude.

6-10 Association pour la Protection de Prunay en Yvelines (APPY)

Révision du PLU de Prunay en Yvelines

Recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles après rejet implicite du recours gracieux par la commune (déposé le 6 juin 2013 au TA)

Le tribunal administratif de Versailles a rejeté le 5 février 2016 la requête de notre association contre la révision du PLU de Prunay en Yvelines de décembre 2012. Il a cependant rejeté aussi la demande de la commune de nous faire payer 1.500 euros.

Le tribunal a considéré notamment qu'"il ne ressort pas des pièces du dossier que le développement de l'urbanisation de la commune de Prunay en Yvelines prévu par le PLU révisé à raison de l'urbanisation de 5,9 ha de terrains agricoles, représentant 10% des espaces urbanisés de la commune, porterait une atteinte excessive aux espaces ruraux".

De même, selon le TA, "il ne ressort pas des pièces du dossier que le bourg ne serait pas en mesure d'accueillir 45 logements supplémentaires ni que les voies de circulation seraient inadaptées à l'augmentation de population prévue".

A propos des dents creuses, il a jugé que le classement en zone 2 AU et pas 1 AU de la dent creuse du sud de la rue d'Esclimont à l'inverse du secteur situé au nord de cette même rue "a été déterminé en fonction de circonstances particulières relatives à la disponibilité du foncier" (plusieurs propriétaires au lieu d'un ou deux).

Sur les espaces paysagers (terrain de football et terrain agricole) touchés par l'urbanisation prévue, il a estimé que, "le schéma directeur de la région IdF prévoyant que les espaces paysagers figurent tant en zone rurale qu'en zone agglomérée, les prescriptions précitées n'ont pas davantage pour effet d'entacher d'illégalité le classement en zones Ue et 1 AU des parcelles 70 et 71, quand bien même ces parcelles se situent en espace paysager".

(...)

Projets d'éoliennes de la communauté de communes CAPY (Contrée d'Ablis Portes d'Yvelines)

. Projet d'éoliennes de JPEE à Prunay en Yvelines, hameaux de La Chapelle et Villiers-Landoue (+ Ablis et Orsonville)

Contacts téléphoniques et entretiens ainsi qu'échanges de méls avec des habitants et agriculteurs concernés de La Chapelle, Gourville (hameau de Prunay) et Orsonville.

Dossier à surveiller.

. Projet d'éoliennes d'EDf-Energies Nouvelles à Allainville-aux-Bois, autorisé le 18 novembre 2014 par le Préfet des Yvelines (PC du 3 octobre 2014) :

Saisine du procureur de la République et du Service central de prévention de la corruption du ministère de la Justice pour soupçons de prise illégale d'intérêts par un ancien élu.

Audition du président de l'APPY Eric Bassi par la gendarmerie de Rambouillet le 28 mai 2015 dans le cadre de l'enquête complémentaire ouverte par le procureur sous le n° V 14350000144 (depuis le 16 décembre 2014).

. Animation du blog <http://pour-prunay.sosblog.fr> en particulier pour la rubrique urbanisme avec comptes-rendus du conseil municipal et commentaires pour la partie Urbanisme, logement.

Un représentant de l'APPY a assisté quand cela a été possible aux réunions du conseil municipal de Prunay en Yvelines et établi un compte-rendu. Quand cela n'a pas été possible, l'APPY a repris et commenté les comptes-rendus du conseil municipal.

L'APPY a informé les habitants de Prunay sur tous les projets touchant l'environnement de Prunay et des communes de la CAPY sous forme de courriers ou de contributions au blog <http://pour-prunay.sosblog.fr>

Elle va lancer prochainement un site internet.

6-11 Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à JOUARS PONTCHARTRAIN (APPEJP)

L'année 2015 a été aussi chargée en activités que les années précédentes car, même si nous n'avons pas eu à informer les chartripontains par des distributions de tracts, nous nous sommes engagés, avec les associations partenaires, sur des activités de défense du patrimoine et de l'environnement.

Pour ce qui est des problèmes liés à la ZAC, il est bon de rappeler que, si le Ruchot semble, pour le moment, totalement préservé du fait que le décret de DUP n'a pas été pris par la Préfecture, le Fond de Bienval sud subit quelques pressions à la vente, basées sur le volontariat des propriétaires concernés, en particulier à cause du contrat signé par la précédente

municipalité avec NEXITY, le promoteur-aménageur, contrat qui prévoit de lourdes pénalités pour la commune si les logements à construire sont inférieurs en nombre à ceux promis dans le marché. La meilleure solution serait un jugement en appel auprès du Tribunal administratif de Versailles annulant le vote du projet ZAC. En effet, les deux recours déposés tant au titre des particuliers qu'au titre de l'association ont été jugés en notre défaveur et nous avons même été condamnés à payer deux indemnités à la commune. Mais nous avons fait appel.

Après l'assemblée générale 2015, l'association a organisé, en partenariat avec le Ministère de la Culture, les «Rendez-vous aux jardins» les 5, 6 et 7-06. La préparation en a eu lieu le 21 janvier à Paris, dans la galerie Colbert, comme tous les ans. Le thème en était : «la promenade au jardin». Lors de cette manifestation, le vendredi était plus particulièrement réservée aux classes et le samedi et dimanche, aux familles. Environ 50 personnes sont venues sur les terrains ouverts au public (où des animations étaient proposées) en plus de la classe venue le vendredi. La LPO avait un stand d'initiation à la connaissance des oiseaux les plus communs de nos jardins. Cette année, nous prévoyons à nouveau notre participation à ces journées des 3, 4 et 5 juin. Le thème en sera : «Les couleurs du jardin». Les écoles vont y participer (3 classes du primaire sont déjà pressenties). Nous avons sollicité les associations de peintres de la commune et des environs pour qu'ils viennent planter leur chevalet dans le jardin et nous recherchons des bénévoles pour les animations car nous allons travailler avec la Médiathèque qui organise, sur ce même weekend, une exposition sur les potagers au Foyer rural : visite de l'expo, visite d'un potager dans le jardin de la famille Gautier. Une maîtresse de CM2 doit aussi venir pour faire un herbier à ses élèves après les vacances de printemps.

Notre travail avec les écoles nous semble primordial pour sensibiliser les enfants et les éduquer à l'environnement. Pour ce faire, nous avons multiplié les contacts avec les enseignants et les directeurs des écoles, collège et lycées voisins ou communaux. Mais nous avons beaucoup de mal à les «faire bouger», sauf à titre individuel pour certains enseignants qui se sentent plus concernés que leurs collègues. Les élèves viennent régulièrement nous poser des questions sur le bio, l'écologie, les voies douces et hier, 15-04, nous avons reçu 6 élèves du CHEP en 1^{ère} année de BTS, qui préparent un projet de jardin bio agronomique. Nous les avons rencontrés au cours de la journée du DD du 9-04 et nous leur avons promis de les aider à monter leur projet tant sur le plan matériel que sur le plan des contacts avec les élus.

Pour les sensibiliser, nous avons distribué à tous les enseignants et directeurs, les feuillets des divers concours des associations avec lesquelles nous travaillons dont Yvelines Environnement et l'Union des Amis du Parc. Nous savons que plusieurs prix ont été obtenus par les enfants des écoles à ces concours dont les thèmes changent tous les ans : parmi ces thèmes : «mon amie la rivière», «l'arbre», «les moulins», etc.... Par ailleurs, l'Union des Amis du Parc a délégué notre association pour la représenter auprès de la commission «éducation à l'environnement» du PNR. Nous avons participé à plusieurs réunions en 2015. En novembre 2014, une classe de primaire était venue avec son enseignante, encadrée par les étudiants du CHEP et Madame Duterque, conseillère municipale, sur les terrains du coteau sud afin d'étudier la richesse de la biodiversité locale (voir article du journal municipal de janvier 2015). Nous relançons régulièrement les écoles et les animateurs des associations partenaires ou du PNR, pour l'organisation de ces journées. Nous avons actuellement la chance que notre Vice-présidente travaille en milieu scolaire ce qui nous facilite les contacts.

Avec le PNR nous participons à plusieurs commissions (éducation à l'environnement, mise en place d'une monnaie locale) et au «plan Parc» pour l'aménagement de la plaine de Jouars à Montfort, groupe qui réfléchit avec d'autres représentants des communes situées dans cette plaine sur l'avenir et le devenir de celle-ci. Environ 12 réunions en tout sur l'année. En 2015, nous avons aussi tenu un stand à la journée du Développement Durable organisée par la commune et les étudiants du CHEP en 1^{ère} année de BTS. Lors de cette manifestation nous avons essayé de faire connaître un peu plus l'APPEJP et les associations avec lesquelles nous travaillons. Cette année, la commune nous a, à nouveau, sollicités pour cette journée.

A propos de ces associations, nous participons régulièrement à des réunions à jours fixes dans le mois : 1^{er} et 3^{ème} lundis du mois, 1^{er} vendredi du mois, 3^{ème} mardi du mois, etc. ... puisque nous faisons partie de 3 CA d'associations partenaires.

Avec l'association A.R.B.R.E.S. avec laquelle plusieurs de nos membres travaillent à titre individuel, nous avons participé à plusieurs visites des «arbres remarquables» du secteur. Nous travaillons avec le délégué des Yvelines sur le projet de faire classer par cette association certains terrains du coteau sud sous le label «ensemble remarquable en devenir». Le Président d'A.R.B.R.E.S., Monsieur Fetermann est déjà venu sur les terrains. Avec cette association, nous avons aussi en projet de faire un «circuit-promenade» des arbres remarquables ou en devenir de notre commune et de la commune de Neauphle-le-Château. L'ex garde-champêtre de Neauphle, Monsieur Jean-Paul PELLET, venu sur les terrains lors de la journée des «Rendez-vous aux jardins 2014» et revenu en 2015, a commencé à nous communiquer la liste des arbres qu'il a répertorié sur le secteur et pour lesquels il a déjà contacté l'association A.R.B.R.E.S. Plusieurs habitants de Neauphle sont prêts à nous aider aussi. C'est un projet à long terme qui demandera plusieurs années.

De même, la SPPEF, dont nous sommes les correspondants sur le secteur, nous a demandé de répertorier le petit «mobilier» du paysage urbain (puits, fontaines, lavoirs, etc...). Nous travaillerons avec l'Hôtel de Sully qui a déjà une partie de l'état des lieux et JPH (Jouars-Pontchartrain et l'Histoire), dont la Présidente est Mme Hadrot, et l'animatrice, Véronique Boone.

Nous devons fournir à la SPPEF le relevé de tout le petit et grand patrimoine sur la commune et les communes avoisinantes pour leurs fichiers. Le responsable des Yvelines pour la SPPEF est Monsieur Julien LACAZE. Il est aussi le Vice-président au national de l'association. Nous avons contacté plusieurs personnes du groupe des marcheurs de Pontchartrain pour qu'elles nous aident dans ce recensement dont des personnes travaillant avec nous au Plan Parc du PNR : «Paysage de la Plaine de Jouars à Montfort».

Avec Mme Boone, responsable de la vie culturelle sur la commune, nous avons participé à l'exposition «l'eau dans tous ses états», fournissant des documents, photos et assurant une présence à la permanence de l'exposition. Cette exposition était organisée dans le cadre de la commission des «pays de Moulins» du PNR. Lors de cette expo, nous avons rencontré un géobiologue, Monsieur Figureau, qui a répertorié pour nous, afin que nous étayions notre dossier en appel, les sources souterraines du coteau sud. Ce travail a été corroboré par les recherches que nous avons été faire aux Archives départementales sur les plans du 18^{ème} siècle se rapportant au château et à son alimentation en eau.

Deux articles sont parus sur le journal municipal pour que les chartripontains nous connaissent mieux, l'un en septembre 2014 et l'autre en janvier 2015. Les deux articles avaient été composés sur l'année 2014 mais les délais de parution nous avaient imposé un retour pour la mi-novembre du dernier des articles proposés. Nous avons aussi annoncé par un encart dans le journal municipal les «Rendez-vous aux jardins» avec photo.

Nous continuons notre travail avec les associations partenaires et assistons en tant que membres aux divers Conseils d'Administration des 3 principales dont : Y.E. (Yvelines Environnement), une réunion tous les 2 mois, l'Union des Amis du PNR et JADE (collectif Jonction d'Associations de Défense de l'Environnement), une réunion mensuelle chacune. Nous sommes toujours adhérents au titre de l'association de 2 associations locales : A.D.E.E. association d'Ergal qui travaille sur La Picterie et a aidé le collectif des habitants de la commune qui ont eu à souffrir des inondations de 2014 et Maurepas d'hier et d'aujourd'hui. A titre individuel, plusieurs des membres du bureau travaillent avec d'autres associations de défense du Patrimoine et de l'Environnement : la S.N.P.N. (Société Nationale de Protection de la Nature), VMF (Vieilles Maisons Françaises), MPF (Maisons Paysannes de France), la SPPEF (Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France), la L.P.O. (ligue pour la Protection des Oiseaux), Patrimoine-Environnement (fusions de la LUR et de la Fnassem qui nous convie tous les ans aux journées du patrimoine auxquelles nous participons en novembre au Carrousel du Louvre), la S.F.E.P.M. (Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères) dont le siège est à Bourges au Muséum d'histoire naturel de cette ville est qui est spécialisée dans la défense des chauves-souris, l'association A.R.B.R.E.S (Arbres Remarquables, Bilans Recherches, Etudes, Sauvegarde), ANTICOR (Anti corruption), Contribuables Associés, les Jardins de Noé, l'AVE (association pour le volontariat) et l'association des journalistes du volontariat, l'A.P.S.A.D. et l'A.D.R.A.C.H.M.E. (Monsieur Blin), Jouars-Pontchartrain et l'Histoire (dont la Présidente est Madame HADROT, historienne de renom qui a permis que soient classés les Monuments historiques de Pontchartrain), etc. ...

Enfin, pour clore le chapitre des participations aux associations locales, nous participons à VYT (Villages d'Yvelines en Transition, regroupant les communes de Villiers-St-Frédéric, les 2 Neauphle (le Château et le Vieux) et Jouars-Pontchartrain. Cette association, issue de la réflexion sur la raréfaction des énergies fossiles et sur le réchauffement climatique, essaye de travailler sur la prise de conscience à transmettre à tous du fait que si nous ne changeons pas nos modes de vie en matière énergétique et de consommation, nous courons à la catastrophe (**en dehors de tout engagement politique**). Pour sensibiliser les habitants des diverses communes, l'association VYT a organisé le 12 septembre 2015 : ALTERNATIBA Centre Yvelines, manifestation festive permettant d'informer, de sensibiliser l'ensemble de la population locale en vue de préparer la COP21 du mois de novembre 2015. L'Union des Amis du Parc nous a demandé de les y représenter car elle souhaitait y participer ainsi que JADE. Cette manifestation a eu lieu autour de JP3 et JP4, la Mairie ayant accepté que ce soit organisé sur la commune. Nous avons eu 2 ou 3 réunions mensuelles pour préparer cet évènement. Nous avons tenu un stand et fait visiter le jardin. Environ 80 personnes sont passées malgré un temps épouvantable. Dans cette organisation nous avons un peu joué le rôle de médiateur entre l'équipe municipale actuelle et les associations non chartripontaines qui y participaient. Avec cette association nous venons de mettre en place «Pouce d'Yvelines» pour un auto-stop organisé sur la CCCY et ses environs.

Nous sommes aussi participants au Comité de gestion de l'aménagement forestier de la forêt domaniale de Rambouillet avec l'ONF et avons eu, avec eux et avec l'Union des Amis du Parc, plusieurs réunions tant sur le terrain qu'à la Mairie de Rambouillet, en présence du sous-préfet et de Mr Larcher. L'ONF nous a d'ailleurs adressé les cartes de peuplements arboricoles, issues des résultats des Inventaires.

Un des animateurs du PNR, Stéphane Lorient, nous a demandé de pouvoir effectuer, dans les terrains du coteau sud, les formations qu'il organise avec le Parc dont le thème est : «se nourrir avec les herbes de son jardin». Il a réalisé plusieurs prestations en mai, juin et septembre 2015. En outre, le 12 juin dernier, il est venu avec des journalistes de «l'Ami des jardins» pour réaliser un article qui sortira en mai 2016.

Nous avons participé à tous les Conseils municipaux (1 tous les 2 mois environ) et à plusieurs Conseils communautaires afin de rester informés des grandes décisions qui pourront se prendre sur la commune dont la révision du PLU.

Nous surveillons toujours aussi les journaux d'annonces légales (Le Parisien des Yvelines, quotidien, Toutes Les Nouvelles Rambouillet et le Courrier des Yvelines, hebdomadaires) et notre vice-présidente surveille aussi au moins une fois par semaine sinon 2 ou 3, le site de la Préfecture, de la Commune, de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines.

Pour ce qui est des procédures en cours, l'avocat a déposé un mémoire en appel auprès du Tribunal de Versailles qui doit être complété rapidement. Un gros travail a été effectué sur le dernier trimestre 2015 pour fournir à l'avocat les documents et arguments pour compléter ses écritures en appel et la réponse qu'il va déposer au Tribunal aux écrits de Me Cassin, avocate de la commune.

6-12 Association SAUVER

L'association SAUVER n'a pas eu de grand projet mobilisateur courant 2015 en dehors des dossiers à long terme comme la réduction du bruit des avions de voltige et le projet de classement écologique de la Vallée de la Vaucoeurs, projet porté par l'association Yvelines Environnement depuis plusieurs années.

C'est dans ce cadre que nous avons adressé, durant l'été 2015, un courrier à M. le Maire de Septeuil pour lui indiquer que la tenue d'un festival de musique sur un site limitrophe de la zone des 3 vallées, zone qui présente un intérêt écologique certain, devait être étudiée de manière approfondie avant sa mise en œuvre. Merci pour le support efficace d'Yvelines Environnement dans cette affaire.

6-13 Association Villepreux Environnement

- * marches vertes (ramassage de divers détritux aux entrées de ville)
- * gestion des jardins potagers dont la municipalité est propriétaire
- * travail sur la question du trafic automobile dans le Village.
- * participation au forum des associations (05/09/2015)
- * participation aux animations organisées par la ville sur le thème des déchets, de l'environnement et du développement durable (11/04/2015)
- * participation à la journée porte ouverte du lycée "CHEP" de Tremblay-sur-Mauldre (23/05/2015) sur le thème de l'eau.
- * participation à Thiverval à la "Commission Consultative des Services Publics Locaux" dont V.E. est membre (18/06/2015)
- * organisation d'un BBQ où étaient invités tous les adhérents de V.E. (13/06/2015)
- * le travail à l'intérieur de l'APEPV : secrétariat, tenue du site, réunions....

6-14 Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans la Boucle de MONTESSON (Cadeb)

Plusieurs événements ont marqué l'année 2015 :

A la fin de l'année 2015, le Cadeb fédérait dix-huit associations d'environnement, thématiques ou territoriales. En 2015, deux associations thématiques ont rejoint le Cadeb, dans le cadre d'une adhésion réciproque - Recycl'action et la Ligue contre la violence routière des Yvelines (LCVR78) - et une association catovienne, l'Adrec, membre de Seine vivante.

A ce jour, le Cadeb est présent dans les sept communes de la boucle de Montesson, ainsi qu'à Bougival, Louveciennes et Maisons-Laffitte, communes riveraines de la Seine situées à l'extérieur de la Boucle.

En 2014, pour la première fois depuis sa création, le Cadeb a déposé, conjointement avec la profession agricole, un recours contre une déclaration d'utilité publique, celle de la Zac de la Borde à Montesson. En 2015, la collectivité a accepté de modifier son projet et de conserver à usage agricole quatre hectares de terres maraichères à forte valeur agronomique.

Le dossier de l'élaboration du Schéma de Cohérence territoriale (Scot) de la Boucle de la Seine, pour lequel le Cadeb est personne morale associée, a mobilisé les forces vives du collectif pour déposer un avis sur le projet et participer à l'enquête publique. Suite aux remarques exprimées, le document a été modifié sur plusieurs points, qui vont dans le bon sens. La plaine agricole est davantage préservée que dans le document d'origine, mais toujours moins que ce que demandent la profession agricole et les associations d'environnement.

Le rythme annuel de constructions de logements a été accru dans les villes de la Boucle en déficit de logements sociaux, dans le cadre d'une urbanisation maîtrisée.

Pour la première fois, une opération « qualité de l'air » a été organisée en octobre. Les mesures effectuées, à Chatou (RD 184) et Sartrouville, ont confirmé les taux de particules fines élevés à proximité des axes routiers.

6-15 DELTA Commune des Essarts le Roi

L'année 2015 a validé les projets des PLU des communes des Essarts le Roi et de Saint Rémy l'Honoré en reclassant plus de 40ha en terres agricoles. L'influence de l'association DELTA sur la rédaction de ces documents a été entendue.

Le bureau a décidé de rappeler les projets qui devaient impacter le paysage des deux communes :

- ❖ **Transformateur Haute tension RTE (13ha)**
 - ❖ **Décharge de terres inertes – (65 ha)**
 - ❖ **Prolongement de l'Autoroute A12 (40ha)**
 - ❖ **A88 liaison A13 – A12 (40ha)**
 - ❖ **Village de marque (45ha)**
- **2002** : Opposition de DELTA à l'implantation du transformateur RTE sur les terres agricoles de la Tasse. Ce transformateur sera construit à Méré, enterré et paysagé sur une surface réduite.
 - **2003** : Opposition de DELTA à la décharge de terres inertes « 65 ha » qui conduit à l'arrêt du projet. Ce projet de la société SITA devait répondre au besoin de dépôt de terres inertes dues au percement du tunnel poids-lourds entre Rueil et Bailly (projet qui a été depuis annulé).
 - **2006** : Participation de DELTA au débat public du projet de prolongement de l'autoroute A12. Ce débat avait statué sur le choix d'un tracé parmi 4 projets sans que la faisabilité technique et financière soit validée.
 - **2007** : Projet A88 remplacé par un projet de voie nouvelle de la vallée de la Mauldre qui ne retient pas la liaison RN12 – RN10.
 - **2011** : Abandon par l'état du projet de l'A12. Ce projet est aujourd'hui abandonné par l'état et par la région dans le SDRIF 2013.
 - **2005-2013** : Zone du gros chêne. Succession de multiples projets non aboutis. Opposition de DELTA à la consommation de terres agricoles. Le dernier projet de d'implantation d'un village de marques sur cette zone a démontré les limites de la faisabilité d'un projet commercial sur ce site.
 - **2013** : Le projet de PLU des Essarts-le-Roi reclassa les terres agricoles de la zone du gros chêne en A conformément à l'usage du sol.

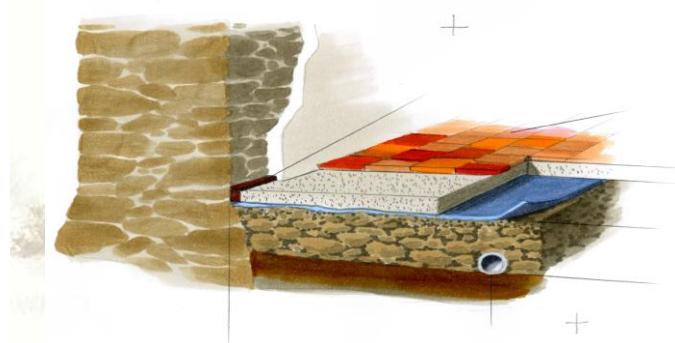
Ce travail de fond sur une décennie montre que l'association, sans être décisionnaire, peut se comporter comme un grain de sable et peser sur un aménagement du territoire environnemental.

6-16 Maisons Paysannes de France – Délégation 78

2015 : 95 adhérents

- Visites conseils.
- Rencontre des Adhérents le 15 janvier 2016.
- Plus grande visibilité de l'Association grâce aux manifestations du Cinquantenaire. ?
- Formation du 16 mars avec Luc sur le thème ATHEBA :

Formation ATHEBA du 16 mars 2015



Maisons Paysannes de France

- Initiation à la réfection des murs en Bauge le 16 juin.
- En octobre Journée Visite à Houdan et découverte d'une safranière.

Assemblée Générale Ordinaire :

RAPPORT MORAL

Rapport moral et d'activités 2015, présenté par la Présidente Maïté VANIUS

La vie de notre association s'organise essentiellement autour de quatre ateliers : histoire, urbanisme, manifestation, communication, réunions de conseil d'administration 1 fois par mois sauf en juillet et en Aout. *En 2015, le nombre d'heures de bénévoles représentent 2200 heures.*

ATELIER MANIFESTATIONS

Lundi 26 janvier 2015 : L'année dernière Nous nous sommes retrouvés nombreux à notre Assemblée Générale, Maison de Sologne.

Dimanche 22 mars 2015 : nous avons participé au 16^{ème} nettoyage de la forêt domaniale de Maurepas organisé par les Amis des Bois de Maurepas en partenariat avec d'autres associations, amis de la nature, ADEE,.....

Le temps n'était pas très beau mais le froid n'a pas découragé les bonnes volontés.

Nous n'étions pas très nombreux : il va falloir motiver les troupes les années à venir ...

Le plateau de la forêt était relativement propre, nous avons ramassé des détritrus. Mais sur les lisières d'Ergal et d'Elancourt, ce n'est pas le même constat : bouteilles, canettes, bidons, plastiques et même un pneu de voiture.

Samedi 16 & dimanche 17 mai 2015 9h-18h : nous étions présents au **Mai des Serres** organisé par la municipalité sur le thème « Jardiner avec la lune », l'occasion de faire de belles rencontres sur le thème de l'environnement.

Le 13 juin 2015, notre Fête au village a été couronnée de succès, de nombreux Maurepasiens ont participé sous un beau soleil à cette soirée familiale pour le plaisir des petits et des grands en commençant par les jeux d'enfants et Nikola le magicien qui a captivé le public.

Nous avons comme les autres années, réuni autour de nous d'autres associations locales:

L'association Country RN10 a ouvert le bal avec de nombreuses démonstrations et a amené les danseurs sur la piste, soirée qui s'est poursuivie avec notre DJ José Modeste jusqu'à minuit. Merci aux différents partenaires qui ont contribué à la réussite de cette soirée: la municipalité, le Restaurant le village, Auchan, l'association Country RN10, le Crédit Mutuel, l'Aquaffure et la Librairie du centre.

Septembre au forum des associations. Une journée conviviale qui nous permet de rencontrer nos adhérents et Maurepassiens.

Veillée Villageoise le 27 novembre 2015 : Pour sa 11^{ème} édition sur le thème « Partons au pays basque", la veillée a remporté un grand succès dû à la participation des bénévoles, associations et le soutien de la municipalité.

La centaine de convives a bien apprécié cette soirée pour son ambiance conviviale.

Les danseurs de Sports Loisirs Seniors nous ont ravis par leur belle prestation de danses régionales.

Les enfants et les adultes ont confectionné des décorations de Noël en tissus avec l'association Pique et Patch. Les conteuses du Bois Joli ont toujours une belle audience. Le conte animé par Jeannine a été particulièrement apprécié.

ATELIER COMMUNICATION

Nous continuons la rédaction de **notre trimestriel « le tambour »** et nous créons par le biais de l'atelier histoire, divers supports de communication sur le patrimoine.

Nous sommes toujours à la recherche de toutes les propositions d'articles que vous pouvez nous faire.

Merci aux nombreux bénévoles pour la création, la mise en page et la distribution trimestrielle dans de nombreux quartiers et auprès de commerçants de Maurepas.

Nous souhaitons toujours améliorer notre site internet et créer divers supports.

Nous recherchons des informaticiens pour nous aider dans ce domaine.

ATELIER HISTOIRE

Présentation de Gérard Papet

L'Atelier Histoire est une section importante de l'Association « Maurepas d'Hier et d'Aujourd'hui ». Son objet est la recherche de tous renseignements sur le patrimoine historique de la commune de Maurepas, notamment, au sein des archives locales et départementales des Yvelines.

Nos investigations se situent également au près des bibliothèques et de tous les particuliers qui pourraient nous apporter des photos, films, articles de journaux ou divers documents. Nous voulons garder en mémoire la vie du village de Maurepas au cours des siècles écoulés.

L'année 2015 : un joli travail d'équipe de notre atelier :

1. **L'élaboration d'un livret patrimoine** présentant l'identité de notre ville au travers de son patrimoine « vert » ses bois et bassin de la Courance, les rigoles ...mais aussi par son histoire du moyen âge à nos jours en présentant les personnages importants de notre commune du comte de Maurepas à Jacques Riboud, Gérard Ramon, Robert Lesbounit
Ce livret vous sera présenté aux journées de l'Europe 2016 en mai, traduit en anglais et allemand.
2. Nous avons commencé fin 2015 **l'élaboration de promenades touristiques et historiques:**
Une reconnaissance sur le terrain a été effectuée afin d'organiser une promenade touristique et historique. (Un parcours de 4,5 km : Le temps de marche est de 2h30)
Nous avons prévu avec Mme Colin des services de la municipalité, plusieurs points sur le cheminement : Des nombreux panneaux sont à créer : les rigoles, place de la Grand 'Mare, ancien village agricole, Place de la Croix Blanche, Place des buttes, le Cèdre, l'ancienne mairie et les anciennes écoles, La maison Béthanie, le donjon avec la ferme-château, l'église Saint-Sauveur, le monument aux morts, le presbytère, La fontaine Saint-Sauveur.....
3. **Nous avons participé à la création de la plaquette sur le patrimoine** éditée par la municipalité pour les visiteurs du Paris Nice du 7 et 8 mars 2015.
4. Nous sommes allés le 9 mars 2015 avec l'association partenaire RACINES **visiter les archives départementales des Yvelines.**
5. Le mercredi 15 avril après midi nous avons proposé **une visite du patrimoine du village aux enfants du centre de loisirs maternels des Bessières** sous un soleil de plomb. Nous remercions Monsieur Georges Barbier de nous ouvrir l'église et de ses commentaires toujours très intéressants.
6. Le 12 avril 2015, nous avons préparé une sortie sur **Chevreuse** mais le même jour était organisé un rallye par La Chaîne de l'Espoir et les Amis de la nature. Nous avons décidé de modifier notre programme pour rejoindre cette randonnée au profit d'enfants malade. Les bénéficiaires de cette randonnée payante ont permis d'opérer du cœur un enfant du Cambodge. Nous avons suivi les guides qui nous ont fait découvrir Chevreuse médiéval en rencontrant au long de notre cheminement des conteuses, conférenciers, choristes...
Le château de la Madeleine, situé sur les hauteurs de Chevreuse offre un superbe panorama sur la vallée de l'Yvette. Magnifique forteresse, il a été construit entre le XIe et le XIVe siècle.
« Rappel de notre site historique que Maurepas est également sur une motte féodale ! »
7. Le Lundi 8 juin 2015, nous avons proposé une sortie : **une visite guidée du site (musée + ruines) au Musée de Port-Royal des Champs,** et nous avons eu le plaisir d'écouter Mme Françoise DE GUILHERMIER. Nous avons eu une visite intéressante et passionnante.
8. Les membres de l'atelier « Histoire » pour la 6^{ème} édition, ont accompagné les élèves de CE2, le mardi 19 mai, en partenariat avec l'Inspection académique d'Elancourt et la municipalité, **pour des circuits de visite du patrimoine de la ville du XX^{ème} siècle au moyen âge au village.** Cette sortie a été possible grâce à la mobilisation de nombreux bénévoles et la participation de deux autres associations : Les conteurs du Bois Joli et la section apiculture de l'AFPAME. Nous les remercions.

9. Au cours de l'année 2015, **notre action s'est orientée sur la fin de la restauration de la sculpture de Gérard Ramon dite « les Ibis »**, restaurée grâce à un appel au mécénat populaire:

Souscription ouverte par notre association « Maurepas d'hier et d'aujourd'hui » en 2013 avec l'appui de la municipalité sous l'égide de la Fondation Patrimoine.

Au cours de recherches, en 2009, sur la construction de la ville nouvelle, notre association « Maurepas d'hier et d'aujourd'hui », a redécouvert la sculpture dénommée « les Ibis » qui, après avoir été vandalisée, et compte tenu de son état, était entreposée dans un service de la mairie de notre ville !

Pour notre association "Maurepas d'hier et d'aujourd'hui", il convenait de faire restaurer cette œuvre ! Et ce, par son réalisateur, qui a accepté ! A ce jour, la ville de Maurepas peut être très fière, car la totalité du coût de ces travaux a été collecté. Grâce à vous, cette œuvre restaurée est admirée au Phare, quartier des Bessières.

Grâce aux divers dons, cette restauration a pu être réalisée. (2013-2015)

Cette sculpture a été restaurée par **Charles Favart**, responsable de la restauration, sous la direction du sculpteur **Gérard Ramon**, créateur des Ibis.

1. Comme les autres années, nous avons préparé en partenariat avec la municipalité, **les journées européennes du patrimoine.**

Fin septembre « Les ibis » furent la pièce maitresse de **l'exposition des œuvres de Gérard Ramon** qui s'est tenue dans la galerie marchande du magasin d'Auchan.

Exposition réalisée grâce à la Municipalité, en partenariat avec la société Auchan Pariwest Mme Thouvenot Directrice d'Auchan, notre association et la Fondation du Patrimoine et les nombreux bénévoles de notre association.

Cette exposition fut également l'occasion d'installer la sculpture de Gérard Ramon « **L'étreinte** » qui était entreposée aux serres municipales et replacée square de la Puisaye et avenue de Sologne.

Nous avons organisé également pour les 19 et 20 septembre les journées européennes du patrimoine en partenariat avec la municipalité, la Paroisse, Groupe de Gospel : spirit, les associations locales : Les Amis des Bois, Amis de la Nature, l'Afpame.

Le week end à l'église Notre Dame, nous avons proposé de **découvrir ou redécouvrir l'exposition sur le patrimoine « les 40 ans de l'église Notre Dame ». (1973-2013)**

Le Samedi 19 septembre 2015, à l'église Notre Dame a été organisé un **concert de Gospel proposé par le groupe de Spirit.**

Et pour clôturer ces journées, le dimanche 20 septembre 2015 de 10h à 17h, **une randonnée a été proposée par notre association, les amis des bois, les amis de la nature, l'Afpame et les Jardins familiaux.** Nous remercions Pivoine sur la description des arbres sur la commune.

Il s'agissait d'une **randonnée pédestre de 7 kms avec haltes commentées** afin de découvrir la faune, la flore, les abeilles et le patrimoine historique de Maurepas.

Promenade avec une pause déjeuner et à la fin du parcours un pot de l'amitié a été offert par la ville au Café de la Plage. Une soixantaine de personnes ont profité du beau temps pour mieux connaître leur patrimoine local, l'occasion de partager de bons moments conviviaux.

2. Toujours en septembre : De nombreux bénévoles ont été ravis de faire découvrir le **patrimoine artistique de la ville dans la ville à douze classes primaires** du vendredi 18 septembre au vendredi 2 octobre 2015. Cette découverte du patrimoine permet aux enfants de les sensibiliser à l'importance du patrimoine qui les entoure.
3. **Nous souhaitons compléter avec des informations précises, l'inventaire de toutes les œuvres artistiques de la ville de Maurepas** avec l'appui de Mr Ramon et des bénévoles de l'atelier histoire.
4. **Nous organisons également des « interviews » auprès des anciens habitants du village et de la ville.** Ces interviews ont été laissés en dormance durant cette année chargée en événements et par manque de temps chez nos bénévoles. Venez nous rejoindre
Nous souhaitons vivement les reprendre en 2016 afin de découvrir des choses très intéressantes notamment sur la vie quotidienne des maurepasiens.

ATELIER URBANISME

Présentation par Gilles MOUTIN

Aire d'accueil des Gens du voyage dit la PICTERIE :

Bien que réalisé, nous continuons de rappeler que cet équipement, bien qu'indispensable, n'a rien à faire dans ce lieu sensible. Nous avons abandonné notre action auprès des tribunaux qui ne nous ont malheureusement pas suivis. (Procès perdu en Conseil d'Etat). Cet équipement fait partie de ceux qui sont sous l'autorité de la communauté de commune auprès de qui nous devons faire valoir que cette zone doit être protégée et non constructible. Nous devons rester vigilants sur des décisions qui n'appartiennent plus à Maurepas. Dans le PLU cette installation est devenue légale et pourrait donc être pérennisée, voir plus.

Il ne faut pas non plus négliger l'impact aux alentours, tel que les dégradations constatées à proximité, la circulation sur le chemin, qui nécessite un entretien voir, à terme, un revêtement routier ...

Site historique de Maurepas :

Comme nous le souhaitons depuis toujours, à l'invitation de M. le Maire, nous avons rencontré le propriétaire de la ferme de la tour lors d'une réunion en mairie en présence des élus et responsables de services concernés.

Nous avons exposé les raisons de nos inquiétudes sur le déroulement des travaux et fait part de nos souhaits d'être mieux informés des projets. Nous avons rappelé qu'il n'était nullement dans nos intentions d'entraver les aménagements mais seulement qu'ils se fassent dans le respect des règlements et tendent à la mise en valeur de ce site remarquable.

Le propriétaire nous a exposé ses intentions et nous a assuré qu'il était lui-même attaché à la préservation lieu. Il nous a rappelé son engagement de remettre en conformité l'ensemble des bâtiments dans le respect de leur environnement. Souhaitons que ces bonnes résolutions soient vérifiées dans les faits.

Nous regrettons toutefois l'absence lors de ce tour de table des représentants de la DRAC et des Bâtiments de France...

Il y a sur ce site des éléments de grande importance telle que la motte féodale, la maison de Chevreuse et bien sur le donjon dont l'intérêt historique ne peut être ignoré.

Nous considérons que l'intérêt historique de cet ensemble, qui remonte aux origines de notre cité mérite une attention particulière. Nous sommes convaincus que des travaux d'investigations sont possibles sans créer de dérangement majeur.

Au-delà de l'aspect esthétique et des bonnes intentions, il y a un aspect patrimonial qui mérite une attention particulière qui dépasse largement le cadre d'un élément remarquable. L'implication des professionnels (historiens, archéologues ...) est indispensable.

Nous avons proposé la formule de l'AVAP mais d'autres solutions existent, en tout état de cause c'est la rédaction rigoureuse du PLU qui sera le garant de la pérennité des lieux et permettra de les valoriser. Et nous rappelons la recommandation des Bâtiments de France d'un maintien de ce secteur en zone N.

Nous aimerions qu'une large concertation soit mise en place dans l'espoir d'une évolution constructive.

Permis de construire sur Villeneuve, Chemin de Paris et autour de la place de la Croix Blanche :

Nous avons été alertés par des adhérents d'importants programmes de construction chemin de Travers ainsi que Chemin de Paris et, autour de la place de la Croix Blanche.

- 10 chemin de Paris (45 logements)
- 2 Rue de Coignièrès et Rue Paul Drussant (2 immeubles d'habitation collective (48 logements) 2628.00 mètres carrés)
- 1 place de la Croix Blanche (Logements collectifs en 2 bâtiments (35 logements) 1991.80 mètres carrés)
- 26 chemin de Travers (Villeneuve) Bâtiment de 9 logements (35 logements) 703.40 mètres carrés
- La mobilisation a été importante face à ces projets qui ont soulevés de nombreuses inquiétudes quant à leurs impacts paysagés et urbanistiques et leurs conséquences sur la circulation.
- Les riverains et notre association ont alerté M. le Maire sur les conséquences de ce projet. Une réunion publique s'est tenue concernant le dossier chemin de Paris où de nombreuses personnes se sont déplacées (mairie remplie)
- Mr le Maire a pris l'initiative d'annuler ce premier permis de construire puis les autres avant la rentrée de septembre 2015.
- Au regard de l'actuel PLU ces réalisations restent possible, nous restons donc vigilants.
- Nous constatons que nos remarques sur les nombreuses incohérences du PLU étaient bien fondées et qu'il est urgent d'y remédier.

Réunions de quartier :

- Nous avons été représentés à toutes les réunions de quartier organisées par la mairie et avons à chaque fois collecté les sujets abordés pour en faire la synthèse. Ce travail nous servira à mieux cerner les points à aborder pour accomplir au mieux notre rôle fédérateur. Tous ces points pourront faire l'objet de nos travaux de l'atelier urbanisme.

P.L.U. :

- Le Conseil Municipal, a acté la révision du PLU et voté les bases du PADD.
- Nous avons rencontré M. le Maire qui s'est engagé à nous impliquer dans les travaux de révision du PLU comme cela doit se faire compte tenu de notre statut d'association agréée.
- Aucune réunion de travail n'a eu lieu en 2015 mais trois dates sont fixées en 2016.
- Nous avons déjà réalisé un gros travail en 2012/2013 qui a conduit à la rédaction d'un document de près de 100 pages faisant état de nos remarques et qui pourra servir de base à notre travail.
- Nous avons établi une première liste non exhaustive de sujets à aborder:
Structure du village OAP ou pas ? le site historique de Maurepas, les éléments remarquables (plus de 30 sur la ville), circulation et aménagement de voirie au village, choix urbains des quartiers, nouveau quartier sur la ZAC, intégration au PLU bois privés, transport en commun, circulation vélo...

Nous souhaitons simplement pouvoir nous impliquer dans la rédaction du PLU et formuler des avis, et nous invitons tous ceux qui le souhaitent à nous aider dans ce travail de longue haleine en participant à nos ateliers urbanisme (deuxième jeudi du mois).

Et pour finir cette longue liste de nos activités, nous maintenons nos liens avec nos associations partenaires locales et nationales qui proposent de multiples événements : réunions, colloques, conférences et divers événements et conseils et nous participons à leurs assemblées générales.

Ainsi, Le lundi 26 octobre 2015, nous avons participé à un colloque (16^{ème} Edition) des journées juridiques du patrimoine proposé par la fédération Patrimoine-Environnement présidé par le bâtonnier Mr de LA BRETESCHE « *Le patrimoine français et son environnement : Une rentrée à hauts risques* »

6-18 Patrimoine et Avenir de Rambouillet et sa Région (PARR)

Nos activités se partagent entre le suivi de dossiers urbanistiques et patrimoniaux et notre activité à caractère culturel. Pour les premiers 2015 a vu la fin des travaux de la Chapelle de l'hôpital, le suivi des travaux du Pôle culturel de la Lanterne et divers dossiers à l'échelon communal et cantonal (Zone d'activité de Bel Air - la Forêt).

Notre programme culturel : diverses sorties (1/2 journée : les ateliers Loire à Lèves, l'architecture haussmannienne au siège de la Société Générale, l'hôtel de Lauzun. Sortie de la journée : visite du vieux Rouen et de l'abbaye de Jumièges). Nos conférences ont été au nombre de 3 : l'arbre au service du développement urbain durable, une conférence sur le climat (la « controverse »), et l'architecture visionnaire du Golfe persique.

Et notre participation au Forum des Associations...

6-19 Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)

L'association RACINE est forte de son agrément d'« association locale d'usagers » accordé par l'arrêté préfectoral n° 09-104/DDD du 4 août 2009. Cet agrément permet à RACINE d'être consultée, à sa demande, pour les schémas de cohérence territoriale, les schémas de secteur et le plan local d'urbanisme, sur le territoire de la commune de Louveciennes.

RACINE a ainsi été invitée, parmi d'autres associations, par la municipalité de Louveciennes à participer à toutes les réunions de la Commission extra municipale Villevert. Ainsi en 2015 nous avons participé à deux réunions, dont celle du 30 juin 2015 où nous fûmes représentés par Pierre Issard notre Président d'honneur.

Rappelons que les impacts estimés sur la commune du projet Villevert sont les suivants :

- Les équipements publics existants ou à créer
- La circulation vers le cœur du village et les transports en commun
- Le stationnement autour de la gare
- Les finances communales
- L'environnement
- Les commerces de la ville
- L'aspect architectural de cette entrée de la commune

En 2015 nous avons repris la publication des lettres de RACINE dont le dernier numéro le n° 15 a été diffusé à 700 exemplaires sur la commune. Nous y avons donné une grande place au projet d'aménagement de la plaine de « Villevert », en y donnant les informations publiables dont nous disposons. En effet nous avons pu obtenir de la mairie des comptes-rendus officiels dont nous nous sommes servis pour ce bulletin n° 15. Dans ce même bulletin, nous avons consacré une large place à la reconquête des berges de la Seine, projet de longue haleine !

A l'invitation de l'association « Yvelines Environnement », dont nous sommes adhérents, nous avons pu participer le 10 octobre 2015 à une visite de l'Usine de traitement des eaux de Louveciennes et à des exposés des ingénieurs de la Lyonnaise des eaux (SUEZ). Nous avons publié à cette occasion un petit article dans les brèves d'Yvelines Environnement et dans la lettre du CADEB. Cette participation nous a motivés pour prendre des contacts avec les ingénieurs de l'usine de Louveciennes pour organiser une conférence sur l'eau qui aura lieu en 2016.

Nous avons participé en 2015 régulièrement aux réunions de bureau du CADEB et à l'AG annuelle, où nous avons pu faire entendre la voix de RACINE notamment pour son action de reconquête des berges de la Seine. Nous avons pu en effet avec les autres associations du CADEB participer à une réunion le 09 février 2015 avec le SMSO (Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise ; voir <http://www.smso.fr>).

Nous y avons notamment appris les points suivants :

La commune de Louveciennes a voté en septembre 2014 une délibération choisissant le CG78 comme maître d'ouvrage des futurs travaux d'aménagement du tracé du Chemin de Seine (rive gauche de la Seine) sur la commune. Délibération transmise au SMSO qui n'était pas au courant et qui s'est rapproché du CG78, direction des Routes et des Transports.

A la fin de la période estivale, Pierre Issard et nos amis de « Patrimoine et Urbanisme » et du « Cadeb » nous ont alertés sur une campagne de déboisement de la SNCF dont les effets peuvent être très déplorables. En effet le 2 août 2015, la SNCF annonçait aux riverains qu'un déboisement drastique allait être effectué le long des voies ferrées de Garches à Louveciennes, à partir du 24 août. L'indignation et une mobilisation massive des habitants, et ce malgré la période estivale, ainsi que le soutien de la mairie de Bougival ont permis d'obtenir un premier succès : la SNCF a décidé de surseoir aux travaux.

RACINE s'est associé le 2 septembre 2015 avec « Patrimoine et Urbanisme » au mouvement spontané des habitants et a invité ses adhérents et amis à s'exprimer par pétition. Une pétition avait été lancée sur le site change.org, publiant l'information selon laquelle l'ONF et la SNCF réseau ont informé la mairie de Bougival que « l'ensemble des travaux d'abatage, qui devaient débiter le 24 août 2015, ont été suspendus jusqu'à nouvel ordre sur toute la portion du transilien de Garches à Bougival ».

Nous avons continué, à l'occasion de cette action, de diffuser la mise en ligne d'informations sur le site de l'association.

Nous fûmes présents au forum des associations.

Tous ces domaines touchant à l'air, à l'eau, aux espaces verts, aux transports, relèvent bien d'une association comme la nôtre. Ils concernent tous les axes d'action en continuité avec le travail important déjà fourni par l'association par le passé et qu'il convient de maintenir voire d'amplifier.

6-20 Sauvegarde et Animation de Versailles et ses Environs (SAVE)

Notre association regroupe cette année 20 associations représentant environ 2500 membres. Elle a un double agrément préfectoral concernant respectivement les questions environnementales et urbaines. Elle participe à plusieurs commissions municipales. Son adhésion à Yvelines Environnement l'ouvre sur les activités des commissions départementales spécialisées (EPPS, eau, assainissement).

Nos missions et nos valeurs nous conduisent à réunir et soutenir nos associations membres, apporter ou solliciter des expertises, promouvoir la protection de notre environnement, proposer des animations culturelles et assembler des informations sur notre avenir.

Depuis la précédente AG (27 mai 2015) le CA s'est réuni 7 fois. Ces réunions permettent de fructueux échanges avec nos associations membres sur les sujets d'actualité. Il s'y élabore des positions qui permettent ensuite de communiquer vers les autorités et vers tous nos membres. SAVE a diffusé à tous les adhérents de ses membres 3 bulletins d'information (les n°81, 82, 83). Les quelques retours directs faits par les lecteurs vers le président sont tous positifs.

SAVE a participé aux différentes enquêtes publiques concernant différents dossiers du Grand Paris touchant notre région, notamment : le CDT Yvelines, le CPER 2015-2020 mais également la révision du PLU de Versailles et l'élaboration du nouveau Règlement local de Publicité (RLP), ainsi qu'à de nombreuses réunions concernant la mise en place du Pôle d'Echanges Multimodal des Versailles Chantiers et le projet de la ligne 18.

Le fonctionnement des divers conseils de quartier de Versailles a fait l'objet d'une enquête qui a mis en évidence de grandes disparités entre les quartiers. A l'évidence le fonctionnement insatisfaisant de certains conseils de quartier ne semble pas mobiliser sérieusement nos élus.

Des courriers concernant notamment le CDT Yvelines, la fibre optique, le RLP, SVP jeunes ont été adressés aux autorités compétentes pour attirer leur attention sur ces différents dossiers et formuler des propositions constructives.

SAVE a contribué aux enquêtes publiques ouvertes sur les dossiers locaux. Le détail de ce travail, ainsi que les documents concernant ces sujets, sont mis en ligne sur le site de SAVE, dont la fréquentation traduit l'intérêt des contenus affichés.

Le président de SAVE ainsi que des membres du CA sont intervenus dans plusieurs réunions ou AG d'associations membres : SDIP (Porchefontaine), Association de Sauvegarde de Clagny, UUDP (Viroflay), AHG (Glatigny). Nous avons également été invités à contribuer à une réunion inter associations dans le cadre de la création de la communauté GPSO qui est notre voisin immédiat (Ville d'Avray, Chaville). Nous ne visons pas à étendre notre

territoire, par contre il ne faut pas négliger les relations qui peuvent s'établir avec les associations des communes voisines.

Les groupes de travail de SAVE ont poursuivi leurs activités :

- **Groupe Vision VGP 2020 :** l'analyse des documents concernant l'évolution de VGP à l'horizon 2020 laissent apparaître certaines imprécisions sur le fonctionnement même de VGP, sur les projets en cours, et sur l'opacité voire le manque d'information concernant la présentation de son budget et de ses comptes en rendant donc difficile une analyse et l'identification des priorités choisies. Cette analyse financière est importante si l'on veut identifier les choix dans le fonctionnement et les possibilités, marges et capacités d'investissement.

Le groupe a produit une étude des évolutions annuelles des dépenses sur 4 ans afin de situer où les priorités ont été mises. Ce travail réalisé avec l'aide nécessaire de l'administrateur VGP n'a curieusement pas été fait par les élus qui semblent éloignés de cette logique d'analyse. Nos élus en général restent lointains de ces mécanismes pourtant élémentaires et indispensables à l'organisation d'une gestion compréhensible.

SAVE souligne la part encore essentielle, dans les dépenses, consacrée à la gestion des ordures ménagères (plus de 50% du total annuel du fonctionnement). Aucun dispositif de suivi de la DSP sur ce marché important n'est mis en place. Il est convenu que SAVE adressera une interrogation aux élus de VGP pour proposer qu'un suivi soit mis en place dans des dispositions analogues à celles en place pour d'autres DSP de Versailles (élus, fonctionnaires municipaux, associations, prestataire).

Sur les analyses financières, le groupe n'a fait qu'une partie du chemin : il faut en effet décortiquer et comprendre l'origine des ressources et les évolutions annuelles. Ce travail indispensable reste à faire en le plaçant dans les perspectives des évolutions législatives et des modifications de périmètres de l'agglomération. L'arrivée de Vélizy va en effet changer des équilibres et peut amener des priorités nouvelles.

Le fonctionnement de la communauté d'agglomération reste encore bien confidentiel.

Des analyses comparatives avec SQY seraient bien utiles d'autant que les deux communautés seront immanquablement appelées à collaborer sur des projets prochains.

- **Groupe Sécurité :** 3 visites au commissariat central de Versailles et à la Direction départementale de la Sécurité publique des Yvelines (centre d'appel du 17) ont été organisées cette année à l'intention des membres de SAVE. Très instructives, elles permettent de mieux comprendre comment fonctionnent les autorités et le dispositif de police chargés de notre sécurité. Certaines associations membres de SAVE ont aidé à la mise en place de groupes Voisins Vigilants.
- **Groupe pollutions (air, bruits, vision-affichage) :** ce groupe maintient des contacts avec Airparif pour tenter d'améliorer les protocoles et méthodes de mesure de la pollution de l'air dans nos quartiers. Une action d'information exploitant les dossiers ONF a également été lancée dans le domaine de la sensibilisation des scolaires à la nécessaire protection des espaces forestiers. Le groupe doit définir et déployer une communication vers tous nos membres en vue de faire connaître ses thèmes de réflexion et ses propositions.

Nous avons d'autres projets de groupes de travail mais ils n'ont pu se lancer faute de mobilisation suffisante des volontaires pour animer des réunions de travail. Pourtant les dossiers ne manqueraient pas (Patrimoine, Tourisme, Gestion des Forêts, Santé, Eau, Démographie et logements, Equipements culturels, Finances locales,....).

- **Groupe en création sur déplacements et infrastructure de transports :** l'année 2015 a mis en avant plusieurs dossiers importants sur ces sujets. Le CA a décidé d'une création d'un groupe de travail avec des volontaires motivés sur ces dossiers. Le groupe ne s'est pas encore réuni mais pourtant de multiples dossiers l'attendent.

Plusieurs associations de SAVE sont membres de la commission municipale *Déplacements urbains et infrastructures*. Des dossiers y sont étudiés mais nous n'avons pas pu obtenir une organisation du travail laissant des initiatives aux participants. Les réunions rapides donnent lieu à de l'information descendante mais bien peu à une concertation. SAVE a fait des propositions en vue d'améliorer le fonctionnement... En attente de réponse. Par ailleurs les besoins spécifiques liés aux aménagements des Chantiers restent à être étudiés dans un groupe dédié que nous ne parvenons pas à faire relancer par les élus.

La commission culturelle de SAVE est toujours très active dans ses propositions d'animations. Les fréquentations des membres de nos associations témoignent des bons choix de la commission qui sait regrouper des volontaires dévoués aux préparatifs puis à la mise en place. D'autres initiatives d'animation seraient possibles en complément mais il faudrait des volontaires.

L'association, les élus et les administrations sur nos territoires.

Les échanges entre l'association et les élus et administrations se cantonnent un peu trop à Versailles et manifestement nos lettres vers les conseillers départementaux ne provoquent pas de réponses, ce qui témoigne d'une reconnaissance insuffisante de nos actions. Nous devrions plus relancer ; FTTH, SVP Jeunes, sont pourtant des dossiers importants. Seule en 2015 une lettre au Préfet des Yvelines au sujet de l'enquête publique sur le CDT Yvelines a donné lieu à une réaction au moins partielle.

SAVE a été invitée par l'EPPS à contribuer au séminaire de janvier 2016 consacré aux prémices du lancement de la **ZAC de Satory**. Les échanges parmi les 15 présentateurs, puis avec la salle, ont permis d'ouvrir un peu la problématique d'un projet qui va demander de nombreuses années avant sa mise en œuvre. La presse locale a rendu compte de nos positions et nous avons pu ouvrir à des questions de fond sur ce dossier.

Le site internet de SAVE (<http://www.save1.fr>) continue de s'enrichir des nombreux documents publics concernant les grands dossiers du moment, mais également de documents de travail et de réflexion à l'usage des associations membres.

Il est présenté un graphe des fréquentations du site, en nombre de visiteurs et nombre de pages visitées, qui montre que le site est de plus en plus consulté. Les associations membres sont invitées à le faire connaître et à rassembler toute critique ou proposition.

6-21 Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)

En 2015, la SHARY a proposé à ses membres son programme habituel d'activités : conférence, séance académique, manifestations, visites, publications, fonds documentaire, accueil aux permanences à son siège, que nous développons ici pour conclure sur les autres activités de la Société au cours de cette dernière année.

Conférences :

- Le 21 mars 2015, suite à l'AG, M. Durnerin nous parlait de l'Ecole Nationale d'Horticulture de Versailles et en particulier de 3 élèves rambolitains, morts lors de la Grande Guerre.

Cette brillante prestation a ainsi conclu notre rendez-vous annuel.

- Le 21 novembre 2015, Philippe Luez, conservateur en chef de Port-Royal des Champs nous parlait de Blaise Pascal et Port-Royal.

Un public très nombreux et attentif assistait à cet événement, qui répondait à un très grand intérêt historique, mais aussi à une recherche philosophique et spirituelle. Le compte-rendu de cette passionnante intervention sera publié dans le bulletin N. 137/138 de la Shary (1^{er} trimestre 2016).

Manifestations :

- **Séance académique :**

Les séances académiques permettent aux membres de la Société qui souhaitent partager leurs travaux et leurs recherches avec leurs confrères de proposer des sujets d'études et de réflexion.

Elles ont lieu au siège de la SHARY.

Le 5 décembre 2015, Philippe-Jean Vallot, membre du conseil d'administration, de la Shary intervenait sur le thème des **fouilles entreprises par l'Inrap sur la ZAC de la Louvière – Lieu-dit « le Petit Parc »**, dont la première mention de ce nom apparaît en 1608.

Ces fouilles qui commencèrent en 2003 ont duré une dizaine d'année et ont permis de découvrir un patrimoine rural gallo-romain bien identifié et répertorié avec les moyens modernes aujourd'hui au service des fouilles archéologiques.

Philippe Vallot, chercheur, mais non archéologue nous a ainsi impliqué avec passion dans une approche plus à la portée des non « archéologues patentés », mais cependant très rigoureuse.

Le compte rendu de cette séance paraîtra dans le bulletin 137/138 de la Shary (1^{er} trimestre 2016)

- **Les Visites :** deux visites cette année.

18/04/15 : Chantilly

Passionnante visite du château, du musée Condée et des Grandes Ecuries sous la houlette de deux exceptionnelles conférencières. Ce fief du duc d'Aumale, grand mécène de ce lieu et nouveau bâtisseur du grand château détruit durant la révolution est aujourd'hui la propriété de l'Institut.

Le compte rendu de cette journée a été publié dans le bulletin n. 135/136

03/10/15 : Senlis et l'abbaye de Chaalis

Visite de cette harmonieuse ville chargée d'histoire (muraille du 3^{ème} siècle, parc et vestiges du château royal, cathédrale Notre-Same, les ruelles, hôtels particuliers, etc).

A l'heure du déjeuner, nous étions rejoints par le président de la Sté Historique de Senlis qui nous proposait de nous faire visiter Senlis plus en détails, prochainement.

L'après midi, nous visitons l'impressionnante collection du musée Jacquemard-André situé dans le cadre somptueux de l'ancienne abbaye fondée en 1137. Le compte rendu de cette journée sera publié dans le bulletin n. 137/138.

Préparation du colloque sur « de Gaulle et les Yvelines » qui se tiendra à Rambouillet, à la Lanterne, le 5 novembre prochain (cf. projets 2016). Une commission présidée par Eric Stubner, membre du bureau a été constituée pour l'organisation de ce colloque, en collaboration avec la Fédération des Sociétés Historiques de l'Yveline et la Mairie de Rambouillet. Des réunions ont eu lieu cette année à ce sujet au sein de la Shary et à la mairie de Rambouillet.

- **Les Publications :**

Mémoires et Documents – tome 41

Le prochain tome de la collection Mémoires et Documents a d'ores et déjà été mis en chantier, pour **parution début 2017**.

Lors de nos réunions de bureau, le planning de ce projet a été validé et les auteurs ont déjà bien avancé sur leurs articles.

- Nous avons continué la publication de notre **Bulletin** qui est le fruit du travail assidu de nombreux membres : auteurs, conseil de rédaction, chargés de la réalisation. Chaque bulletin représente environ 3 mois de travail de la part du comité de lecture, pour la validation et vérification de l'origine et qualité des textes proposés, mais aussi la mise en page et les corrections

N° parus cette année : N. 131/132 (numéro double) – 133/134 (numéro double) – 135/136 (numéro double). Le N. 137/138 est en cours de préparation.

Tous ces ouvrages sont remis **gratuitement** aux adhérents et correspondants de la Shary.

- **Fonds documentaire et consultations :**

Les consultations par courrier, internet et à l'occasion des permanences restent très nombreuses et nos archivistes répondent systématiquement à tous les courriers et demandes. Les permanences ont été assurées tous les mercredis et le 1^{er} samedi du mois par Mmes Barrault, Gromier et M. Barbier.

Nous avons maintenu nos acquisitions d'ouvrages qui sont régulièrement répertoriés dans nos bulletins ainsi que les nombreux dons qui enrichissent notre fonds documentaire.

Les autres activités de la SHARY :

RVE : Pierre Barbier a continué ses enregistrements tous les deux mois sur l'actualité de la Shary. D'autre part, de nouveaux sujets pour l'émission « **Rendez-vous avec l'Histoire** » ont été enregistrés, notamment sur « **l'Histoire de la ferme de Valence** » par O. Lallement – « **Les hôpitaux militaires pendant la Grande Guerre** » par Véronique Lelièvre – « **L'histoire d'un Saint Cyrien** » par O. Lallement.

RVE repasse en boucle les anciens enregistrements réalisés par les intervenants Shary, le dimanche matin à 8.00 H et le mardi soir à 19.30 H.

La Shary a incité ses adhérents à assister aux conférences de « **Rambouillet Ville d'Art et d'Histoire**, qui ont eu lieu en 2015 et y a assisté, ainsi qu'aux conférences de la **Parr** et de **Forum pour demain**.

La Shary a aussi été présente aux événements suivants :

P. Barbier, chargé des relations avec les fédérations assistait à l'Ago de la Fédération des sociétés historiques des Yvelines en janvier 2015 et à celle de la Fédération des Sociétés Historiques d'Ile-de-France le 3/12/15 ainsi qu'à différentes manifestations communales et régionales, etc.

F. Gromier à l'Ago de la Parr et à ses conférences.

E. Stubner à l'Ago de l'association des Molineaux ainsi qu'à ses réunions de bureau.

- **05/09/15 : Forum des Associations**, organisé par la ville de Rambouillet. La Shary participait à cette manifestation avec un stand (S. Barrault, F. Gromier et M. Boursier assuraient la permanence).

Le compte rendu de cette journée est paru dans le bulletin n. 135/136.

- **08/11/15 : Salon des Ecrivains** organisé par Arts et lettres – exposition de nos publications sur stand (S. Barrault, F. Gromier et M. Boursier assuraient la permanence.).

Le compte rendu de cette journée paraîtra dans le bulletin n. 137/138

La Shary est aussi représentée par sa vice-présidente H. Hadrot auprès des Archives départementales et la Sarraf.

O. Lallement est quant à lui l'interlocuteur du PNR et de l'association des Peintres de Cernay et de Yvelines environnement.

Nous maintenons enfin nos relations tout au long de l'année avec les associations et personnes morales citées ci-dessus, mais aussi avec l'**Académie de Versailles** (T. de Luynes), la **Médiathèque Florian** de Rambouillet, **les services culturels et du Patrimoine de Rambouillet**, etc...

Nous avons enfin assisté à d'autres **nombreuses manifestations locales et régionales : inaugurations, commémorations, conférences.**

Le Bureau se sera réuni **5 fois dans l'année.**

La Shary communique maintenant beaucoup par courriel sur shary.1836@orange.fr – envoi d'invitations, convocations, réponses aux chercheurs. Outre la rapidité des contacts grâce à la toile, ce moyen permet aussi d'éviter des affranchissements postaux, les manutentions et ainsi de participer au développement durable.

Le **site Shary**, mis à jour très régulièrement est maintenant très visité et nous a permis d'élargir nos contacts au-delà des frontières, en particulier avec des universitaires intéressés par les recherches de la Shary.

Relais dans les activités touristiques en Yvelines

Membre de l'Union départementale, des fédérations régionale et nationale des offices de tourisme et syndicats d'Initiative, notre association est un acteur d'un secteur économique très important : le tourisme. Cependant, la subvention départementale se réduit (passée de 400 à 300 € en 2013, à 200€ en 2014 à 100 en 2015). Le CIAV (Centre d'Information et d'Accueil du Vésinet), service municipal depuis plus de 30 ans, est le point de contact avec les interlocuteurs du SIDSV. Lieu d'exposition des documents de promotion touristique locale, départementale et régionale et de promotion de l'association. Affiliation à Yvelines-Tourisme (ex. Comité Départemental du Tourisme), et participation à des opérations dites « de promotion des territoires ». En 2015 « *paroles de jardiniers* » au mois de juin ; pages web d'Yvelines tourisme où le Vésinet apparaît dans les *Parcs & jardins*. Pour d'autres prestataires, publics ou privés, nous fournissons la matière à leurs publications ou, de plus en plus, leurs sites web.

Activités d'animation locale

Participation à des actions proposées par la municipalité : Journées portes ouvertes du CIAV ; Fête de la Marguerite ; Journées du Patrimoine ; Matinée associative.

Nous organisons aussi, par nous-mêmes, des activités qu'on peut ranger dans les animations locales : Le concours des « balcons, fenêtres, perrons, murs ... fleuris » ; Le vide-grenier des Charmettes ; La pose de quatre nouvelles plaques historiques : la plaque des Ibis a eu le privilège d'être dévoilée dans le cadre des journées du patrimoine, par monsieur le Maire ; La remise en état du monument de la Poste (Cela rentre dans le cadre de « *la mise en valeur des richesses naturelles et monumentales dont le SIDSV s'efforce d'assurer la sauvegarde.* ») ; Le plan de ville, seconde édition (2015-2016) ; La Lettre d'Information semestrielle.

La Défense du Site

Participation aux travaux municipaux :

Le Syndicat d'Initiative est associé, depuis plus de quatre-vingts ans à tous les projets d'urbanisme de la Ville. Il est représenté dans des commissions municipales, ateliers, comités, etc...

Commissions municipales :

Urbanisme & site ; Sécurité & circulation ; Environnement & développement durable.

Divers groupes de travail :

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ; Comité de suivi de l'AVAP (Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine) ; Charte de l'Arbre ; ZAC du Parc Princesse (Ateliers thématiques) ; Comité « Wood-Cottage » (Monument historique) ; Fondation pour le Vésinet (comité exécutif) sous l'égide de la Fondation de France.

Réseaux d'associations :

Au-delà de l'adhésion « statutaire » aux fédérations d'offices de tourisme, nous sommes membres de trois fédérations ou collectifs, dans le domaine de la protection de l'Environnement, Yvelines Environnement ; CADEB ; Patrimoine et Environnement.

En 2015, le Syndicat d'Initiative et de Défense du Site comptait 185 adhérents (individuels ou institutionnels) pour un budget de 8570 €.

6-23 Syndicat de Défense des Intérêts de Porchefontaine (SDIP)

Enfouissement des lignes aériennes.

S'appuyant sur les engagements de la liste, aujourd'hui élue, « Union pour Versailles » au moment des élections municipales, le SDIP a maintenu la pression sur la municipalité pour accélérer le programme d'enfouissement des lignes aériennes (Entretiens avec M. Delhomme et M. Rouget des services techniques et courrier au maire de décembre 2015). En 2015 des travaux ont été réalisés dans la rue Lamartine (entre rue Yves Le Coz et rue Albert Sarraut), rue Yves Le Coz depuis la rue du Pont Colbert jusqu'à la rue Coste et rue du Foyer Versaillais.

Révision du règlement local de Publicité.

Dans le cadre de la concertation organisée par la municipalité, un courrier a été envoyé en mars 2015 à M. de MAZIÈRES, maire de Versailles, rappelant, avec reportage photos à l'appui, que la publicité dans le quartier de Porchefontaine était particulièrement polluante et indiquant les grands principes à respecter en la matière. Dans le même temps, le SDIP invitait ses adhérents à exprimer individuellement leurs demandes dans le cadre de la concertation. A la suite de la réunion des organismes compétents en Novembre 2015, le SDIP a été invité à participer à la réunion de présentations des orientations en Janvier 2016. Ces dernières, avec la disparition demandée des grands panneaux publicitaires répartis à de nombreux endroits dans le quartier, serait une avancée importante pour le quartier si elles étaient appliquées.

Écoulement des eaux pluviales.

Bâti sur une zone d'anciens marécages, le quartier est particulièrement exposé aux méfaits des orages ; une rencontre avec M. Boudriot, chef de service chargé de l'assainissement aux services technique de la ville et son successeur Mme Delgado a été organisée. Elle a permis de mettre à jour les données sur les projets d'assainissement dans le quartier et les mesures prises lors de la construction de bâtiments nouveaux.

Prolongement de la ligne de bus B.

Ce thème a été plébiscité par nos adhérents lors de notre enquête de décembre 2013 ; l'objectif est de prolonger la ligne de Bus B pour avoir accès aux gares de Viroflay RD et RG ainsi qu'au tramway T6. La commission transports en commun du SDIP a élaboré des propositions qui ont été présentées une première fois à M. Dussac, directeur marketing et commercial de Phébus, puis à M. Lebrun maire de Viroflay qui a accepté de plaider cette cause auprès de Phébus. Une deuxième rencontre avec M. Dussac a eu lieu en Juin 2015 et avec M. Lebrun en janvier 2016. Enfin, sollicité par courrier en décembre 2015, M de Mazières a annoncé que dans le cadre du projet d'aménagement de la gare routière des chantiers, la modification des itinéraires des lignes 23 et 24 était à l'étude et qu'une correspondance avec le bus B serait aménagée dans la rue Yves Le Coz. En réponse, une rencontre avec les organismes compétents chargés du transport dans le quartier a été demandée par courrier.

Gare RER de Porchefontaine.

Des actions ont été menées auprès de Mme Bebin, maire adjoint à l'action sociale pour aménager la gare de façon à permettre l'accès aux quais de personnes à mobilité réduite. Malheureusement ce projet n'est pas budgété. En attendant, l'installation d'une rampe le long de l'escalier vers le quai supérieur fait l'objet d'une demande auprès de la SNCF.

Réhabilitation de la rue de la sablière.

Cette voie relie le bas de la rue Rémont à Viroflay en longeant la forêt. Peu entretenue et ne disposant d'aucun équipement, elle se présente comme un chemin boueux par temps de pluie et est donc peu pratiqué. Sa réhabilitation pour les piétons faciliterait l'accès à l'ensemble sportif de Viroflay (piscine, tennis..) et surtout à la gare rive Gauche. Après plusieurs interventions auprès des maires de Versailles et de Viroflay, ce projet fait l'objet d'une étude d'ensemble par VGP, malheureusement les travaux n'ont pas pu être inscrits au budget 2016.

Nuisances sonores des hélicoptères.

Le survol du quartier par les hélicoptères constitue une nuisance qui occasionne régulièrement des plaintes des habitants. Une entrevue entre le SDIP et la Direction Générale de l'Aviation Civile a permis de préciser la réglementation et identifier les contacts où déposer les plaintes.

Nuisances sonores de trains.

Les interventions du conseil de quartier soutenues par le SDIP sont restées pour l'instant sans effet. La commission du SDIP a élaboré une série de propositions pour lutter contre cette nuisance intolérable pour les riverains.

Zone verte.

Afin d'aider le corps enseignant à sensibiliser les élèves dès l'école primaire à la forêt, le SDIP a financé la fourniture, de documentation pédagogique publiée par l'ONF aux trois groupes scolaires du quartier, documentation qui pourra être utilisée par un animateur de l'ONF lors des sorties scolaires organisées et programmées avec le corps enseignant. Une quatrième documentation a été également remise à la directrice de l'école "le village Montreuil", dont la directrice est habitante du quartier et présidente du CLAP53.

Jardin Pierre Béquet.

Habitant du quartier de Porchefontaine, Pierre BÉQUET est mort le 21 décembre 2012. Il avait été lauréat du Prix de Rome de gravure en taille-douce en 1960 et l'auteur de la Marianne figurant sur les timbres d'usage courant de 1971 à 1978. Le SDIP dont il était membre du conseil d'administration, souhaite lui rendre hommage en donnant son nom au jardin du square Lamôme situé derrière la poste. Toutes les conditions sont maintenant réunies pour faire aboutir ce projet : le maire, le conseil de quartier et le groupe La Poste ont donné leur accord.

Projet des 5 îlots à Viroflay.

Une délégation du SDIP a rencontré M. Lebrun maire de Viroflay à deux reprises pour faire part de l'inquiétude des habitants de Porchefontaine sur l'impact qu'aura le projet des 5 îlots, avec la construction de l'EHPAD et de nombreux logements, sur la vie dans le quartier.

La fibre optique.

En réponse au courrier 20 juillet 2015, l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) s'est engagée à informer le SDIP des éléments susceptibles de l'intéresser.

Circulation automobile.

Plusieurs problèmes de circulation ont été identifiés et feront l'objet de propositions aux services compétents de la ville :

- Le passage piétons à la sortie de la gare RER n'est pas suffisamment sécurisé. La pose d'un radar pédagogique est envisagée.
- Des stops ont été posés sur la rue Yves Le Coz à l'angle avec la rue Girardon. Leur emplacement empêche les voitures venant de la rue Girardon de tourner à gauche vers la rue Yves Le Coz. Par ailleurs, depuis la disparition du stop dans la rue Girardon, la vitesse du trafic dans la rue a augmenté, ce dont les riverains se plaignent.
- Certains stops sont régulièrement grillés, c'est le cas de l'angle de la rue Rémont et de la rue Augusta Holmes.
- Certaines chaussées sont en très mauvais état, c'est le cas d'un tronçon de la rue des Moines.

Globalement, le SDIP a donné son accord au projet du conseil de quartier de passer l'ensemble du quartier en Zone 30.

Comme chaque année à la même époque le conseil d'administration du SDIP redéfinit les priorités des commissions à la lumière des nouveaux problèmes exprimés lors de l'assemblée générale.